

BULLETIN

282

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

BIBLIOTHÈQUE SOISSONS.

CENTRE DE PRÊT

Réf. Postale

78011 VERSAILLES CEDEX

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
sententiam quae in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

1907; liv. viii; éplt xiv

TOME DIX-HUITIÈME

(2^{me} série)

Per 8

ON SOUSCRIT

A SOISSONS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCLXXXVII

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

8° Lc²¹ 31

~~Aisne 11~~
~~A~~

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.



Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ, in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; éplt. XIV

TOME DIX-HUITIÈME

(2^{me} série)

ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCGCLXXXVII



Re 80-10014


BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 10 Janvier 1887

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, novembre 1886.
- 2° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, n° 1 et 2, 24 novembre 1885 à 20 juillet 1886.
- 3° *Mémoires* de ladite Société, 1^{re} livraison, t. 14.
- 4° *Bulletin* de la Société d'études de Draguignan, t. 15, 1884-85.

5° *Bulletin* archéologique des travaux historiques 1886, n° 3.

6° *Bulletin* de la Société académique de Brest, 2° série, t. 11, 1885-86.

7° *Bulletin* de la Société de Poligny, juillet, août, septembre 1886.

8° Louis XIV et Strasbourg, par M. Legrelle.

CORRESPONDANCE.

M. le Président fait part du décès récent de M. Hachette, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, président de la Société archéologique de Château-Thierry, et exprime les regrets que cause cette mort, ainsi que la perte sensible faite par la science.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Il devait être procédé, en cette séance, au renouvellement du bureau, mais, en raison de ce que plusieurs membres ont prié de ne pas renouveler leurs mandats, il a été décidé qu'il ne serait procédé à cette élection qu'à la prochaine séance, dans l'espoir que ces honorables collègues reviendraient sur leurs déterminations.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Collet, trésorier, donne lecture de ses comptes de gestion pour l'année 1885. comptes qui sont approuvés entièrement, avec remerciements à l'honorable et exact trésorier.

M. Plateau, en ce moment à Paris, profite toujours de son séjour dans la capitale pour faire des recherches utiles, à la bibliothèque nationale ; parmi les documents qu'il a compulsés, il signale notamment un travail sur l'inscription de la borne militaire trouvée à Saint-Médard et déposée au Musée (voir un travail sur cette borne, vol. VII, 1^{re} série), et un compte de l'abbaye de Notre-Dame, du XIV^e siècle, dont voici le texte :

Comptes de l'Abbaye Notre-Dame au 14^e siècle

Isabel de Chastillon, de la noble et célèbre maison de ce nom, succéda en 1328, à Emeline de Conty comme abbesse. Elle avait fort à faire, car Emeline de Conty, par son défaut d'ordre et ses dépenses exagérées, avait fortement compromis la prospérité financière de la communauté. Madame de Chastillon était douée de remarquables qualités de direction et d'organisation. Sa comptabilité était sérieusement et soigneusement tenue, comme le prouvent les registres qui nous sont parvenus. Nous en possédons un bien complet et M. le comte de Marsy a retrouvé les fragments d'un second, qui servait de couverture à un livre d'écolier.

Le premier, celui dont il va être question ici, se présente sous l'aspect d'un livret dont la reliure est assez récente. C'est un cahier format in-12, dont l'écriture sur parchemin, est assez belle, quoique peu lisible aux pages qui ont souffert de l'humidité. Il appartient à la Bibliothèque Nationale, n° 14.444 et commence ainsi :

« Ce sont les acquès que je Isabel de Chastillon,

« abbesse de Notre-Dame de Suessons ay fait depuis
« que je suis abbesse jusqu'à la chandeleur de l'an
« de grâce treize-cent-quarante-six. »

C'est d'abord un domaine qu'elle achète à Bacevel de Jehan du Plaissier, pour le prix de 408 livres tournois.

Pour subvenir à l'entretien d'une chapelle, fondée dans l'église de Bacevel en l'honneur de Mgr Saint-Georges, des terres et des prés de Joffroy de Vandeuille, pour la somme de 60 livres tournois.

Elle achète des biens de terre à Ressons, et au même village une mesure à Mr^e Jehan Pillastre de Leuilly, tenant d'une part à Pierre Nugier et d'autre part à Henry Pennevet. Ensuite à Nanteuil-la-Fosse, elle fait l'acquisition de terres.

A Ressons, elle achète encore une maison, juin 1348. L'ordre et l'économie ont ramené la prospérité dans les finances conventuelles. Elle peut enfin faire rentrer dans le trésor de l'abbaye, les objets précieux que l'imprévoyance de madame de Conti en avait fait sortir.

Laissons la nous le raconter elle-même :

« Ce sont les joyaulx qui estoient en gage chez
« Anthoine de Clamecy du temps de madame l'abbesse
« Emeline, lesquels je rachetai vingt et une livres six
« sols comme il appert par les comptes.

« Premiers Vij coupes dorées et avaient émaux
« ciselés, Item Ij grands hennas dorés à pied et le
« couvercle d'une coupe d'or et pesant les dits
« joyaulx ci-dessus, XXX marcs VJ onces, item une
« nef blanche d'argent pesant V marcs, IIJ hennas
« blancs gravetés dedans aux armes de Roye, chacun
« J marc dou blanc argent.....cy dessus escrit.....
« VIIJ marcs. Item les joyaulx qui estaient en gage
« chez maistre Nicole de Lorry que je ay rachetés Cij

« paris is comme il appert par les comptes.— Premiers
« IJ couppes dorées pesant VJ marcs et demi et un
« pot à vin que on me bailla en l'église, lesquels
« joyaulx avec les autres dessus nommez je vendi
« quand je achetai la terre de Bacevel, excepté le
« pot et fu vendus L marcs d'argent doré et ouvré
« L sols et le marc dou blanc LIIJ sols.

« Item des joyaulx que je avais eus des nonnains
« que je avais vestues avant que je achetasse la
« terre de Bacevel premier V couppes de XIIIJ marcs
« et IJ onces dont le marc fu vendu LV sols. Si comme
« en la page précédente pour XXXVIJ sols IJ de-
« niers.

« Somme de l'argent doré et ouvré pour L marcs
« et demi (138 livres) pour chacun marc L6 sols pour
« ce six vingt X6IIJ lv item du blanc argent pour
« 6IIJ marcs escrits en cette page précédent pour
« chacun marc LIIJ sols et demi pour ce XX6IIJ li-
« vres IIIJ sols.

« Somme toute del'argent doré et blanc sans dorure
« — L6IIJ marcs et demi, vendus comme dit et portez
« à Paris et vendus par Hart l'orfèvre et (160 livres)
« Jehau Brochart 8 vingt livres paris is monnaie
« toute en florins royaulx, car telle monnaie con-
« venait-elle aux marchands »

Madame de Chastillon nous fait ensuite l'énumération des cadeaux d'orfèvrerie faits au couvent par les novices qu'elle y entretient. Nous aurons par là l'occasion de connaître les noms de ces haultes damoiselles que la vocation religieuse n'y amenait pas toujours.

« Ce sont les joyaulx que je ay eus des nonnains
« que je ay vestues depuis que je fus abbesse jusque
« à la chandeleur de l'an mil trois cent quarante six,
« premiers de Marie Anne Daveluis une couppe, de
« Jehanne de Vanduille et de sa sœur IJ couppes, de

« Jehanne de Vauvilliers une coupe, de Catherine
« de Roquemont une coupe, de Jehanne d'Ormoÿ
« une coupe, d'Aliénor de Mont..... une coupe, de
« Marguerite de Soilly une coupe, de Anne des
« Autels une coupe, de Jehanne de Belloy une coupe,
« de Marguerite de Courtebras une coupe, de Blanche
« de Morvel une coupe, de Marie de Chaulieu une
« coupe, de Isabel de Cry une coupe, de Béatrice
« de Barbenson une coupe, de Aelis d'Avaine une
« coupe, de..... de Bucy une coupe.

« Somme vingt-sept coupes et 12 livres parisis que
« je eus de Marguerite de Rosoy pour la coupe que
« j'en devais et un pot à vin que je eus d'Isabel de
« Chastel, desquels joyaulx, je vendis comme il appert
« cy-dessus cinq coupes. Item je en donnai une à
« ma sœur de Chastillon quand j'élevai son enfant.
« Item je en donnai une à ma sœur de Fère quand
« j'élevai son enfant, item à ma sœur la Comtesse
« de Povaen (?) une coupe quand j'élevai son enfant
« item à ma cousine d'Offémont quand j'élevai son
« enfant »

Suivent deux pages mentionnant de nombreuses acquisitions à Ressous, à Leuilly etc.

Celles faites à Bacevel de Jehan du Plessier et de sa femme Jeanne Garnier s'élèvent à la contenance de XXJ arpents de terre, plus XX arpents de près et un bois contenant grosses... pièces de chêne.

Enfin « à Suessons la maison comme elle se com-
« porte devant et derrière en la rue dite en Beauton
« devant le port Saint-Clément, en laquelle demeure
« Jehan Cochez et Jehan Roncelet escrivain, laquelle
« maison j'eus pour l'eschange de une autre maison
« séant à Soissons au lieu que l'on dit au port Saint-
« Leu et couta en plus ladite maison 140 livres. »

M. l'abbé Corneau communique à la Société la copie certifiée par un archiviste de Rome, d'une bulle de Grégoire IX, de 1236, concernant Jean de Montmirail. Cette bulle, citée par les Bollandistes, avait été regardée par eux comme apocryphe, à cause de ces expressions : *per apostolicam sedem* qu'elle contenait et qui, suivant ces savants historiographes, n'ont été employées par la cour de Rome que beaucoup plus tard.

Or, la copie, envoyée à l'évêché de Soissons, porte : *per apostolica scripta*, ce qui la rendrait authentique. Voilà une importante rectification à communiquer aux doctes continuateurs des *acta sanctorum*.

M. l'abbé Corneau donne ensuite des détails sur Jean de Montmirail.

M. Collet lit ensuite un travail sur la situation financière de la ville de Soissons pendant la Révolution. C'est une étude sur le budget de la ville depuis 1789 jusqu'à 1793. Il en résulte qu'en 1791, les recettes de la ville s'élevait à..... 12.000 fr.
Les dépenses à 31.769
Par suite, les dépenses excédaient les —————
revenus de..... 19.769

Dans les années suivantes, c'est encore pire, la situation s'aggrave : il n'y a plus que des dépenses et il n'est même pas question des recettes.

Situation financière de la ville de Soissons

SOUS LA RÉVOLUTION

I

En 1789, le mot anglais *budget* n'était pas encore légalement adopté en France ; il ne le fut que sous le Consulat ; et, si je ne me trompe, on le rencontre pour la première fois dans un arrêté du 17 germinal an 11 (1) signé Bonaparte et relatif aux dépenses des communes. Jusque-là, certaines villes n'établissaient, de temps à autre, que des états ou tableaux dépourvus d'uniformité et sans proportions entre les dépenses, les revenus et la population des villes.

De ce genre d'états, Soissons ne possède que trois ou quatre exemplaires, et encore ne sont-ce que des épaves de l'incendie des archives municipales du 5 mars 1814.

Ces documents présentent la situation financière de la ville, de 1789 à 1793, et contiennent de vieux noms du pays avec des mentions de faits locaux ; ils offrent donc quelque intérêt et méritent donc un peu de publicité.

(1) 7 avril 1803.

II

D'après un état de ses affaires et besoins, de ses moyens et ressources, la ville de Soissons possédait, à la Révolution, vingt-deux maisons qui produisaient un revenu de 2,394 livres. Elle avait des greniers à sel qui lui rapportaient 660 livres. Elle tirait parti, par leur location moyennant 124 livres, de quatre corps de garde, d'un hangar, et de deux tours qui devaient être celle de l'Évangile et celle du Diable. Elle touchait 710 livres pour quatre-vingt-quatre fractions de surcens. Elle recevait 260 livres pour occupation de places dans une poissonnerie, lors des ventes qui s'y faisaient, et pour loyer d'une pierre à marée. Elle louait des herbes et des terrains de remparts pour 821 livres. On lui payait les boues des rues et places 624 livres. Elle logeait deux brigades de la maréchaussée pour 600 livres. Et enfin, assujettie à l'octroi sur les vins vendus au détail, elle jouissait de la moitié (soit environ 5,700 livres) des droits perçus par des aides, en vertu d'une lettre-patente que lui avait donnée Louis XIII, sous la date du 13 mai 1612.

Les ressources pécuniaires et annuelles de la ville ne constituaient donc qu'un actif d'environ 12,000 livres.

Quant à ses dettes et charges, elles étaient de beaucoup supérieures. Ainsi, elle devait à un monsieur Brayer, de Saint-Quentin, 3,296 livres ; à un monsieur Geslin, 3,000 livres ; et à M. Michel, curé d'Ambleny, une rente viagère de 87 livres pour cession d'une maison située à Soissons, rue des Chevaliers (aujourd'hui rue Notre-Dame). Elle devait également diverses sommes à soixante autres personnes, et lorsqu'on fit la balance des chapitres *recettes* et *dépenses*, on trouva que les charges excédaient les revenus de 19,769 livres.

III

Un autre état, — état des dettes de la ville dressé pour les années 1789, 1790 et 1791, — aggravait encore la situation. Il élevait les sommes dues au chiffre de 36,359 livres, et ne disait absolument rien des ressources communales.

IV

Un troisième tableau, relatif aux années 1791, 1792 et 1793, ne s'expliquait non plus que sur les dettes, et elles montaient toujours. Cette fois, en effet, elles atteignaient la respectable somme de 102,511 livres, et chaque article était détaillé; la plupart l'étaient même d'une manière assez curieuse, comme on va le voir.

Il était dû, par exemple, 119 livres au citoyen Gérard, sculpteur, « pour avoir détruit les armes de l'ancien régime qui étaient autour de la maison commune et dans l'intérieur, ainsi qu'à la ci-devant abbaye Notre-Dame et à différentes autres places de la ville. »

Soissons avait six sergents de ville qui jouissaient chacun d'un traitement de 200 livres. Il leur était dû 960 livres tant pour six mois d'arriéré que pour supplément de gages à raison de permanences et services extraordinaires nécessités par l'établissement du célèbre camp de Soissons, que commandait le général Duhoux.

On avait habillé de neuf les tambours de la « garde nationale citoyenne, » dont l'institution était toute récente, et cela avait coûté 734 livres.

Il avait été fait des frais de bureau, en septembre 1792, à l'occasion de l'assemblée électorale de la convention nationale ; et, par cela même, il était dû 164 livres « au citoyen Levasseur ».

Un tapissier appelé Gérard, comme le sculpteur

déjà nommé, avait fourni huit lits pour deux chambres de volontaires qui étaient malades et faisaient partie des gardes nationaux d'Indre-et-Loire et de la Nièvre; il avait livré aussi à « la maison commune » tout un matériel de son état, et la ville était sa débitrice de 1,286 livres.

Le citoyen Valot, taillandier et serrurier, avait vendu des piques et des marmites pour les fédérés et volontaires du camp. 5,791 livres étaient à lui payer.

Le citoyen Bastide, piqueur, avait employé des ouvriers à établir des « fourneaux aux ci-devant maisons de Saint-Crépin-le-Grand, des Cordeliers et Saint-Jean-des-Vignes, » en vue d'un casernement de troupes. La dépense à la charge de la ville était de 166 livres.

Un marchand d'habits du nom de Cappe avait habillé le tambour-major de la garde nationale ; il avait vêtu également des enfants pauvres à l'occasion de leur première communion. Une somme de 330 livres était à lui compter comme conséquence de ses fournitures.

La ville avait six instituteurs, qu'on appelait Jublot, Lerade, Vincent, Michel Monval, Monmaire, Mokelin, et dont le traitement était de 600 livres. Elle était en retard vis-à-vis d'eux de 2,400 livres.

Les citoyens Mesurolles et Paillet avaient été nommés, le 24 mars 1791, députés du conseil général de la commune près l'assemblée nationale, à Paris. Les frais de cette députation s'étaient montés à 300 livres.

Les citoyens Valot et Paillet avaient été députés, le 17 avril 1792, par la municipalité de Soissons auprès de l'administration départementale à Laon, pour des affaires de subsistances. Il leur était dû 50 livres.

Le citoyen Delacroix, charpentier, avait placé des mangeoires et râteliers dans les « ci-devant églises Saint-Remy et Saint-Martin. » Son mémoire, réglé en 1792, s'élevait à 584 livres.

Le citoyen Bernardet, serrurier, avait fait des tra-

vau dans différentes maisons conventuelles pour y loger des volontaires nationaux. Il avait à toucher 1945 livres.

Des citoyens avaient l'entreprise de l'éclairage de la ville. On devait au sieur Dubois, leur directeur, 12,900 livres.

Le citoyen Jean Brayer, marchand brasseur, avait fourni quatre muids de bière par ordre de la municipalité les 2, 28 et 29 mai 1792. Le prix à lui payer était de 76 livres.

Des distributions de secours avaient été faites chaque semaine aux indigents de la ville. Il en était résulté une dépense de 6,932 livres, et elle était à acquitter à un employé de la municipalité et à trois boulangers.

Les citoyens Hinaux, Brinquant et Bressant avaient été commissaires de police en 1792. Il leur était dû 1,800 livres.

Il était dû également 600 livres à deux nouveaux commissaires, Dauvergne et Disant, pour appointements en 1793.

Le citoyen Grevin-Doviller avait vendu en 1791, du drap écarlate et une autre étoffe pour l'habillement des sergents de ville. Il était créancier de 966 livres.

Un second citoyen Grevin avait livré du bois à la maison commune, aux corps de garde, et dans les maisons conventuelles où logeaient les fédérés et volontaires nationaux, à défaut de place dans les maisons de la ville. Il lui revenait de ce chef 4,800 livres.

Un menuisier, qu'on appelait Tassin, avait fait des travaux « à la ci-devant abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, » après le départ des volontaires de la Nièvre. 75 livres étaient à recevoir par lui.

Des volontaires nationaux avaient nettoyé la caserne Notre-Dame avant d'y entrer. Il leur avait été alloué 51 livres.

Le perruquier Nocq avait fait les barbes des prisonniers par ordre du citoyen Lampon, maire en 1792. On lui devait 7 livres 10 sous.

Le citoyen Dauvergne avait publié des proclamations du roi Louis XVI et des ordonnances de la municipalité, depuis le 9 avril 1790. Il lui était dû 798 livres.

Le citoyen Courtois, imprimeur, avait fourni des imprimés et vendu des articles de bureau. Il réclamait 3,456 livres.

Le citoyen Hageau, concierge de la maison commune, avait fait des menues avances journalières pour la ville. 246 livres étaient à lui rembourser.

Le citoyen Hoyer était professeur à l'école gratuite de dessin, aux appointements de 600 livres. On reconnaissait les lui devoir pour l'année 1792.

Le citoyen Mulot, menuisier, avait fait des travaux dans « les maisons abbatiales ou conventuelles des Cordeliers, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Crépin-le-Grand, Notre-Dame et la Congrégation, pour la formation de casernements provisoires ». Il fallait lui payer 1,250 livres.

Des biens de la ville étaient imposés. Il y avait à verser au citoyen Béguin, percepteur, pour l'année 1791, 1,013 livres.

Un autre Béguin était secrétaire de la municipalité et jouissait d'un traitement de 1,200 livres. Il lui était dû 300 livres au 1^{er} février 1793.

Les citoyens Thuillier et Hua étaient commis de la municipalité aux appointements de 800 livres. Ils avaient à toucher, pour trois mois, 400 livres.

Le receveur de la ville, le citoyen Geslin, avait fait des avances municipales. Un remboursement de 3,000 livres était à lui effectuer.

Le citoyen Carlisque, menuisier, avait bâti « un théâtre au champ de Mars pour la proclamation de

la constitution ». La ville lui était redevable de 40 livres.

Le citoyen Erard remplissait l'emploi de guetteur à la cathédrale en 1792, aux gages de 210 livres. Moitié de cette somme était à lui verser.

Le citoyen Marchand-Lejeune, peintre, avait redoré le cadre du « superbe tableau des ci-devant Cordeliers » (1). Il présentait un mémoire de 193 livres.

Le citoyen Véron, marchand de fer, avait fourni des poêles dans les casernes occupées par les bataillons d'Indre-et-Loire et de la Nièvre, pendant l'hiver de 1791 à 1792. De là, une dette de 310 livres.

Le citoyen Congnet, maçon, avait réparé des murs de remparts. Il se portait, par suite, créancier de 60 livres.

Enfin (j'en passe pour abrégé) le citoyen Duroché, avait fait des plans de la rue Bara et d'une porte « au bout d'icelle. » On lui accordait pour cela et autre chose 396 livres.

Qui avait rédigé ce troisième et dernier état que nous venons de parcourir ? C'étaient les membres du conseil général de la commune, à la date du 25 février 1793. Et voici leurs noms et qualités tels qu'ils figurent au bas du document : Pioche, maire ; Levasseur, Champ-robot, Duhamel, Pujol, Gérard, Chevalier ; Romagny, procureur de la commune ; Ringard, Lamblin, Noël, Lelièvre, Joly, Drigny, Cloquet, notables ; Béguin, secrétaire.

Maintenant, comment la ville couvrit-elle toutes ses dépenses ? La pénurie des documents administratifs de Soissons ne permet pas le dire. Mais je me propose de faire connaître à la Société historique la situation

(1) C'est à dire de l'*Adoration des Bergers*, attribué à Rubens et se trouvant maintenant à la cathédrale de Soissons.

financière de cette ville un siècle plus tard, et l'on verra que quoique ayant traversé les temps difficiles de la révolution d'abord, de 1814 et 1815 ensuite, et de 1870 et 1871 en dernier lieu, la ville de Soissons sut toujours se tirer d'affaire, grâce à la capacité et et au dévouement de ses administrateurs.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR. .



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

—

Lundi 7 Février 1887

—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance M. le Président annonce qu'il a la pénible mission de faire connaître à la Société, la mort de M. Salleron, membre titulaire, conseiller général du département de l'Aisne pour le canton de Soissons, décédé à Nice, le 5 de ce mois, dans sa 67^e année.

Des regrets unanimes accueillent cette douloureuse communication.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Journal des Savants*, décembre 1886 et janvier 87.
- 2° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 6, n^{os} 8 et 9.
- 3° *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, tome 12, année 1885.
- 4° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 12^e année 1885 et 13^e année, 6^e livraison.
- 5° Polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, par M. Longnon, 1^{re} partie
- 6° *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, janvier, février, mars 1887.
- 7° Introduction au mystère de Saint-Anthoni de Viennes.
- 8° *Bulletin de l'Académie du Var*, t. 13, 1886.
- 9° *Bulletin de la Société historique de Langres*, janvier 1887.
- 10° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, octobre à décembre 1886.
- 11° *Bulletin de la Société Nivernaise*, t. 2, 4^e fasc. 1886.
- 12° *Bulletin de l'Association Philotechnique*, nov, déc, 1886 et janv. 1887.

NOMINATION DE MEMBRES

M. Blamoutier, notaire à Soissons, est nommé membre titulaire.

M. Lalouette Fossier, propriétaire à Marle, est admis comme membre correspondant.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

pour l'année 1887.

Le scrutin est dépouillé à la fin de la séance. Sont nommés pour l'année 1887 :

<i>Président :</i>	M. CHORON ;
<i>Vice-Président :</i>	M. FOSSÉ D'ARCOSSE père;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Archiviste :</i>	M. MICHAUX ;
<i>Trésorier :</i>	M. COLLET.

CORRESPONDANCE

Un envoi de journaux de M. Toulouse, rappelant la découverte faite par lui d'une trousse de médecin. Un membre fait observer que M. Ducanois, de Reims, avait fait une découverte semblable, il y a une quinzaine d'années.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Emile Deviolaine offre à la Société un tableau à l'huile provenant du cabinet de M. Duchange et représentant une vue de Laon.

L'état actuel du cloître de Saint-Jean-des-Vignes est ensuite l'objet d'une communication.

M. l'abbé Delaplace annonce que l'on va élever au Canada une statue au R. P. Jacques Marquette célèbre missionnaire du xvii^e siècle. Il parcourut toutes les contrées du Canada, dans le but de convertir les Indiens. C'est lui qui, avec Joliet, de Québec, fit, en 1673, la découverte du Mississipi. Il mourut deux ans après, en 1675, dans un de ces voyages, et l'on a

donné le nom de Marquette à la rivière près de laquelle il succomba. Il a fait une relation de sa découverte qui a été insérée dans le recueil de Thévenot. On demande aujourd'hui quel est le lieu de sa naissance ; est-ce Laon, Beurieux ou Reims ? Jusqu'à preuve contraire, on suppose qu'il est né à Laon en 1637. C'est à Laon que restait sa famille ; c'est à Laon qu'une de ses sœurs fonda la maison connue sous le nom de sœurs Marquette et qui se vouait à l'instruction des enfants. D'un autre côté, Devismes et les biographes le font naître à Laon. En tous cas, il serait facile de vérifier ce fait sur les actes de baptême du temps qui doivent encore exister.

M. Plateau envoie la copie d'un manuscrit du XIII^e siècle, contenant une légende sur l'origine de Soissons. D'après l'auteur, notre ville remonterait aux Troyens, et il s'appuie sur Ammien-Marcelin qui aurait vu sur un monument une inscription rappelant les faits, il cite aussi les noms de Crise et de Château d'Albâtre qui viendraient de *Crisia* et d'*Alabastron*, rivières de la Trojade. Dormay, l'historien de Soissons, cite cette légende, mais ne l'admet pas.

M. Plateau donne lecture de la note suivante :

Divers Comptes de l'Hôtel-de-Ville de Soissons

Mises de l'an 1428

Pour une queue de vin Rommanée tenant VI sextiers
présenté au Roy nostre Sire par les Gens d'Eglise,
gouverneur et habitants de Soissons payé XV^j Vj^s VI^d.

Pour deux gros barbeaux achetez par les Gouverneurs et présentés audit sieur XXXVj^s.

Pour six moutons gras présentés au Roy VIj^l VIIj^s.

Pour six moutons gras présentés au même vj^l VIIj^s.

De 1497 à 1498

Mises à l'entrée et joyeux advènement du Roy fait en la ville de Soissons le 2^e juin et jour suivant tant pour le Roy que pour autres Seigneurs. Le Roy revenait de Laon.

« Pour les housses et eschaffault à la Porte du Pont
« pour jouer de personnages et faire la réception dudit
« Seigneur en joyuseté. »

AUTRES MISES

Quatre muids de viu claret présenté au Roy XIX^l IIIj^s.

2 muids de vin claret et autres IX^l XIj^s.

1570

Noble homme Maistre Antoine Carlier, hérault d'armes du Roy reçoit de la ville de Soissons 373^l 10^s tournois 25 muids 18 essins de blé métal qu'il avait prêtés à lad. ville lors des troubles du prince d'Orange.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

TRIOSIÈME SÉANCE

—
Lundi 7 Mars 1887
—

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Romania*, avril-juillet 1886, n^{os} 58 et 59.
- 2° *Bulletin* de l'Association philotechnique.
- 3° *Mémoire* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. 2, 1886.
- 4° *Mémoire* de la Société académique de l'Oise.
- 5° *Revue* de la Société des études historiques, 4^e série, tome 4, 1886.

6° *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, t. 12, 1880.

7° Société Linéenne du Nord de la France, fin du t. 7, 1885 et commencement du t. 8, 1886.

8° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, t. 22, 1886.

9° Société Smithsonnienne, 1884, 2° partie.

10° Les plans d'Arras, par M. de Cardevacque.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Adolphe de Cardevacque, d'Arras, est admis comme membre titulaire.

CORRESPONDANCE

M. le comte de Marcy, présent à la séance, donne lecture du programme des questions qui seront soumises au congrès de la Société archéologique de France, qui doit se tenir à Soissons et à Laon. Cette année, l'ouverture du congrès aura lieu à Soissons, le jeudi 23 juin prochain. Outre des séances particulières, plusieurs excursions seront faites, notamment à Longpont, Villers-Cotterêts, La Ferté-Milon et peut-être Braine, pendant le séjour du congrès à Soissons — du 23 au 27 juin — puis le congrès se rendrait à Laon où auraient également lieu des séances et des excursions dans les environs de Coucy, Vorges, Bruyères, Chivy, Urcel, Nouvion-le-Vineux, etc.

Parmi la correspondance, une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, pour le lundi de la

Pentecôte ; une autre lettre du même Ministre signalant diverses questions importantes pour l'histoire et pouvant faire l'objet de travaux spéciaux.

Une lettre de M. Frédéric Moreau, concernant les fouilles qu'il fait exécuter en ce moment à la villa d'Ancy, près Limé, et dont les objets découverts par le vénérable chercheur sont regardés comme admirables, mêmes à côté des résultats obtenus à Caranda, Sablonnières, Arcy, Breny, Armentières et Trugny.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Plateau continue ses recherches dans les manuscrits de Dom Grenier. Il signale aujourd'hui des renseignements curieux qu'il enverra.

M. Michaux, au sujet du nom de famille d'Alexandre Dumas, *Davy de la Pailleterie*, croit avoir trouvé la preuve que ce dernier nom se prononçait *Pelleterie*, comme Vailly et Montmirail que l'on prononce *Vely* et *Montmirel*. Cette preuve se trouve dans le traité du général Suzane, histoire de l'artillerie française.

« En 1759, Royal-artillerie est divisé en 6 brigades, la 4^e est ainsi composée :

Chef de brigade, de la Pelleterie ; — colonel, de Bréande ; lieutenant-colonel, de Verlon. »

Le même membre est amené à parler du général Dumas et du testament qu'il fit en faveur de Mlle Labouret, chez M. Couteau, notaire à Villers-Cotterêts en 1793 ; il n'était alors que simple dragon et allait partir pour la frontière. L'année d'après, il était général et venait épouser celle qu'il avait connue étant

simple dragon. Le père de Madame Dumas, possédait une maison à Villers-Cotterêts sur la place, maison qu'elle hérita, mais fut obligée de vendre bientôt après.

Or, cette maison, 38 ans plus tard, était vendue à M. Demolombe, l'illustre professeur de droit qui vient de mourir, et dont les cendres reposent dans ce petit cimetière de Villers-Cotterêts, à côté de Demoustier, des deux Dumas, etc.

Ils donne ensuite quelques détails sur M. Demolombe, le grand jurisconsulte et notamment sur ses rapports avec Villers-Cotterêts.

M. DEMOLOMBE

M. Charles Demolombe est né à La Fère, le 24 juillet 1803, mais dix huit mois plus tard, en avril 1806, son père s'installait à Villers-Cotterêts où il était nommé notaire, c'est donc à Villers-Cotterêts que se passa l'enfance de M. Charles Demolombe.

C'est dans l'étude de son père qu'il reçut les premières notions du droit, dont il devint dans la suite une des plus grandes illustrations.

Nous nous le figurons, dans les premières années de sa jeunesse, se promenant dans les allées du Parterre, sous l'ombre des grands marronniers rencontrant Alexandre Dumas, à peine plus âgé.

Puis, l'un écolier studieux commençant ses études

classiques, — l'autre, aimant le grand air, enfant gâté par sa mère, courant à travers la forêt, au lieu de pâlir sur les leçons de l'abbé Grégoire.

Tous deux cependant arrivèrent au sommet de la gloire. Dumas grâce à sa merveilleuse imagination, Demolombe à l'aide de sa science profonde.

Ce dernier, e eu pour guide d'abord son père, notaire habile, d'une érudition peu commune, d'une grande rectitude de jugement, et dont le nom se trouve mêlé à toutes les affaires importantes de la ville, sous l'Empire, la Restauration et les premières années du gouvernement de juillet. Sur la fin de sa vie (il est mort en 1842), il était devenu directeur du dépôt de mendicité, mais était resté le conseil éclairé de ses anciens clients.

Sous un tel maître, l'élève devait aller vite, en effet ses progrès furent rapides.

Il quitta Villers-Cotterêts pour terminer ses études au collège Charlemagne, à Paris.

M. Senart, maire, a fort bien retracé cette période de la vie de notre compatriote et nous lui empruntons ces renseignements :

« Nous voyons dans les annales des concours généraux son nom figurer avec distinction parmi les lauréats de rhétorique de l'année 1822, et au nombre de ses concurrents Sainte-Beuve, Tripier, Eugène Guinot, Louis Jourdan, Boitard et Valette, tous deux plus tard, comme lui, professeurs de droit.

« Notre cité suivait avec une légitime sollicitude les succès de ceux de ses enfants que les exigences de la vie littéraire ou des professions libérales tenaient éloignés d'elle. Aussi apprenait-elle avec une orgueilleuse satisfaction, en 1826, que le jeune élève de 22 ans recevait son diplôme de docteur en droit, et, en 1827 et 1831, qu'à la suite de concours mémorables auxquels il fut admis successivement

« avec dispense d'âge, il était nommé d'abord suppléant
« puis professeur titulaire de droit civil à la Faculté
« de Caen.

« On louait les consultations que le jeune profes-
« seur envoyait alors sur des questions difficiles et
« délicates de doctrine et de jurisprudence.

« Elles furent le prélude d'autres plus développées
« et plus savantes que, cédant à la sollicitation des
« avocats et de leurs clients, il rédigeait pour être
« produites devant les cours et tribunaux dans les
« affaires litigieuses les plus importantes. Heureux
« celui qui obtenait cette faveur de sa bienveillance !
« L'avis exprimé avec une consciencieuse conviction
« était généralement suivi par les magistrats.

« L'on trouve dans ses consultations, ouvrages de
« sa jeunesse et de son âge mûr, la clarté, l'abondance
« de style et cette puissance d'analyse, énergique et
« approfondie de toutes les opinions en présence qui
« furent le caractère distinctif du grand ouvrage auquel
« il consacra toute sa vie et qui est aujourd'hui le
« monument le plus remarquable de la jurisprudence
« française.

« Nous ne suivrons pas notre compatriote à Caen,
« le grand théâtre de sa gloire comme avocat, comme
« professeur et comme jurisconsulte.

« Sa mère, restée veuve, fut aussi l'objet de sa ten-
« dresse filiale. Dès que les vacances le lui permet-
« taient, il s'empressait de venir la voir à Villers-
« Cotterêts et passait auprès d'elle et de sa sœur les
« quelques journées que lui laissaient disponibles les
« devoirs du professorat. (1).

(1) Madame Demolombe mère, qui est restée à Villers-Cotterêts jusqu'à son décès, a habité le pavillon de la rue Neuve, où demeure M. Grévin, son petit-fils, petit-neveu par alliance de M. Ch. Demolombe, — puis l'appartement du premier étage de la maison de mon

« Il aimait avec passion notre parc et ses prome-
« nades. Qui ne l'a rencontré dans nos avenues, tantôt
« seul, tantôt accompagné de sa famille, méditant des
« pensées qu'il ajoutait quelques instants après à cette
« œuvre immense qui sera achevée par une main amie
« et à laquelle son nom demeurera éternellement
« attaché ?

« Vous dirai-je combien il s'intéressait à tout ce
« qui se rapportait à Villers-Cotterêts, l'empressement
« qu'il mit à m'envoyer spontanément sa souscription
« à la statue d'Alexandre Dumas, l'accueil bienveil-
« lant et sympathique qu'il réservait aux fils des amis
« de son père qui lui étaient envoyés pour faire leurs
« études de droit sous sa haute direction. Il ne leur
« ménageait ni les leçons ni les conseils.

« M. Guay, ancien juge et ancien maire, l'un de ses
« élèves les plus distingués, se plaisait à exprimer
« toute l'admiration que lui avait inspirée son profes-
« seur et tout le fruit qu'il obtint de ses savantes
« leçons. »

M. Demolombe publia, depuis 1845, le cours de *Code Napoléon*, le plus immense ouvrage qui ait jamais été entrepris, le plus beau monument du droit civil français, le plus savant commentaire de la législation actuelle.

Cet ouvrage joint à une grande clarté d'exposition, à un style rapide et brillant, une science profonde, infinie, étonnante même, une discussion vive et animée, une logique serrée, irrésistible.

père, rue de Lagny, n° 20. C'est là que j'ai connu le savant professeur en 1859, et qu'a commencé notre correspondance, à la suite de laquelle l'illustre maître a bien voulu me donner d'utiles conseils pour mon *Traité des Liquidations et Partages* dont il a lu le manuscrit et dont il m'a fait l'honneur d'accepter la dédicace. Plus tard, Madame Demolombe est allée demeurer dans la maison que son fils venait d'acheter sur la place, l'ancienne maison Labouret-Dumas.

Le cours du *Code Napoléon* est le commentaire le plus autorisé, le plus sûr, le plus complet du droit moderne. Les opinions de l'auteur font autorité, même en justice, elles sont toujours appuyées sur le raisonnement et l'équité ; ce splendide travail immortalisera son auteur, déjà célèbre à l'égal des Dumoulin et des Pothier. M. Demolombe fut le premier jurisconsulte de France et nous nous empressons de lui consacrer ces quelques lignes, sincères tribut d'admiration qui n'ajoutera rien à sa gloire mais que nous croyons devoir payer à son génie.

En 1864, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation, mais il refusa pour se livrer exclusivement à son grand travail que malheureusement il n'a pu terminer.

Il fut nommé, en 1864, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. En 1879, cette Académie lui décernait le prix biennal de 20,000 francs.

M. Demolombe était commandeur de la Légion d'honneur.

M. Demolombe n'était pas membre de notre Société, mais c'était un de nos compatriotes et l'une des plus pures gloires de la France. C'est à ces divers titres que nous avons cru devoir donner quelques lignes à son souvenir.

Un membre annonce que le rapport de M. Proust sur le projet de loi relatif à la conservation des monuments et objets d'art historiques vient d'être publié.

Ce projet voté en 1882 par la Chambre, adopté en 1886 avec modifications par le Sénat, détermine les conditions de classement des immeubles dont la conservation doit avoir un caractère national.

Le nombre en est de 2,524.

M. Proust conclut à l'adoption du projet tel que l'a voté le Sénat.

Voici pour l'Aisne la liste des monuments classés :

Le Théâtre romain, dans le séminaire de Soissons ;

Les restes des remparts romains qui se trouvent dans l'évêché de Soissons ; le camp romain de Vermand.

Parmi les monuments du Moyen-Age, de la Renaissance et des temps modernes, le rapport mentionne : L'église de Berzy-le-Sec ; l'église de Saint-Yved, à Braine ; la porte Saint-Pierre, à Château-Thierry ; le château, la façade et les fonds baptismaux de l'église, la porte de Laon et la tour et les remparts de Coucy-le-Château ; l'église d'Essômes ; le château de Fère-en-Tardenois ; le château de La Ferté-Milon ; les vitraux de l'église de cette ville ; la pierre funéraire de Barthélemy de Vire, évêque de Laon, dans l'église de Joigny ; l'ancien évêché et la chapelle (aujourd'hui Palais de Justice), la chapelle des Templiers, l'église Notre-Dame et Cloître (ancienne cathédrale), l'église Saint-Martin et la porte de Soissons à Laon.

Les ruines de l'ancienne abbaye de Longpont ; l'église de Marle ; le Mont-Notre-Dame ; restes et crypte à Mézy-Moulins ; l'église de Nouvion-le-Vineux ; l'ancienne abbaye (aujourd'hui asile d'aliénés) de Prémontré ; l'église Saint-Julien, à Royaucourt ; le chœur et le transept de l'église de Saint-Michel-en-Thierache ; l'église (ancienne collégiale), la façade et la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Saint-Quentin ; les restes de l'abbaye de Notre-Dame, la cathédrale, l'église Saint-Léger, les clochers et cloîtres de Saint-Jean-des-Vignes (affectés au service de la guerre), la crypte de l'abbaye de Saint-Médard (institution de sourds-muets), et l'église Saint-Pierre-au-Parvis, à Soissons ; l'église de Trucy ; la grange de

l'abbaye de Vauclair ; les fonds baptismaux de l'église de Vermand ; l'église de Vailly et l'église d'Urcel.

Dans la catégorie des monuments mégalithiques, le rapport signale : le Menhir de Verzian-de-Gargantua, à Bois-les-Pargny ; le Menhir la Haute Bonde, à La Bouteille ; le dolmen de Caranda, à Cierges ; le Menhir la Pierre-Clouise, à Haramont.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE

Lundi 4 Avril 1887

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Bulletin* de la Société d'Emulation de l'Allier, 3 livraison du t. 17.
- 2° Catalogue du musée départemental de Moulins.
- 3° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jury), livraisons d'octobre-décembre 1886.
- 4° *Mémoires* de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon (classe des sciences) 28° vol.

5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 8° année, mars 1887.

6° *Bulletin* de la commission des antiquaires de la Seine-Inférieure, t. 7, 1^{re} livraison de 1886.

7° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, livraison de janvier-mars 1887.

8° *Annuaire* de l'association pour l'encouragement des études grecques en France (donné par le ministère).

9° *Annuaire* de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1886.

10° *Bulletin* historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 3°, 4° livrais. de 1886.

11° *Annuaire* des bibliothèques et des archives pour 1887.

12° *Journal des Savants*, février 1887.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne lecture d'une lettre du 31 mars 1887, par laquelle monseigneur l'Evêque de Soissons, ayant appris que le congrès archéologique devait se tenir en sa ville épiscopale, au mois de juin, l'informe qu'il offre l'hospitalité en son palais aux membres de cette réunion.

M. le président a répondu à Sa Grandeur pour la remercier de cette bienveillante faveur et lui indiquera les membres du congrès qui seront heureux d'en profiter.

NOMINATION DE MEMBRES

M. Raymond Serrure, auteur du *dictionnaire de l'histoire monétaire de France (région du Nord-Est)*, en cours de publication, est nommé membre correspondant (Paris, rue de Lille, 11.)

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Plateau donne lecture d'une note sur l'archéologie américaine, contenant l'analyse de la dernière publication de la Société Smithsonienne.

ARCHEOLOGIE AMERICAINE

La Société archéologique de Soissons reçoit les publications annuelles de l'Institut Smithsonien de Washington. On ne peut trop admirer la puissance et l'opulence de cette compagnie qui envoie probablement le recueil de ses travaux à toutes les Sociétés archéologiques du monde. Elle serait, paraît-il, divisée en plusieurs sections ou bureaux qui constitueraient à eux seuls des Sociétés distinctes et supérieurement organisées. C'est du moins la réflexion qui vient à l'esprit après la lecture d'un des derniers fascicules qui a trait aux travaux d'exploration des tumuli par le bureau d'ethnologie. Malheureusement, ce n'est pas un compte rendu de recherches et de trouvailles qui pourrait nous apporter de précieux renseignements pour la comparaison avec nos sépultures préhistoriques. L'auteur,

M. Cyrus Thomas, n'a fait qu'un rapport concis sur le système et la marche adoptés par le bureau dans ses investigations. Ce travail est spécialement fait, comme le dit l'auteur, pour éclairer les archéologues américains qui ne semblent pas avoir bien compris le plan ni le résultat de ces travaux.

Un fait principal se dégage de l'ensemble des recherches, c'est que de l'autre côté de l'Atlantique, comme dans notre vieux monde, les anciens habitants avaient l'habitude de ranger leurs morts à peu près symétriquement autour d'un point central et élevaient par-dessus des monticules plus ou moins élevés.

Une grave question divise les archéologues américains et elle est loin d'être bientôt résolue; c'est de savoir si la construction de ces tumuli est l'œuvre d'Indiens dont la race existe encore de notre temps, ou d'une race différente, antérieure, et qui aurait disparu depuis longtemps. Tous les travaux, toutes les recherches, tous les rapports ont été concentrés, étudiés, synthésés dans le but de résoudre le problème.

A la fin de 1888, plus de deux mille tumuli avaient été explorés; ils appartiennent à peu près à tous les types connus, depuis le cône bas et écrasé du Nord, jusqu'à la haute pyramide de terre tronquée particulière aux régions du Sud.

Ces explorations ont produit à peu près trente huit mille reliques diverses du plus instructif intérêt. Une chose digne de remarque et qui est commune avec les résultats obtenus en Europe, c'est que, là-bas comme ici, on n'a trouvé aucune pierre, aucune tablette, aucun objet avec traces d'inscription, d'écriture ou même de caractères hiéroglyphiques susceptibles de renseigner sur le langage et l'écriture des contemporains de ces tumuli. Ces dons précieux n'auraient-ils donc été attribués qu'aux races aryennes ou asiatiques?

Beaucoup de ces tumuli ont du reste été antérieure-

ment ouverts, non pas tant seulement pour en extraire les dépouilles, que pour y continuer l'ensevelissement des races successives. C'est ainsi que, dans un certain nombre, on a trouvé au-dessus de haches de l'âge de pierre, des objets d'une origine plus ou moins récente et datant, quelques-unes, des premiers temps de l'invasion européenne. Les poteries constituent une portion très instructive. Rien du reste n'a été découvert qui puisse justifier l'opinion que ceux qui ont élevé ces tumuli appartenaient à une race parvenue à un certain degré de civilisation et supérieure à celle des Indiens actuels.

La coutume de dépouiller les os de leur chair paraît avoir été générale dans les contrées du Nord et assez fréquente dans celles du Sud. Mais à côté de monceaux d'ossements entassés ensemble dans la promiscuité de la fosse commune, on trouve des tombeaux construits en dalles renfermant les os d'un adulte. L'incinération paraît avoir été l'exception et très accidentelle. Ce serait une erreur de supposer que ces tumuli sont les tombeaux des guerriers tués dans quelque grande bataille, l'état des ossements prouve qu'ils ont été ensevelis après l'enlèvement des chairs, probablement après une longue exposition à l'air.

Dans les districts du Sud, le sommet de la pyramide tronquée était souvent surmonté d'un édifice public, la hutte du Conseil et la résidence des chefs de la tribu. Lorsque l'un d'eux venait à mourir, on descendait le corps dans le tombeau, on brûlait l'habitation et on amoncelait la terre par-dessus avant même que les cendres ne fussent refroidies.

Dans l'état actuel de la question, les archéologues américains seraient à peu près d'avis que les points de ressemblance entre les Indiens actuels et les constructeurs de ces tumuli sont si fréquents et si nombreux qu'il n'y a plus à hésiter à les ranger tous dans une

seule et même famille. Du reste, les savants d'outre-mer ont la bonne fortune de vivre plus rapprochés que nous des premiers habitants de leur continent. Au commencement du quinzième siècle, il est permis de supposer que les tribus indiennes pouvaient être comparées, pour les mœurs, les coutumes, les armes, aux tribus celtiques et gauloises qui couvraient la Gaule au cinquième siècle. Peut-être même leur étaient-elles inférieures pour l'intelligence et la civilisation. Aussi, les archéologues américains ont encore sous les yeux, à leur disposition, les derniers représentants des familles indiennes dont les arrières ancêtres remontent à une très haute antiquité. Leurs armes, leurs ustensiles, leurs coutumes servent de points de comparaison et de repère pour l'étude facile et la solution des problèmes laissés à la science par les préhistoriques. C'est ainsi qu'ils ont pu, par analogie, déterminer à peu près sûrement l'usage auquel servaient les pierres percées qu'on trouve en assez grande quantité en Californie.

Elles ne manquent pas non plus dans notre vieille Europe, mais à défaut de ces termes de comparaison, elles ont tenu longtemps nos archéologues dans le doute et l'incertitude.

Suivant M. Henry Henshaw, du bureau d'ethnographie, les pierres percées peuvent servir à trois ou quatre usages différents : 1° Emmanchées au bout d'un fort bâton elles servaient de massues, arme primitive mais redoutable. Ces pierres n'étaient pas nues, car elles eussent été exposées à être cent fois brisées dans le heurt des batailles. Ordinairement elles étaient enveloppées et comprimées par de fortes lanières de peau. 2° Fixées au deux tiers de la partie inférieure d'un solide épieu appointé et durci au feu, elles devenaient une sorte de pioche. C'était le *digging stick* encore employé par certaines tribus pour creuser le sol et en extraire les

racines alimentaires. 3° Elles remplaçaient pour les filets de pêche, le plomb employé de nos jours comme lest. 4° On s'en servait aussi comme ustensiles de jeux, On en trouve des exemples dans certaines îles du Pacifique. Sur une aire convenablement battue, un Indien lançait les disques troués, et les joueurs en courant s'évertuaient à les percer de leurs lances.

On pourrait conclure de tout cela, que les comptes-rendus des Instituts américains ne sont peut-être pas tenus en assez grande considération. Souvent y trouverait-on le mot d'énigmes que notre science européenne n'a pas pu ou su deviner jusqu'à présent.

M. Legry, conseiller général du canton de Vailly, envoie le texte d'une inscription gravée sur une pierre trouvée à Rouge-Maison, près Vailly.

En tête, armes épiscopales

Deo opt. max.

Ann. hum^o redempt.

M. D. CLVII Déc 14 april. sedente.

S. D. N. Alexandro VII Pon. max^o

Ludovico XIII regnante in honorem.

S. Francisci atq. in gratiam FF

Pœnitentium tertii ejusd. ordinis

primarium dormitorii hujusce

conventus circà annum 1470 erecti

et ab hæreticis anno 1567 destructi

lapidem illustrissimus ac reverendissimus

D. D. Carolus Bourlon episcopus

Suessionensis piissimus restaurator posuit.

Angle droit :

Image de la vierge et
de l'Enfant Jésus tenant
la croix, le tout placé
sur des nuages

Angle gauche :

Image d'un moine
avec le froc,
prosterné devant
la Vierge et l'Enfant
Jésus.

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription a été trouvée lors de la démolition faite il y a environ 30 ans d'un ancien bâtiment des Picpus. — Elle a été alors restituée et incrustée dans la paroi du pignon nord du bâtiment neuf, servant d'orangerie et logement de jardinier, dans le jardin de Picpus, dépendant du domaine de Rouge-Maison, aujourd'hui la propriété de M. le baron de Wimpffen.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 2 Mai 1887

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, mars 1887.
- 2° Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 10 et 11, t. 6 et 7.
- 3° *Bulletin des bibliothèques et des archives* 1886, n° 3.
- 4° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 22, 1^{re} fasc.
- 5° *Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon*, années 1882-1885.

6° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1886, 40° vol.

7° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 6° année, avril-juin 1887.

8° *Istoria Petri et Pauli*. — Mystère en langue provençale du xv° siècle, publié d'après le manuscrit original et sous les auspices de la Société d'études des Hautes-Alpes, par Guillaume, chanoine archiviste des Hautes-Alpes, 1887.

9° Romania, octobre 1886, t. 15, n° 60.

10° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 8° année, avril 1887, n° 4.

11° *Bulletin* de la Société philomatique de Paris, fondée en 1788, 7° série, t. 10, 1885-1886.

12° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 9 (3° série), 4° fasc. Juillet-décembre 1886.

13° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), 28° ann., n° 1, Janvier-Mars 1887.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président met à l'ordre du jour la question importante de l'organisation du Congrès archéologique de France qui doit se réunir prochainement à Soissons et à Laon.

Il donne lecture du programme des diverses questions qui doivent y être soumises. .

PROGRAMME

1. Etat des études archéologiques dans le département de l'Aisne. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classement le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui habitaient le Laonnois, le Soissonnais et le Vermandois à l'époque de l'indépendance gauloise. — Déterminer la situation des oppidums gaulois; occupaient-ils les mêmes emplacements que les cités romaines qui leur ont succédé ?

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines dans la région. — Indiquer les corrections à faire aux travaux d'Amédée Piette, de Fleury et de M. l'abbé Pécheur. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions et d'objets romains, argenterie, bronze, mosaïques, céramique, verrerie, monnaies, etc., effectuées pendant la même période.

5. Etudier les procédés de fabrication des bijoux, des armes et des divers objets mobiliers de l'époque franque trouvés dans le nord de la France et en Belgique. — Distinguer ceux qui peuvent appartenir à l'art oriental et indiquer s'ils ont été apportés ou fabriqués dans le pays.

4. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la

nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par les documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types. — Existe-t-il dans le département de l'Aisne des édifices religieux antérieurs au XI^e siècle?

7. Etudier les constructions religieuses et civiles des Templiers en France et dans les pays d'Occident. — Examiner les rapprochements qu'elles peuvent offrir avec les monuments de l'Orient.

8. Etudier les constructions rurales et abbayes dans la Picardie et la Champagne au Moyen-Age.

9. Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du Moyen-Age et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier.

10. Etudier les habitations connues sous les noms de creutes, croutounelles et boves. — Indiquer la date de leur emploi et signaler les monuments analogues qui peuvent exister dans d'autres provinces.

11. Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfèvrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter.

12. — Décrire les carrelages à couverture vernissée du Moyen-Age et de la Renaissance dans la Picardie, la Champagne et l'Île-de-France. — Faire connaître les centres de fabrication, les noms des artistes et des ouvriers qui les ont dessinés et exécutés.

13. — Signaler les antiquités qui sont d'origine ou de style étrusque, égyptien ou asiatique, trouvés dans le nord de la France. — Distinguer parmi ces objets ceux qui ont été importés de pays d'origine et ceux qui ont été fabriqués en Gaule pour les fidèles de religion orientale et examiner si l'on peut déduire de leur découverte des inductions sur les anciennes relations des habitants de la région avec les peuples de l'Orient, aux époques gauloise et romaine.

14. Géographie archéologique. Etablissement pour les périodes historiques d'un ensemble de signes conventionnels internationaux, analogues à celui qui a été adopté, pour l'époque préhistorique. Projet à présenter au Congrès des Sociétés belges, à Gand.

ORDRE DES REUNIONS

Jeudi 23 juin. — 2 heures. Séance d'ouverture à l'Hôtel-de-Ville. — 3 heures. Visite du Musée, de la cathédrale et de Saint-Jean-des-Vignes. — 8 heures 1/2. Séance.

Vendredi 24. — 8 heures 1/2. Visite de l'église de Saint-Léger et de l'abbaye de Saint-Médard. — 12 heures 1/2. Excursion en voiture à Berzy-le-Sec, Longpont et Vierzy.

Samedi 25. — 10 heures. Excursion à Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon. Trajet en chemin de fer de Soissons à Villers-Cotterêts, et en voiture de Villers-Cotterêts à Longpont.

Dimanche 26. — 10 heures 45. Excursion en chemin de fer à Braine. Visite de l'église de Saint-Yved. — 3 heures. Séance. — 6 heures. Banquet.

Lundi 27. — 8 heures 1/2. Visite à la Bibliothèque. — 11 heures. Départ en chemin de fer pour Laon.

Plusieurs membres font observer que la plupart de ces questions ont déjà fait l'objet de travaux importants de la Société et qu'il pourrait suffire de les signaler sans les traiter de nouveau.

M. le Président rappelle notamment que celle des *Pagi* du Soissonnais a été traitée dans la *Cité des Sussions* publiée dans le *Bulletin*, avec tirage à part.

Un membre signale les travaux importants publiés par M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur les églises du Soissonnais des XI^e et XII^e siècles.

Sur l'organisation d'une exposition pendant la tenue du Congrès, il a été décidé qu'on ferait appel aux personnes qui possèdent des collections en rapport avec les travaux dont on devra entendre la lecture, tels que MM. Frédéric Moreau, et Brunehant, de Pommiers.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.


Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE

—
Lundi 6 Juin 1887
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Mémoire* des Antiquaires de la Morinie, 20, 86-87.
- 2° *Mémoire* de la Société des Antiquaires de France, 5° série, t. 6.
- 3° Congrès archéologique de France, 52° session à Montbrison. 1885.
- 4° *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 5° série, t. 8, 1886.

- 5° *Annales* de la Société de Château-Thierry, 1885.
6° *Bulletin* de la Société du Limousin, t. 34. 1887.
7° *Bulletin* de la Société académique de Chauny, t. 1.
1886.
8° *Bulletin* du Comité des Travaux historiques, n° 4.
1886.
9° *Bulletin* de la Société de Tarn-et-Garonne, 1886.
4 livres.
10° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie, t. 10,
3° série, 1 fasc.
11° Société de Bordeaux, 1 fasc., t. 10. 1885.
12° *Bulletin* de l'Histoire de Paris, 1 et 2 livres,
janvier et mars.
13° *Compte Rendu* de la Société de statistique de
Marseille, 1886.
14° *Notice* sur les ornements en bronze d'un char
gaulois, brochure.
15° *Nomenclature* des tombelles de la Marne.

Cette séance a été uniquement consacrée aux dispositions à prendre relativement à la tenue du Congrès et à l'exposition qui doit être faite, pendant sa durée, dans les salons de la Mairie.

Il a été décidé qu'une seconde séance aurait lieu lundi prochain 13 juin dans le même but.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE


HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

—
Lundi 13 Juin 1887
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Gabrielle d'Estrées et Sully* par M. Desclozeaux.
Extrait de la *Revue historique* (Paris 1887).

2° *Etude sur la gendarmerie*, par Ad. de Cardevacques (Arras 1886).

3° *La Musique à Arras*, par Adolphe de Cardevacques (1885).

5° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 8^e année, 8^e séance, n^o 5, 1885.

5° Société royale de géographie de Belgique, 10^e année, n° 4, juillet-août et n° 6, novembre-décembre.

6° Société royale de malacologie de Belgique. Procès verbaux des séances du 7 août, 4 septembre, 6 novembre et 4 décembre.

7° *Mémoire* de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2^e série, t. 17.

8° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1886, n° 3-4.

9° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 8, n° 131, 4^e série, 1886.

10° *Revue* des Travaux scientifiques, t. 6, n° 12, et t. 17, n° 2.

11° *Annales* de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, t. 3, 2^e livrais.

CORRESPONDANCE.

Lettre du 11 juin par laquelle M. Frédéric Moreau offrirait la collection de ses études et recherches archéologiques aux époques préhistorique, gauloise, romaine, franque et mérovingienne, dans les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry. Elle serait accompagnée de l'Album dit de *Caranda*, pour être exposé dans la salle du Congrès.

M. le Président a répondu à l'offre gracieuse de M. Moreau en acceptant cette offre et en le remerciant.

M. E. de Barthélemy, par lettre du 6 juin 1887, offre à la Société la publication d'un cartulaire de Saint-Médard du XIII^e siècle analysé (bibl. nationale), et une copie complète du XV^e siècle faisant suite au

premier. Enfin, l'analyse d'un cartulaire de l'Amour-Dieu.

On a répondu que la Société devrait voir préalablement le travail pour prendre une décision.

M. Brunehant accepte de présenter pour le Congrès un choix d'objets préhistoriques, pour l'exposition de la salle.

On décide de déposer sur le bureau du Congrès des livres intéressants, monographies, cartes, plans, dessins sur le Soissonnais.

Différentes personnes offrent également des meubles, tapisseries et d'autres objets pour être exposés.

On s'occupe des dispositions dernières à prendre pour la tenue du Congrès archéologique.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



CONGRES ARCHEOLOGIQUE DE FRANCE

La première séance du Congrès archéologique de France a eu lieu le 23 juin 1887, à deux heures, sous la présidence de M. le comte de Marsy, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Parmi les personnes présentes, nous remarquons :

Le comte de Marsy, directeur de la Société, président. A sa droite, Mgr l'Evêque de Soissons ; M. le général Wauvermans, président de l'Académie d'archéologie de Belgique ; M. le Président du Tribunal de commerce ; M. Auguste Janvier, ancien président des Antiquaires de Picardie. A sa gauche, M. le Sous-Préfet ; M. le Maire ; M. Choron, président de la Société archéologique ; M. le commandant Fernandez Duro, délégué de l'Académie royale de Madrid ; M. le major-général Wilson, de l'armée anglaise ; M. Léon de Glanville, doyen des inspecteurs de la Société.

Au bureau des secrétaires : MM. l'abbé Pécheur, Jules de Laurière, secrétaire général ; Travers, trésorier *pro tempore*.

Dans la salle : MM. le baron de Longchamp, du Manoir, Jérôme Duval, des Antiquaires de Normandie ; Belisarié Ledain, de la Bourlière, du Founebioux, de la société des Antiquaires de l'Ouest ; Jadart, Demaisne, de l'Académie de Reims ; du Lac, de Roucy, Souhart, baron de Bormault, Lesguil'ons, de Magnienville, de Compiègne.

MM. Francart, Hambye, de la Roche de Marchiennes, de Mons ; M. le baron Béthune de Villers, de Gand ; M. le comte Raymond de la Guerd, de Bourges ;

M. Thiollier, de la Loire ; MM. Charil de Ruilié, le comte Lair, d'Angers ; MM. Charles de Morry, Eugène la Perche, de Tours ; MM. l'abbé Chevalier, le baron Baye, de la Marne ; M. Hazard, de Douai ; M. Vaillant, de Boulogne ; etc , etc.

Avant l'ouverture de la séance, les membres du Congrès et les invités jettent un coup d'œil sur les meubles, tapisseries, tableaux et objets divers exposés dans la salle à manger, exhibition toute improvisée, organisée en trois jours, qui se ressent peut-être de cette précipitation, mais qui n'est cependant pas dépourvue d'intérêt.

Parmi les pièces exposées, nous pouvons citer :

Vingt-et-une vitrines d'objets préhistoriques comprenant les divers âges de la pierre, pierre taillée et pierre polie, du bronze et du fer, armes, couteaux, styles, ornements, appartenant à M. Brunehant, de Pommiers.

Des haches, bijoux, poteries à MM. Lebon et Bosteaux, de Cernay-lès-Reims.

Des tapisseries, meubles anciens et tableaux de M. Lemer.

Des meubles, bureaux, consoles et fontaines à la Mairie et à MM. de la Prairie, Alphonse Caillet, et Michaux.

Un beau reliquaire représentant le plan en relief des églises et des remparts de Soissons au Moyen-Age, appartenant à la Cathédrale.

Quatre panneaux en bois sculptés, style gothique flamboyant, à M. Lemer.

Autre panneau en relief, représentant les disciples d'Emmaüs, à M. le docteur Billaudeau.

Des tableaux et miniatures à MM. Fossé d'Arcosse, docteur Billaudeau, Valissant, Besnard, Michaux, etc.

Les albums des fouilles de Caranda, par M. Frédéric Moreau.

Album de photographies du pays par M. Macagno.

Album de dessins locaux, à M. Michaux.

A deux heures, M. le comte de Marsy, président, donne la parole à M. Choron, président de la Société archéologique de Soissons.

M. Choron souhaite la bienvenue au Congrès français d'archéologie, remercie l'administration, le Maire, le Conseil municipal, Mgr l'Evêque et tous les membres présents, MM. Frédéric Moreau et Brunehant, dont on peut admirer les découvertes intéressantes.

Voici le texte de son discours :

MONSEIGNEUR,

MESDAMES ET MESSIEURS,

En prenant la parole, comme président de la Société archéologique de Soissons, j'obéis à un double sentiment de reconnaissance : reconnaissance envers M. le Directeur et MM. les Membres de la Société française d'archéologie qui ont bien voulu décider de réunir cette année dans notre ville le Congrès archéologique de France et d'y tenir la première partie de la 54^e session annuelle de ce Congrès ; reconnaissance, envers la municipalité soissonnaise, qui, pour mettre notre Société en mesure de recevoir plus dignement le Congrès, a mis à notre disposition, avec une subvention spontanément offerte, les splendides salons où nous sommes réunis.

Aux savants membres de la Société française d'archéologie, qui viennent, la plupart de si loin, honorer notre ville de leur présence, animer notre zèle archéologique du souffle de leur, nous éclairer de leur savoir et de leur expérience, nous disons : merci et soyez les bienvenus.

A Monsieur le Maire de Soissons, qui sait combien les réunions comme celle-ci aident au développement et au progrès des lettres et des sciences et qui a contribué de tout son pouvoir au succès de ce Congrès, à ses adjoints et aux membres du Conseil municipal qui l'ont unanimement secondé, nous adressons nos plus vifs sentiments de gratitude.

Nous ne voulons pas d'ailleurs oublier dans nos remerciements les autres autorités de la Ville, qui ont bien voulu augmenter par leur présence l'éclat de cette solennité : notre éminent Évêque, que notre société a l'honneur de compter dans ses rangs et qui, dès que le Congrès a été annoncé, a gracieusement offert pour plusieurs de ses membres l'hospitalité dans son palais, M. le sous-préfet de l'arrondissement, des magistrats, les délégués des nombreuses sociétés archéologiques françaises et étrangères et enfin tous les amis des lettres, des sciences et des arts qui sont ici.

Quant aux membres de la Société académique de la ville de Laon, au siège de laquelle doit se tenir la seconde partie du Congrès qui s'ouvre en ce moment et qui est tout autant que la nôtre associée à l'œuvre de propagande archéologique de ce Congrès, qu'ils veulent bien se considérer comme étant ici de la maison et agréer le salut amical et tout spécial de leurs collègues de Soissons.

Ayant l'honneur, Messieurs, de vous adresser la parole au nom de la Société archéologique soissonnaise, j'aurais à vous dire quelques mots de son origine, de son histoire et de ses travaux. Je ne crois pas devoir, à une séance d'ouverture, entrer dans ces détails. Je le ferai, si le temps m'en est donné, dans une autre séance.

Je me contente, dès à présent, de vous dire que M. Frédéric Moreau, si honorablement connu dans le monde archéologique par ses albums Caranda, ne pouvant, à son grand regret, assister au Congrès, nous a adressé un exemplaire complet de ses magnifiques albums, compris celui relatif à ses nouvelles fouilles de la villa d'Ancy, près Braine. Ces albums sont exposés dans le salon d'entrée. Il y est joint un état analytique, dressé par M. Frédéric Moreau, lui-même, et contenant le curieux résumé de tout ce qu'ont révélé les dix années de ses explorations dans les arrondissements de Château Thierry et de Soissons. M. Moreau a visité 13,234 sépultures gauloises, gallo-romaines, mérovingiennes et autres ; et le mobilier funéraire, qu'il y a recueilli, ne se compose pas moins, avec les silex, de 31,575 objets.

Vous trouverez dans le même salon, — et nous regrettons de n'avoir pu y improviser qu'une bien incomplète exposition, — d'anciennes tapisseries, des peintures, des meubles, que nous devons à l'extrême obligeance de leurs heureux possesseurs et qui ne vous paraîtront pas sans doute indignes d'attention. Vous y trouverez de plus la partie concernant le soissonnais, de l'importante collection de silex, de monnaies, d'objets de bronze et de fer. de MM. Brunehant père et fi's, de Pommiers, près Soissons, tous objets recueillis à Pommiers même et en partie sur l'emplacement qu'on appelle le camp de Pommiers ou de Pasly, non loin des anciennes creutes ou grottes, encore existantes dans ce dernier village.

Mais je m'arrête, ne voulant pas retarder plus longtemps le moment où vous allez entendre la voix éloquente de M. le Président du Congrès, du savant et sympathique Directeur de la Société française d'archéologie.

M. de Marsy remercie M. Choron et explique que le 54^e congrès se tient à Soissons qui est le berceau de la monarchie. Il donne un souvenir de regrets à MM. Fleury et Piette. Il félicite la Société archéologique de continuer si bien l'ancienne Académie de Soissons, puis il fait la revue annuelle des travaux de la Société archéologique de France, donne un aperçu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et termine en rappelant la mémoire des membres malheureusement perdus par la Société française d'archéologie.

Ensuite la séance est levée et la Société visite l'exposition, le musée, la bibliothèque, la cathédrale et Saint-Jean-des-Vignes.

Séance du 23 juin 1887 à 8 heures du soir

PRÉSIDENTE DE M. DE MARSY

M. le Président ouvre la séance par un discours dans lequel il fait connaître le but de la réunion et il appelle ensuite à prendre place au bureau, à côté de lui, MM. le général Wauwermans, de Bruxelles, le major général Wilson, de l'armée anglaise, le commandant Fernandez Douro, de Madrid, le baron de Baye, Choron, président de la Société de Soissons, etc., etc.

M. le général Wauwermans remercie M. le Président de ses bonnes paroles.

M. de Marsy examine ensuite le programme et inscrit les noms des orateurs qui se proposent de répondre à plusieurs des questions posées.

M. Bosteaut, de Cernay-les-Reims, donne lecture d'un intéressant travail sur les fouilles qu'il a entreprises dans diverses localités des environs de Reims, et les plus belles découvertes faites par lui. De superbes spécimens de ces objets sont exposés dans la salle voisine.

M. le baron de Baye lit une notice très étudiée sur les sculptures préhistoriques découvertes dans la vallée du Petit-Morin.

M. l'abbé Chevalier a abordé l'étude des carreaux du Moyen-Age.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis a prouvé par des textes, que la crypte de Saint-Médard a été construite au ix^e siècle, vers 830.

Journée du Vendredi

Le matin, les membres du Congrès d'archéologie sont allés visiter l'église Saint-Léger, le cloître, les cryptes.

Puis, tandis que quelques personnes se détachaient pour aller au camp de Pommiers et aux grottes de Pasly, les autres se rendaient à Saint-Médard, où Mgr l'Evêque se trouvait, et a fait à la Société les honneurs de l'établissement. Dans cet antique monastère mérovingien, les moines sont aujourd'hui remplacés par de jeunes sourds-muets et aveugles.

La crypte est aussi examinée et l'on peut se rendre compte de la réalité des opinions de M. Lefèvre-Pontalis, qui en fait remonter au ix^e siècle la construction.

L'après-midi, dans des voitures, le Congrès part pour Courmelles.

Après avoir admiré les charmes du paysage et maudit la route poussiéreuse qui, sous les pieds des chevaux, formait des nuages de poussières, soulevés par le vent, à part le costume, la suite des voitures, roulant sur les nues, ressemblait vaguement au beau tableau du Guide représentant l'Aurore lançant ses coursiers dans l'espace éthéré.

Mais bientôt on parvient à Courmelles (*Columella*).

L'église est nouvellement restaurée sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis, qui a procédé avec autant de science archéologique que de bon goût. (1)

Ensuite on se dirige sur Berzy-le-Sec.

L'église est intéressante. C'est un joli monument de la fin du XII^e siècle.

(1) Voir sur cette restauration le *Bulletin* de la Société archéologique de Soissons, 17^e vol. p. 55.

La porte fortifiée de l'ancien château est remarquable ; deux tours cylindriques seulement au sommet, la partie inférieure composée de quatre piliers décrivant à leur base une croix grecque.

On quitte Berzy pour prendre le chemin de Longpont. La chaleur ne diminue pas, la poussière non plus. Chaudun est traversé sans arrêt.

Voici Longpont, ses ruines majestueuses et son château.

La Société est reçue très gracieusement par Mme la comtesse de Montesquiou, et par sa charmante fille.

Les membres de la Société étaient ruisselants et couverts de poussière et les nobles châtelaines ont offert des rafraichissements qui ont été accueillis avec un vif enthousiasme.

Puis on suivit l'abbé Corneau, qui se fit le cicerone de la Société et la conduisit partout.

Ceux qui n'avaient pas encore visité cette belle résidence, étaient émerveillés.

Le château actuel occupe le bâtiment de l'abbaye, de cette ancienne abbaye de Cisterciens, fondée au douzième siècle.

La belle galerie de tableaux et d'objets attirait surtout l'attention.

Les appartements étaient aussi ouverts : quelques-uns sont modernes, d'autres au contraire sont garnis de ces meubles, de ces boiseries sculptées en chêne, de ces tapisseries splendides que les artistes de la Renaissance taillaient, ciselaient ou tissaient pour les palais des rois. Nous avons remarqué aussi la chambre chinoise de Duplex, l'un des ancêtres de M. de Montesquiou.

Le vestibule, la salle de billard, les salles à manger, les salons voyaient la foule se renouveler sans cesse.

Nous ne décrivons pas toutes les splendeurs, toutes les beautés, tous les trésors de cette maison princière ; nous ne parlerons ni des statues, ni des tableaux, ni des caryatides, ni des plantes rares, ni des vases de Chine, du Japon, de Sèvres et de Saxe, ni même des beaux vitraux des XVI^e et XVII^e siècles de la galerie. Bornons-nous à constater les magnificences de l'ensemble.

En sortant des appartements, on allait voir les ruines, ces belles ruines qui, comme les bras osseux d'un squelette, se dressent noires sur le foud de pourpre d'un soleil couchant.

Il n'en reste plus grand chose aujourd'hui, mais ce que l'on voit est encore fort intéressant et attire souvent les vrais amateurs. L'ancienne église de l'abbaye était un des plus beaux spécimens du style ogival.

En souvenir de cette visite chacun inscrivit son nom sur le livre des visiteurs, selon la coutume.

Enfin, à 5 heures, on a pris congé et tout le monde reprenait, en voiture, le chemin de Soissons.

Samedi

Samedi, les membres du Congrès ont, conformément au programme, fait une excursion à Villers-Cotterêts et à la Ferté-Milon.

Arrivés par le train de 10 heures à Villers-Cotterêts, la Société jette d'abord un coup d'œil à la statue d'Alexandre Dumas, l'une des dernières œuvres de Carrier-Belleuse.

Puis tout le monde se dirige vers le château, cette résidence aimée de François I^{er}, de Henri II, de Henri IV et des ducs d'Orléans, et qui sert aujourd'hui de dépôt de mendicité, pour le département de la Seine.

Le pavillon de l'ancienne prison encore debout et qui, classé comme monument historique, vient malheu-

reusement d'être déclassé, ce qui est de mauvais augure et le présage d'une destruction peut-être trop prochaine. On sait que sur les murs de ce pavillon sont sculptés des H K entrelacés, et unis avec les croissants.

Plusieurs auteurs ont prétendu que ces croissants étaient ceux de Diane de Poitiers et se récriaient contre leur présence à côté des initiales de Katherine de Médicis. Nous avons prouvé ailleurs que les croissants appartenaient à la reine et non à la maîtresse.(1).

M. Senart, maire de Villers-Cotterêts, et M. Gœdorp, directeur du dépôt de mendicité, ont reçu les visiteurs et leur ont montré les restes des constructions primitives.

Dans le château, on remarque la voûte de la porte d'entrée, les sculptures des escaliers et surtout la belle restauration de la chapelle, appelée aujourd'hui salle des états ou du conseil, restauration entreprise par M. Trélat, architecte.

Une inscription annonce que c'est dans cette salle que fut signée la fameuse ordonnance de François I^{er} de 1539, qui prescrivit de rédiger les actes en français.

M. Senart, maire, eut l'heureuse idée de faire signer, par tous les membres présents, une pétition pour demander au gouvernement un mobilier de l'époque afin de garnir convenablement et de compléter dignement la restauration.

Après la visite des cuisines, des cours, un coup d'œil sur le parterre, à l'église et à la mairie, tout le monde déjeune à l'hôtel du *Dauphin*, et l'on part pour la Ferté-Milon.

Ici c'est le vieux château démantelé, les deux belles églises de la chaussée et de la ville, la maison de Jean Racine et la statue du grand poète.

(1) Voir *Histoire de Villers-Cotterêts*, par M. Alexandre Michaux.

M. le général Wauwermans a rappelé, devant le vieux château, en excellents termes et en homme compétent, l'historique et le système des fortifications du Moyen-Age.

A 8 heures, on était de retour à Soissons.

Dimanche

Le matin, la Société visite Braine, l'église Saint-Yved et l'Abbatiale.

Malheureusement le temps manque pour visiter la Folie, car il faut revenir de bonne heure, pour la séance de l'après-midi.

Séance du dimanche 26 juin

PRÉSIDENCE DE M. DE MARSY

Preennent place au bureau, aux côtés de M. le Président de Marsy, MM. le général Wauwermans, Cortillot, président de la Société de Laon, Barbey, président de celle de Château-Thierry, de la Prairie, président d'honneur de la Société de Soissons, Fossé d'Arcosse, père, l'un des fondateurs de cette Société, Bornier, sous préfet de Soissons, etc.

M. Desmottes, de Manières, présente une croix reliquaire du xvi^e siècle, trouvée à Baudigny (Nord).

MM. de Maisons et Jadard, une étude complète sur les églises du canton de Fismes. Celle du chef-lieu de canton est du xii^e siècle et a été restaurée au xvi^e.

M. le Président signale un mémoire de M. Desmazures, d'Hirson, sur les silex taillés ou polis trouvés dans le nord du département et présente à l'appui une carte d'échantillons de ces silex.

M. de Selligny donne lecture d'une notice sur l'amphithéâtre de Lyon.

M. Vauvillé, un mémoire sur les découvertes importantes faites au camp de Pommiers ; on a trouvé près de 2.000 pièces de monnaies gauloises, peu de romaines, des poteries, 16 puits, etc. D'après lui ce camp serait un des douze oppides de la *civitas suessionum* et ce serait là l'emplacement de Noviodunum.

M. Barbey proteste contre cette dernière conclusion.

M. Choron explique que l'on ne trouve dans le camp de Pommiers rien qui puisse s'appliquer à Noviodunum, ni la hauteur des murailles, ni la largeur des fossés indiqués par le général romain. L'enceinte fortifiée que signale César, ne peut être d'ailleurs qu'une enceinte continue. Et l'on ne rencontre au camp rien de semblable : la plus grande partie de son périmètre n'est défendu que par le simple escarpement de la montagne ; à un seul endroit, du côté nord et sur une très minime portion existent seulement les restes d'un rempart en terre avec fossé extérieur.

M. le Président, avant de clore la séance et la partie de la session tenue à Soissons, remercie la Société archéologique de Soissons, la municipalité et les habitants de cette ville qui ont fait un si bon accueil aux membres du Congrès, et annonce que les médailles dont le Congrès dispose ont été décernées ainsi :

Rappel de grande médaille de vermeil à M. Frédéric Moreau, pour ses fouilles de Caranda et autres et ses albums ;

Une médaille de vermeil à M. l'abbé Pécheur, pour son bel ouvrage des *Annales du diocèse de Soissons*.

Une médaille d'argent à M. Alexandre Michaux, pour l'ensemble de ses publications sur l'histoire locale.

Une médaille d'argent à M. Bruneant, de Pommiers, pour ses découvertes de silex, monnaies, bronze, etc.

Une médaille d'argent à M. Lefèvre-Pontalis, pour sa restauration si bien comprise de l'église de Courmelles.

BANQUET. — TOASTS

A 6 heures et demie, un banquet était servi dans le grand salon de M. Delaborde, et environ 80 convives y prenaient place.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

M. le comte de Marsy, président, remercie la municipalité, la Société archéologique de Soissons, les membres présents, les dames qui ont bien voulu, par leur gracieuse présence, rendre la réunion plus agréable, Mgr l'Evêque, les lauréats du jour, les organisateurs du Congrès et de l'exposition locale et surtout M. Collet, qui s'est donné la plus large part du travail et de la peine et auquel certainement on doit la réussite de notre exhibition improvisée.

Mgr l'Evêque, n'ayant pu assister au banquet, a écrit à M. de Marsy, une lettre charmante dont celui-ci donne lecture et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

Monsieur le Président,

Ne pouvant assister au banquet qui termine ce soir la station du Congrès archéologique de France à Soissons, je désire au moins vous adresser, ainsi qu'à Messieurs vos savants et très honorables collègues, un faible témoignage de ma vive sympathie : je le fais en vous envoyant, avec ces lignes, quelques fleurs de mon jardin, qui pourront, je l'espère, trouver place sur votre table.

L'archéologie locale, Monsieur le Président, est, ce me semble, la plus gracieuse et l'une des plus utiles des sciences qui s'occupe du passé. La géologie scrute l'enveloppe du globe terrestre, et demande à ses couches successives le

secret de bien des origines. Mais si elle n'est pas muette sur l'histoire et la nature de l'homme, elle a peu de chose à nous en dire, et ce qu'elle nous en dit reste, en grande partie, fort problématique. La philologie, cette histoire naturelle et cette géologie du langage, exhume, recouverts de l'enveloppe conservatrice des vieux idiomes, les éléments de notre nature intellectuelle et morale, identiques partout et néanmoins divers chez les différentes races humaines. La science archéologique exploite un sol moins profond et composé de moins de débris ; mais combien elle en retire d'objets qui nous appartiennent mieux, et dans lesquels nous trouvons des émotions comme des leçons plus humaines parce qu'ils sont les œuvres, et comptent entre les œuvres exquises de l'humanité ! Il n'est pas jusqu'aux textes historiques, supérieurs à tout en précision, qui ne cèdent quelque chose aux monuments artistiques. Les textes traduisent surtout l'idée, les œuvres d'art surtout le sentiment : or le sentiment tient plus de place que l'idée abstraite dans l'ensemble de notre vie.

Les textes et les monuments s'associent d'ailleurs à merveille dans le grand travail de l'histoire : ils s'éclairent se contrôlent et se complètent mutuellement. L'habile usage que vous faites des premiers, vous et Messieurs vos confrères, montre assez du reste le prix que vous y attachez ; je n'éprouve donc aucun embarras à dire ici que les textes sont de beaucoup la principale des sources historiques.

Mais les textes ne se rencontrent pas partout, et souvent ils sont rares là où les monuments abondent : à l'archéologie alors de commencer la recherche ou de commenter une écriture avariée ; à elle le rôle important.

D'autres fois des textes, même nombreux, sont loin de donner une idée assez ample, une idée juste, de la société qui nous les a laissés. Connaitrions nous bien le moyen-âge sans ces cathédrales ? Sans Notre-Dame de Paris et ses sœurs, ne méconnaîtrions-nous pas nos ancêtres, dussent nos bibliothèques regorger de tous leurs manuscrits perdus ? Nous avons commencé, en tout cas, à revenir de nos préventions plusieurs fois séculaires contre eux,

quand d'éminents esprits nous ont ramenés à l'estime de leurs arts. Il manquerait énormément même à la connaissance que nous avons de l'esprit grec, sans l'architecture et la sculpture de la Grèce. [Un simple tronçon de colonne apporté de Milet au Louvre, et devant lequel je me suis arrêté plus d'une fois, révélerait au besoin la grandeur et la délicatesse de la civilisation ionienne.

L'archéologie est donc, Monsieur le Président, comme une ovation partielle de la vie des sociétés éteintes et ordinairement de la meilleure portion de leur vie.

N'était-il pas naturel que, sur une terre, chrétienne depuis tant de siècles, l'Évêque vit avec joie et respect arriver des savants qui travaillent avec sagacité à remettre au jour, à signaler, à recommander, à marquer de leur date, à remplacer dans leur milieu, à interpréter les ouvrages plastiques où tant de générations ont imprimé plus ou moins leur caractère intellectuel, moral et religieux ? Le chrétien a confiance dans la vérité ; il se souvient que le divin Maître a dit : *Veritas liberabit vos*, et même : *Ego sum veritas*. Il a, par conséquent, confiance aux résultats de la vérité totale et ne demande pas mieux que la plus grande abondance possible de lumière. L'évangile n'a qu'à gagner selon nous, à ce qu'on explore complètement un sol qu'il a si longtemps pénétré.

Voilà pourquoi, entre autres motifs, Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous offrir et je vous prie de vouloir bien transmettre à Messieurs vos doctes confrères, l'assurance de ma haute considération et de ma religieuse reconnaissance.

M. Fossé d'Arcosse père, l'un des fondateurs de la Société archéologique, en l'absence de M. Choron, président, empêché, remercie à son tour M. de Marsy des flatteuses paroles qu'il avait fait entendre, rappelle les services rendus pendant de longues années à la Société par M. de la Prairie, aujourd'hui président honoraire, et ceux que rend chaque jour, le président actuel, M. Choron, continuateur de son œuvre,

puis il a terminé par un compliment aux dames présentes.

M. le général Wauwermans, directeur des fortifications de la vallée de la Meuse, et président de la Société archéologique d'Anvers (Belgique) :

Mesdames et Messieurs,

En venant au Congrès de Soissons, je dois vous l'avouer, j'avais conçu la pensée, usant de la qualité de membre de votre association que vous m'avez fait l'honneur de me conférer, de me dissimuler dans vos rangs. La présomption était grande de la part d'un Flamand ; elle a été aussitôt déjouée. Un sentiment d'honnêteté m'a obligé de vous déclarer que je venais en France pour faire de la contrefaçon, pour tâcher d'établir dans mon pays une association semblable à la votre, en profitant de votre expérience, d'emporter malheureusement la conviction qu'il nous sera difficile de vous imiter en bien des choses. Il nous sera impossible d'égaliser la grâce charmante, la courtoisie parfaite avec laquelle vous nous avez accueilli et avec laquelle vous nous avez traité aussitôt en amis. Recevez-en, en mon nom et aux noms de mes collègues étrangers, nos sincères remerciements.

Si nous ne pouvons vous égaler, nous nous efforcerons en Belgique, de poursuivre comme vous l'étude de l'archéologie, dont l'utilité a été définie en termes si éloquents dans la lettre dont notre Président vient de donner lecture. L'archéologie nous permet d'apprécier, sur des preuves irrécusables, la grandeur d'un passé que nous devons tâcher d'imiter. Elle nous permet, en pénétrant dans la vie intime des générations qui nous ont précédé, de juger avec plus d'équité les fautes que nous sommes trop disposé à condamner légèrement. Elle rectifie l'histoire souvent empreinte et faussée par la passion des hommes et des temps.

Dans mon pays nous considérons l'archéologie comme un terrain neutre, où tous les partis assurés d'un sincère patriotisme peuvent s'entendre. Ici je n'hésite pas à dire

que c'est ce terrain neutre sur lequel toutes les nations peuvent se mettre d'accord, car l'archéologie enseigne à l'homme les devoirs qu'il a à remplir sur cette terre pour rester digne du passé.

Nous n'ignorons pas, Messieurs, que votre bienveillance s'adresse moins à nous, qu'aux nations que nous représentons. Nous demandons à la grande et généreuse France de conserver à nos pays respectifs une bonne et sincère amitié qui leur est chère. Le rôle glorieux que la France a rempli dans le passé répond de celui qu'elle remplira encore dans l'avenir.

M. le commandant Fernandez Douro, de la marine espagnole, porte un toast qui a été accueilli avec enthousiasme et qu'il termine par cette acclamation : « pour la France et pour sa prospérité ! »

M. le comte Lair boit à la santé des maris ; son toast fort spirituel et très délicat, est souvent interrompu par les bravos unanimes. Le voici :

Comme sous-doyen du corps des maris dont les femmes ont eu l'honneur d'être invitées à ce Congrès (le doyen, M. le général Wilson m'ayant laissé la parole) je demande la permission de remercier M. le comte de Marsy, de toutes ses prévenances, de toutes ses délicates attentions pour les dames depuis qu'elles ont rejoint le Congrès. Venant de votre part, cela ne pouvait les surprendre. Elles ne vous en sont pas moins très reconnaissantes.

Je serais ingrat si je n'associais à ce remerciement M. de Laurière, qui, hier à Villers-Cotterêts, adressait aux dames des paroles si aimables et qui visiblement partaient d'un cœur excellent.

Et maintenant laissez-moi ajouter, Messieurs, que la joie que nous autres maris nous éprouvons de cet accueil n'est pas exempte d'un petit calcul d'intérêt.

Les archéologues sont les meilleurs des maris, chacun sait ça, mais avouons-le, nous sommes parfois des maris bien encombrants.

Nous revenons parfois un jour, avec des in-folio, un autre jour avec un chapiteau, le lendemain avec une colonne, le tout très poudreux. Les dames cependant ne nous font pas trop de reproches et tolèrent nos manies.

Mais à présent, après la distinction dont elles ont été ici l'objet, leur complaisance sera sans bornes. Elles videront leurs armoires pour les transformer en bibliothèques, les commodes se changeront en médaillers, et c'est ainsi que l'archéologie fera beaucoup de progrès, grâce à la galanterie de M. le Directeur de notre société.

M. de Laurière, aux dames présentes et à son ami, son maître, M. Héron de Villefosse, le conservateur des statues du Louvre, et, par conséquent, de la Venus de Milo et des splendides beautés si bien reproduites dans leurs formes merveilleuses par les sculpteurs de la Grèce et de Rome.

M. Héron de Villefosse répond, au nom des célibataires qui, eux, n'ont aucune compagne et n'ont pour distraction que l'archéologie.

M. de Marsy boit à la jeune Arcisse, cette pupille de son illustre prédécesseur M. de Caumont.

M. Travers termine la série en citant l'agréable sonnet ci-après :

Vieille église romane, à l'ornement bizarre,
J'aime ta nef étroite avec son chœur obscur,
Et ta façade nue où la fenêtre rare
Semble ouverte à regret dans l'épaisseur du mur.

Sur le tympan ainsi qu'au chapiteau barbare.
Des artistes pieux ont, dans le granit dur,
Taillé des bas-reliefs ; mais notre esprit s'égare
A vouloir épeler leur symbolisme pur.

Pourquoi, sous le larmier, des modillons grotesques,
D'animaux insommés les profils simiesques,
Et le rictus moqueur des têtes de démon ?

Est-ce des morts couchés au pied de la muraille,
Nobles, vilains qui vont redevenir limon,
Que leur face sinistre et muette se raille ?

Lundi

Les membres du Congrès sont allés le matin à la Bibliothèque de Soissons et ne pouvaient se lasser d'admirer les riches manuscrits à miniatures, bibles, missels, etc.

Ensuite, les savants excursionnistes ont pris le train pour continuer à Laon la seconde partie de la session.

Ainsi s'est terminée pour notre ville, la tenue du Congrès de la Société française d'archéologie, Société fondée, il y a 54 ans, par le regretté M. de Caumont, remplacé aujourd'hui si dignement par M. le comte de Marsy.

Les Soissonnais n'oublieront pas la venue de ces savants, représentant non-seulement les différentes villes de France, mais encore les pays latins, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, même l'Angleterre.

Ils ont été attirés chez nous par les grands souvenirs que rappelle notre vieille cité. En effet, aux différentes époques de son histoire, plusieurs événements d'une haute importance viennent se dénouer à Soissons et décider de l'avenir de la nation, changer même le sort des peuples.

Ainsi, c'est par la prise de Bibrax et de Soissons que César commence la conquête de la Gaule Belgique ; c'est à Soissons que tombe la domination romaine dans la Gaule ; c'est ici que Clovis établit sa puissance, et Soissons, comme on l'a dit plusieurs fois, est le berceau de la France nouvelle ; c'est ici que s'évanouit la

première race de nos rois, Pépin le Bref est porté sur le pavois et sacré à Soissons ; c'est ici que le premier ébranlement est donné au grand empire de Charlemagne par la captivité de Louis-le-Débonnaire au couvent de Saint-Médard ; Laon et Soissons sont les dernières villes restées fidèles au dernier Carlovingien, Charles de Lorraine ; les milices de la commune de Soissons, avec celles de Compiègne, de Laon, de Noyon, etc., sont au premier rang de l'armée française à la célèbre victoire de Bouvines. Sautons plusieurs siècles et nous trouverons encore la part de Soissons dans les démêlés politiques des puissances : à Soissons, dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, Charles-Quint signa les préliminaires de la paix de Crépy, qui met fin à l'invasion espagnole de 1544 ; à Soissons encore Henri IV se réconcilie avec Mayenne, et la ligue est morte.

Soissons tour à tour chef-lieu de domination romaine après la prise de Trèves, capitale d'un royaume mérovingien, commune ou ville, a joué, on le voit, dans notre histoire nationale, un rôle parfois prépondérant.

Nous espérons que les savants membres de la Société française d'archéologie, tout en conservant la mémoire d'un passé glorieux, voudront bien conserver un souvenir du séjour qu'ils ont fait parmi nous.

SESSION DE LAON

La Société archéologique de France a continué mardi la série de ses travaux.

Dans la matinée, ses membres ont visité l'église Saint Martin, l'Hôtel-Dieu et l'ancienne Porte de Soissons.

L'après-midi a été consacrée à une excursion des plus intéressantes au cours de laquelle les églises de Bruyères-et-Montbérault, Vorges, Presles-et-Thierry,

Nouvion-le-Vineux et Urcel ont été successivement examinées avec le plus vif intérêt par les savants archéologues.

On a commencé par Bruyères et l'examen a porté sur l'ensemble des colonnes, chapiteaux, frise extérieure dont l'étude a déjà été faite avec tant d'exactitude et de soin par Ch. Hidé. — Le tableau du chœur, dont les figures ont été attribuées à Rubens par un éminent critique d'art, M. Arsène Houssaye, a été certainement très-admiré : mais l'attribution au maître flamand a paru contestable.

De Bruyères à Vorges on a donné un coup d'œil en passant, c'est à dire beaucoup trop vite, aux belles collections de M. Hidé ; mais nous savons que plusieurs membres du Congrès ont mis à profit l'obligeance du propriétaire et que, dans la matinée de mercredi, il se sont de nouveau rendu à Vorges afin d'examiner, dans ses détails, ce rare ensemble d'objets choisis avec autant de sûreté que de bon goût.

L'église de Vorges offre surtout, comme intérêt d'étude archéologique, son clocher fortifié. On se rappelle que de vieux éperons de chevaliers et des armes furent assez récemment découverts sur le faite, attestant ainsi les luttes qui s'y livrèrent au temps des invasions normandes.

La visite de Presles est rapide. — On a grande hâte d'arriver aux églises-types de Nouvion et d'Urcel.

Là, en effet, tout est à voir : il ne s'agit plus seulement d'études d'ensemble et d'aspect général ; mais chaque détail a son importance.

On commence par faire justice de l'inscription qui place la construction du clocher en 1051. Cette inscription est certainement postérieures à Henri II, puisqu'elle vise le règne de Henri I^{er}, et on ne saurait dès lors lui accorder aucune autorité. Mais s'il ne faut pas faire reculer jusqu'en l'an 1000 l'exécution primitive

de l'église et du clocher de Nouvion, il n'en reste pas moins acquis que, de l'aveu unanime, église et clocher constituent un magnifique ensemble, dans un parfait état de restauration et offrant aux travaux archéologiques un champ si vaste que les études antérieures n'ont pu encore l'épuiser.

M. le curé d'Urcel a présidé lui-même, avec beaucoup de complaisance, à la visite détaillée de son église qui a été considérée par tous les membres du Congrès comme dépassant en importance scientifique, en nouveauté d'aspect, en intérêt d'étude, tout ce qui avait été vu jusque-là. Des discussions se sont établies sur place à propos de l'époque qu'il fallait attribuer à la construction du porche si curieux et si indignement restauré. L'impression dominante portait à faire reculer d'au moins un siècle l'époque jusqu'ici attribuée à la construction ; on avait parlé du ix^e siècle. L'hypothèse du viii^e a été soulevée et appuyée de très bons arguments.

Mêmes discussions intéressantes, à propos des chapiteaux, où le moderne a quelquefois — et si misérablement — essayé d'imiter l'art ancien.

A la sortie de l'église d'Urcel, M. de Sars a fort aimablement convié les membres du Congrès à prendre dans le jardin de la belle propriété du général de Brauer, quelques rafraîchissements. Ç'a été pour plusieurs l'occasion toute naturelle de le remercier encore de la communication si intéressante du trésor de Montcornet et pour exprimer l'espoir que le pays n'aurait pas le « vandalisme » de laisser échapper l'occasion de s'approprier un tel ensemble des plus curieux, des plus importants specimens, uniques, pour quelques-uns, de l'art ancien.

L'itinéraire comportait la visite de l'église de Chivy ; mais l'heure avancée n'a pas permis de s'y arrêter. Nous en exprimerons ici d'autant plus de regrets que

la veille au soir, M. Lefèvre-Pontalis avait contesté l'exactitude des dates attribués par MM. Fleury et Midoux aux curieux chapiteaux de cette église. Il eut été intéressant de discuter sur place cette détermination d'époque et d'examiner de près, les pièces devant les yeux, les affirmations apportées avec beaucoup d'assurance par M. Lefèvre-Pontalis.

Ce n'est pas la seule énonciation de M. Lefèvre-Pontalis qui ait été l'objet d'une contestation. Nous recevons précisément de M. l'abbé Poquet un mot relatif à la crypte de Saint-Médard de Soissons. M. Lefèvre-Pontalis lui refuse toute origine mérovingienne, en fait « un établissement plus que douteux des Carolingiens ». M. l'abbé Poquet demande sur quelles preuves et avec quels faits à l'appui ?

Le soir, vers neuf heures, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville gracieusement mis à sa disposition par la municipalité laonnoise, la Société académique de Laon a offert un punch d'honneur à MM. les Membres du Congrès.

Indépendamment de MM. les Membres de la Société académique, on remarquait un grand nombre de Laonnois qui avaient bien voulu accepter de se rendre à cette réunion.

Au cours de cette soirée, les toasts suivants ont été portés :

1° Par M. Cortilliot, président de la Société académique de Laon, à la Société française d'archéologie, à ses membres éminents, à son dévoué et savant président ;

2° Par M. le comte de Marsy, président du Congrès, à la Société académique de Laon, à son président, à la municipalité laonnoise ;

3° Par M. Ernest Lemaître, secrétaire-général de la Société académique, qui a remercié au nom de celle-ci M. le Maire de Laon et ses collègues du Conseil muni-

cipal pour l'excellent et obligeant concours qu'elle a trouvé en eux pour cette réunion ;

4° Par M. le Maire de Laon qui a associé dans son toast les membres nationaux du Congrès aux représentants des nations étrangères amies de la France ;

5° M. le général Wauwermans, directeur des fortifications de la vallée de la Meuse, et président de la Société archéologique d'Anvers (Belgique), a répondu, au nom de M. le général Wilson, commandant militaire de Jersey, et au sien propre, que les membres étrangers du Congrès étaient touchés de l'accueil amical qu'ils recevaient en France, et qu'ils emporteraient de cet accueil le meilleur souvenir. Pour finir, l'honorable général porte un toast qui, dit-il, rencontrera un sympathique écho dans tous les cœurs, il boit à ses camarades de l'armée française.

Des applaudissements sympathiques ont salué ce toast et la soirée s'est continuée et terminée au milieu de la plus franche et de la plus sincère cordialité.

Mercredi matin, le Congrès archéologique a tenu une séance à l'Hôtel-de-Ville,

Des lectures ont été faites par :

1° M. Eck, conservateur du musée de Saint-Quentin.

2° M. l'abbé Pallant, curé de Cilly.

3° M. Pilloy, agent-voyer d'arrondissement, de Saint Quentin.

L'après-midi a été consacrée à une excursion en chemin de fer à Coucy-le-Château.

Pour beaucoup, il s'agissait de revoir ce qu'ils avaient déjà vu ; pour plusieurs c'était une première visite et nous dirons tout de suite que l'enchantement des uns n'eut d'égal que l'enthousiasme des autres. Nous entendions autour de nous ces exclamations : « Que c'est beau ! » — « C'est unique ! » — « C'est écrasant ! »

Avec une gracieuseté sans égale M. le général Wauwermans a bien voulu faire sur place une véritable

conférence sur le système de défense des places fortes comme celle de Coucy, sur le rôle des tours, des fossés, des galeries, des meurtrières, des machicoulis des escaliers contrariés, etc., etc. — Dans la tour dite du roi, M. le président de Marsy, frappé de la présence des couronnes et écussons encore visibles au deuxième étage, a indiqué l'intérêt qu'il y aurait à faire relever par un peintre héraldique ces couronnes et ces écussons. On trouverait peut-être là l'histoire de cet ordre de chevalerie fondé par les Sires de Coucy sous le nom d'Ordre de la Couronne.

L'ascension de la grande tour a permis à tous d'admirer le splendide panorama qui se déroule devant les yeux charmés des spectateurs. On a tout naturellement évoqué le souvenir des légendes de Coucy : le puits du diable ; le combat contre le lion de Prémontré ; le fer à cheval brisé entre les mains de Thomas de Marle... tour de force qu'on a plus récemment attribué à Maurice de Saxe.

Avant de quitter le château on émet le vœu que des fouilles continuent sur l'emplacement devant la cour d'enceinte entre la première poterne et les tours qui la flanquaient, au lieu dit encore aujourd'hui *les Mines*, afin d'y rechercher les dépouilles de ces corps d'hommes d'armes qui, au dire de Monstrelet, y furent ensevelis sous un éboulement de murailles.

Après le château, visite à la porte de Laon. — On s'arrête en passant devant le puits de la place, dont la margelle est faite d'une des clefs de voûte de tours ; on admire sur une des maisons de la même place les gracieux soubassements de lucarnes, aujourd'hui disparues, et l'on arrive devant cette masse puissante que la vieille forteresse offrait aux premiers efforts des envahisseurs. La visite aux galeries de défense souterraine est pleine d'intérêt. La salle des gardes à laquelle on arrive après avoir longtemps cheminé sous terre,

présente une double arcade surbaissée, retombant sur des corbeaux curieusement sculptés. Ici des feuillages — là, le lion légendaire de Coucy, — à l'encoignure des deux voies, une large coquille bien intéressante.

Simple question. — Que sont devenus les pendentifs des deux clefs de voûtes de la salle des gardes ? L'aspect des pierres en indiquant la place certaine. — Elles manquent en tous cas depuis peu de temps.

Quelques intrépides poussent jusqu'à Coucy-la-Ville et étudient, dans l'église, les peintures murales représentant la tentation de Saint-Antoine et le glorieux chœur d'anges dont M. Fleury en a donné la description dans son *Histoire des instruments de musique*.

Jeudi matin, les membres du Congrès se sont rendus à la Bibliothèque, au Musée, à l'École normale où ils ont été reçus par M. l'Inspecteur d'Académie, par M. Vaillant, directeur, par M. Midoux, professeur.

Après quelques paroles échangées entre MM. Midoux, de Marsy et Zeller, on a longuement admiré, comme ils méritaient de l'être, les dessins exposés et par ses élèves — notamment le relevé du portail de l'église de Trucy, que le Congrès n'avait pu visiter.

A la suite de cet examen, une médaille de vermeil a été attribuée à M. Midoux, une médaille de bronze à M. Durand, l'un de ses élèves les plus distingués.

Nous félicitons sympathiquement les heureux lauréats.

Indépendamment des distinctions dont nous parlons plus haut, nous sommes heureux d'ajouter que la Société française d'archéologie a décerné :

1° Une de ses grandes médailles de vermeil à M. de Florival, pour ses beaux travaux sur les vitraux de la cathédrale et son histoire de Barthélemy de Vir ;

2° Une médaille d'argent collective à l'École normale de Laon, pour l'ensemble de son exposition de dessin.

La Société a en outre émis des vœux :

1° En faveur de la conservation de la porte dite de Soissons, à Laon ;

2° Enfin en faveur d'une meilleure et plus complète installation du musée lapidaire qui existe actuellement dans les chapelles de l'ancien évêché de Leon.

Après lecture de divers mémoires, parmi lesquels une note intéressante de M. le docteur Leroux, sur les résultats de ses fouilles de Corbeny. M. le président de Marsy a adressé les remerciements de la Société à tous les membres du Congrès, à la Société académique de Laon, à ceux de ses membres qui s'étaient particulièrement dévoués à l'organisation du Congrès à Lson, à MM. Florival, secrétaire-général, Dollé, secrétaire-adjoint, Beaudemant, trésorier.

M. Cortilliot a traduit en quelques mots quels souvenirs sympathiques laisserait à la Société académique de Laon, la visite des membres de la Société française d'archéologie. « Nous souhaitons, a-t-il dit, que nos monuments du Laonnois vous aient paru assez intéressants pour engager plusieurs d'entre vous, sinon tous, à venir achever ce qu'une première et rapide visite a nécessairement d'incomplet ; et nous ne voulons pas vous dire adieu, mais au revoir. »

M. le président de Marsy a ensuite déclaré clos le cinquante-quatrième Congrès et a donné, pour l'an prochain, rendez-vous à ses membres à Dax et à Bayonne.




BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE

—
Lundi 4 Juillet 1887
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, mars 1887.
- 2° *Aperçu sur les Théâtres antiques*, par Alphonse Gosset, membre titulaire de l'Académie de Reims.
- 3° Société royale belge de géographie, *Bulletin*, 11^e année, 1887, n° 7, mars-avril.
- 4° *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1886-1887.
- 5° *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. 8^e, l'*Année Boulonnaise*.

CORRESPONDANCE

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gosset, de l'Académie de Reims, du 29 juin 1887, accompagnant l'envoi de son travail sur les *Théâtres antiques*. Il lui exprime l'espérance que MM. Fossé d'Arcosse et de La Prairie continueront leurs études sur le théâtre gallo-romain de Soissons, et qu'on pourrait s'entendre avec le propriétaire du jardin où se trouve « le plus antique titre de noblesse de Soissons », pour le remettre à jour, au moyen de quelques points de repère, par exemple. « Si le plateau de Pommiers, ajoute-t-il, cherche à disputer à Soissons l'honneur d'être l'antique *Noviodunum*, que celui-ci défende au moins « pierres en vue » ses antiquités gallo-romaines ». D'ailleurs, « le souvenir de la tragédie ne peut porter ombrage à l'établissement d'enseignement, propriétaire du jardin ».

M. le Président, après avoir remercié l'honorable académicien de Reims de l'envoi de son « excellent ouvrage » lui donne, par sa réponse du 1^{er} juillet 1887, l'espérance qu'on pourra faire droit à ses désirs au sujet du théâtre, « antique monument qu'on ne saurait nous disputer ». Quant au *Noviodunum*, il ne désespère pas de le conserver à Soissons « à l'encontre du plateau de Pommiers. »

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Brunehant père, de Pommiers, est nommé membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

La Compagnie, à la suite de la lecture des lettres de MM. Gosset et Choron, émet le vœu que l'on mette de nouveau à découvert le théâtre gallo-romain du jardin du Séminaire. Les premiers déblaiements ayant été l'œuvre des élèves de l'établissement, ne pourrait-on pas, en s'adressant à l'autorité compétente, obtenir de leur bonne volonté un service analogue? M. le Président est prié de faire des démarches en ce sens, avec d'autant plus de raison qu'un cours d'archéologie est établi au Séminaire.

M. Plateau dépose, après en avoir donné lecture, les pièces suivantes, extraites des Registres du Parlement, relatives surtout à une maladie contagieuse régnant à Soissons en 1668. (Bib. nat. Mss, n° 9,537.)

Extrait des registres du Parlement des 18, 23 avril 1668

Ce jour-là, le procureur général du Roy est entré dans la Chambre, qui a dit avoir entendu asseurer qu'il y a de la maladie contagieuse dans la ville de Soissons et qu'il est nécessaire d'y pourvoir en sorte que le mal ne se communique par le commerce des hommes et des marchandises, qui en pourraient venir. Lui retiré, la matière mise en délibération, la Cour a défendu et interdit tout commerce avec la ville de Soissons, fait défense à toute personne d'y aller à peine d'être procédé contr'eux extraordinairement, comme aussi d'en faire venir et recevoir aucunes marchandises qu'elles n'aient été auparavant mise à l'écart pendant quarante jours dans les lieux qui seront destinés à cet

effet, hors la ville, par les officiers de police à la réserve des laynes, estoupes, cottons, fourrures et étoffes de layne de quelque nature qu'elles soient dont le commerce demeurera entièrement interdit. Et au préjudice des présentes défenses

Extrait du procès-verbal fait le 24 avril 1668 et autres jours suivants en exécution des arrêts de la Cour des 18 et 23 desdits mois et an

Nous Charles François de Lamoignon, conseiller du Roy en sa cour de Parlement, commissaire député par icelle pour l'exécution des dits arrêts, sur ce qui nous a été remontré par M^e Florentin Parmentier cons^{ll}er du roy, substitut du procureur g^{al} dudit seigneur..... Que jusques à présent n'y aient en aucuns lieux assignés aux habitants de la ville de Soissons pour faire les quarantaines et ceux desdits habitants ne pouvant être empêchés de sortir de ladite ville pourvu que cela se fasse avec sureté du public et que ceux qui en sortiront ne puissent porter le mal en aucun endroit ; il y a nécessité d'assigner des lieux auxdits habitants de ladite ville de Soissons qui voudront sortir pour faire la quarantaine et requis qu'il y soit par nous pourvu :

Avons arrêté et ordonné qu'il sera assigné des lieux de quarantaine à ceux des habitants qui sortiront de ladite ville et que les dits lieux seront assignés par le prévôt des maréchaux de Senlis ou à ceux commandant aux dits gardes à trois ou quatre lieues de distance de la ville de Soissons et à cette fin, ceux qui voudront faire quarantaine, seront tenus d'en avertir l'un des commandants qui assignera le lieu de quarantaine et en donnera avis aux gens du conseil de santé du lieu qui aura été choisi pour faire la quarantaine,

qui feront préparer lesdites maisons et huttes et y mettre les lits et choses nécessaires, et seront conduits dans lesdits lieux ceux qui demanderont à faire quarantaine, par les gens du blocus et sans que lesdits gardes puissent approcher de ceux qu'ils conduiront plus près de quarante ou cinquante pas. Faisons défense à peine de la vie à ceux qui demanderont à faire quarantaine et à tous les habitants de la ville de Soissons d'en sortir sans en avoir averti les gardes du blocus, ni passer à travers champs et de forcer ni tromper lesdits gardes, ni de converser ni communiquer avec d'autres personnes qu'auparavant ils n'aient passé hors de toute communication et fréquentation, quarante jours en un endroit à la campagne, soit maison ou hutte qui leur aura été assignée pour lieu de quarantaine.

En conséquence de cet arrêt et pour l'établissement du blocus effectif, le Parlement ordonne la formation d'une commission présidée par M. de Lamoignon qui se transportera dans les villes ci-après désignées pour y constituer un comité d'hygiène qui veillera à la stricte observance des instructions et défenses ci-dessus :

« Meaux, Senlis, Crespy, Compiègne, Laon, Reims,
« Epernay, Château-Thierry, Nanteuil-le-Haudouin,
« la Ferté-Milon, Pont-Sainte-Maxence, Noion, Bléran-
« cour, Chaulny, la Fère. Fère-en-Tardenois. »

Le 23 avril, M de Lamoignon commence sa tournée par Meaux accompagné de M. Florent Parmentier c^{llor} du Roy, substitut du procureur g^{al} et de Claude Durye, greffier.

Du 28 avril 1658.

Chantereau Lefebvre, maire de la ville de Soissons, écrit à M. Ch. de Lamoignon c^{ll}or du Roy à Compiègne.

Il lui expose que la triste situation des habitants de Soissons l'empêche d'aller le voir. Il explique que quoique le mal soit grand à Soissons, il ne l'est pas encore assez pour justifier les mesures qu'on a cru devoir ordonner. « Nous avons — dit-il — trenle-six ou trente-sept malades attaqués de peste, mais outre qu'ils sont délogés hors de la ville, ce sont de plus des personnes si misérables et si pauvres, qu'on peut croire que la première cause de leur peste est la gueuserie et l'infection que les troupes qui ont hiverné chez eux ont apportée. Il en est mort depuis un mois LXX ou IIIj XX (80) tous atteints de charbons et de peste, qu'ils ont été secourus par les échevins avec moi, avec un zèle qui leur a fait oublier le péril.

« Les contestations que les officiers du bailliage nous ont suscité les ont si fort eslongé de nous, que nous n'en n'avons point oui parler pour secourir les pauvres mais bien pour disputer une préséance qui ne les devait pas empêcher de mettre la main à l'œuvre et de se rendre utiles. Toutes ces jalousies ne nous ont pas fait reculer d'un pas et nous avons soigné les malheureux et protégé les sains contre la contagion. (Il ne juge pas à propos d'établir la quarantaine ordonnée).

« Cependant si cette funeste maladie dure il faudra bien y arriver. Cependant M^{sr} Colbert, ministre d'Etat nous a envoyé le s^r Lacoïnte fort expert en fait de pestes. Et il est arrivé hier. Par la conférence que nous avons eu hier et par les effets que je lui ai fait connaître de cette maladie depuis un mois, il l'a jugée très maligne et très contagieuse et m'a dit qu'il fallait travailler à en empêcher le progrès. Il a loué ce qui s'était fait jusqu'à cette heure pour cela. Je suis au désespoir, Monseigneur, que vous ne puissiez approcher

plus près. J'aurais conféré avec vous sur les besoins que nous avons ici d'une abbaye pour renfermer les malades, ou il n'y a que trois religieux qui veulent bien, en les dédommageant, céder au public leur maison. Ledit s^r Lacointe l'a trouvé si fort à sa bienséance qu'il doit s'en mettre mardy en possession, avec toutefois les cérémonies requises pour la conservation des droits desdits religieux. Nous n'avons besoin ici que d'argent. Les vivres ne nous manquent pas ni les remèdes. Mais la ville étant pauvre et les principaux habitants en étant retirés, il n'y a point d'espérance d'en guère toucher. Je vous conjure. Monsieur, de nous procurer quelque forte charité ou quelque fond de la cour, pour nous ayder à soutsnir la dépense que nous sommes obligés de soutenir. A la très humble prière que toute la ville prend la liberté de vous faire je prends celle de me dire avec respect, etc., etc. »

N. L'original est aux archives de Compiègne.

Du 29 avril 1668, — Lettre de M. de Martigny, lieutenant général à M. de Lamoignon à Compiègne.

Monseigneur,

J'ai reçu votre lettre avec une joye extrême tant parce que votre présence nous donne beaucoup de consolation dans les maux qui nous affligent. que parce que nous espérons par votre moïen, l'exécution des arrests de la Cour à laquelle M. le Maire a résisté jusqu'à présent. attendu sa qualité de trésorier de France qui l'empêche de souffrir que qui que ce soit, préside dans les assemblées que l'arrest veut être faites pour aviser aux moyens de faire cesser la maladie.

Cela est cause que je ne puis rien vous mander de positif touchant la nature de la maladie, le nombre de

malades, les remèdes qu'on y apporte, la garde des portes, la destination des lieux par lesquels la quarantaine et autres choses de pareille nature, lesquelles je ceois n'être pas assez réglées, l'arrêt n'étant pas exécuté. Je n'ai pas laissé, autant qu'il m'a été possible, de faire en sorte que toutes choses fussent bien observées, pour qu'il ne demeurât dans la ville aucune personne malade, de peur que l'air venant à se corrompre, ne fit mourir un nombre infini de personnes. C'est à quoi j'ai cru devoir travailler particulièrement, n'ayant pas tenu à moi que toutes les autres choses n'aient été exécutées de même.

J'ose espérer, M^{sr}, que par vos soins, M^r le maire se fera plus de raison à l'advenir et qu'ayant la bonté de lui mander qu'il est dangereux de n'exécuter pas les arrêts du parlement et de résister aux volontés du roi, il fera toutes choses de concert avec moi pour l'objet commun pour lequel je puis vous dire, sans vanité, que je suis fort bien intentionné ; que le respect qu'il vous doit avec toute la France, l'empêchera de faire aucune difficulté, et moy je tascherai, en mon particulier, de vous donner des marques de la vénération avec laquelle j'ose, etc., etc.

P.S. — Trompette nous a trompés estant party sans nous avertir, je ne scay par quel malheur cela s'est fait ainsi.

Du 29 avril 1668. — Lettre de M. de Beyne, procureur du Roy à Soissons à M. de Lamoignon.

Il est vrai que M^{sr} le procureur g^{al} m'a donné avis que le Roy avait la bonté de faire sçavoir sa volonté sur les différentes contestations que nous avons avec M. le Maire et que par provision il nous a envoyé un arrêt de la Cour qui contient ce que nous devons faire exécuter pour le soulagement des malades, mais comme

il n'a pas été en notre pouvoir de faire exécuter l'arrest et que M. le Maire ne nous a point voulu souffrir à l'hôtel-de-Ville ; j'ai un déplaisir extrême de ne pouvoir rien vous mander de certain de ce qui s'est passé dans la conduite des malades. C'est pourquoi Monseigneur, j'espère que vous voudrez bien nous maintenir dans la fonction légitime de nos charges et qu'ayant cet avantage de vous avoir dans la province pour pourvoir au malheur de notre ville, vous dissiperez cette division qui existe entre M. le Lieutenant g^{al} et M. le Maire, qui les empêche de concourir mutuellement au secours des malades, ainsi que l'arrêt leur ordonne. C'est de quoi je crois être obligé de vous donner avis, vous assurant qu'il n'y a rien que je désire tant que de vous témoigner en exécutant vos ordres, que je suis avec, etc., etc.

N. L'original est aux archives de Compiègne.

Le même membre donne également lecture d'une Bulle appartenant aux archives de l'église d'Hartennes, et en laisse la copie suivante :

BREF DU PAPE CLÉMENT VII

EN FAVEUR DE L'ÉGLISE D'HARTENNES

Clemens episcopus, servus servorum Dei, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et apostolicam benedictionem. Licet^{is} de cujus munere venit ut sibi a fidelibus suis digne et laudabiliter serviatur, de habundancia pietatis sue, que merita supplicum ancedit et vota bene servientium sibi multo majora retribuatur, qua valeant vitam promeri sempiternam. Nos tamen desiderantes domino reddere populum

acceptabilem et bonorum operum sectatorem, fideles ipsos ad complacendum et congratulandum ei de cujus muneribus indulgentiis videlicet et remissionibus invitamus ut ipsi ex inde reddantur divine gratie aptiores. Cupientes igitur ut ecclesiam parochialis de Hartanne suessionensi diocesis, congruis honoribus frequentetur et ut Christi fideles eo libencius causa devocionis confluant et ad omnem ecclesie reparacionem manus porrigant adjutrices, quo ex hoc ibidem uberius dono celestis gratie conspexerint se refectos de omnipotentes Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi omnibus vere penitentibus et confessis qui in Nativitatis Circumcisionis, Epyphanie, Resurrectionis, Ascensionis corporis Domini Nostri J.C. Pentecostes, nec non in Nativitatis, Annunciacionis, Purificacionis et Assumpcionis beate Marie Virginis et beati Johannis Baptiste, dictorum apostolorum Petri et Pauli, sancti Yvonis confessoris. Nec non et beate Margarete virginis dicti que ecclesie dedicacionis festivitatis ac in celebritate omnium sanctorum dictam ecclesiam devote visitaverint annuatim unum annum et quadraginta dies. Illi vero qui per ipsarum natiuitatis, Epyphanie, Resurrectionis, Ascensionis Corporis Nostri J. C. Pentecostes, nec non ipsius Beate Marie Virginis Natiuitatis et Assumpcionis ac Natiuitatis beati Johannis Baptiste et Apostolorum Petri et Pauli predictarum festivitatum octabas prefatam Ecclesiam Similiter visitaverint et ad reparacionem ipsius manus porrexerint adjutrices, singulis videlicet festivitatem celebritatis ac octavarum predictarum diebus quibus dictam ecclesiam visitaverint et ad reparacionem hujus modi manus adjutrices porrexerint ut prefatur tocians quociens id fecerint centum dies de injunctis eis penitentiis misericorditer relamus.

Datum Rome M° III c° IIII XX°. Pontificatus nostri
Anno quarto. CRESCENT.

Observations. — Ce bref semble bien authentique quoi qu'à première vue différents petits détails ne plaident point en sa faveur; des grattages deux fois répétés dans le corps de l'acte, une certaine négligence dans la forme des abréviations (dine pour divine) et dans la forme des signes employés pour les notes, notamment pour le signe —- remplacé souvent par un simple trait. Enfin la date n'est pas régulière, car à cette époque, Clément VII n'était pas à Rome et la quatrième année de son pontificat va du 31 octobre 1381 au 31 octobre 1382. Toutes ces négligences doivent sans doute être mises sur le compte du notaire de sa chancellerie dont on voit la signature (Crescent) au bas du Bref; on doit les imputer à sa négligence ou à sa connaissance imparfaite des traditions de la chancellerie apostolique. Ce bref a été visé en 1779 par M^r de Bourdeilles, évêque de Soissons, dans les termes suivants :

Henricus Josephus Claudius de Bourdeilles, miseratione divinâ et sanctæ apostolicæ gratia, Suessionensis episcopus, Remensis Provinciæ decanus et primus suffraganus, etc., etc., visis suprâ scriptis indulgentiarum litteris apostolicis, earum publicationem in diocœsi nostro permittimus Datum suessione, in palatio nostro episcopali, sub signo vicarii nostri generalis, sigillo cameræ nostræ nec non secretarii nostri episcopalis chirographo, anno dⁿⁱ 1779 die vero mensis Maii decimâ octavâ.

HOUREDÉ DE CHAVIGNY, *vicaire-g^{al}*
pp^o CLAUDON

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

—
Lundi 1^{er} Août 1887
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin* des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1886.

2° *Bulletin* des bibliothèques et des archives, 1887, numéro 1^{er}.

3° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 8^e année, juin 1887, n° 6.

4° *Mémoires* de l'académie de Nîmes, 8° série, t. 8, année 1885.

5° *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, t. 7, 3° partie.

6° *Bulletin* de la Société d'archéologie du Midi de la France, nouvelle série, n° 3.

7° Société archéologique de Bordeaux, t. 14, 1° fasc.

8° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 6° année, juillet-septembre 1887, n° 3 (23°).

9° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 19, n° 132, 1° trim.

10° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, t. 23°, 3° de la collection, années 1887 à 1888, 1° fasc.

11° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, 3° série, t. 9.

12° *Bulletin* de cette Société, t. 9 de la 3° série.

13° Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, bulletin trimestriel, 4° vol. 4° liv. octobre décembre 1886.

14° *Bulletin* de la Société historique et archéologique de Longres, t. 3°

15° Société des Antiquaires de la Morinie, *Bulletin* historique et archéologique, 36° année, nouvelle série, 142° livrais, avril-juin 1887.

16° Fourth annual of the Bureau of ethnology annual, to the secretary of the Smithsonian institution 1882-1883 (1886).

17° *Arras à table*, esquisse de mœurs artésiennes, par Ad. de Cardevacque (Arras 1887).

18° *La Foire d'Arras*, étude historique par le même (1887).

NOMINATION DE MEMBRE

M. Brunehant fils, de Pommiers est nommé membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Plateau lit la note suivante sur les Armoiries de la ville de Soissons :

ARMES DE SOISSONS

Sur l'imposte de la porte de l'hôtel-de-ville sont gravées les armes de la ville « d'azur à la fleur de lys qui est de France. Elles sont relativement récentes, car avant l'année 1819, le champ était de gueules. Sur la réclamation de la ville de Lille qui portait de même et pour éviter toute confusion, le roi Louis XVIII fit changer le champ, de gueules il devint d'azur.

Mais ce ne sont pas là les véritables armes de Soissons en tant que ville relevant des rois de France. Comme il est facile de le voir dans Dormay, 2^e vol. en tête du v^e livre, et dans d'autres auteurs. Soissons portait d'or au lion de sable avec bordure de même. Compiègne portait d'argent au lion d'azur, comme encore aujourd'hui.

L'écusson de gueules à la fleur de lys, appartenait à la commune de Soissons. Il lui avait été concédé par don gracieux en 1251.

Voici ce que dit à ce sujet, dom Grenier :

« Picardie, vol. 243. — Paquet 38. — Art. 1. B.
• Quoique la charte de Philippe-Auguste (1181) ne parle

pas du sceau de la commune, il est à présumer qu'elle en avait un particulier dont elle a fait usage jusqu'en 1254.

« Alors il fut renouvelé tel qu'on le voit représenté avec son contre scel ovale sur lequel une fleur de lys dans le champ et autour ces mots :

Ce fut fait en l'an de Grace MCCLIII.

« Le personnage placé au milieu du sceau (0^m09 de diam.) en armure militaire, est le maire accompagné de ses jurés, trois d'un côté, trois de l'autre. Ce qui pourrait faire penser que le maire n'avait à cette époque que six jurés. Mais ce sceau ayant été changé quelque temps après, le nouveau en offre sept de chaque côté, qui font quatorze non compris le maire, qui paraît au milieu comme au précédent.

Autour du groupe était gravé: *Sigillum communie Suessionensis* ; son contre scel est différent aussi, le beffroi de la commune y occupe la place de la fleur de lys. Le sceau est attaché par une bande de parchemin au traité du mois de juin 1276 entre le chapitre de la cathédrale et la Commune.

« Les moulages de ce sceau et de son contre scel sont au musée de Soissons. »

La révolution de 1789, en affranchissant les villes de la dépendance où elles étaient encore sous la Royauté, a légitimé l'abandon des armoiries qui la consacrait. L'écusson à la fleur de lys, propriété de la commune, convient donc bien mieux au fronton de notre hôtel-de-ville.

Le même membre donne aussi lecture d'un travail sur ce sujet :

Médallions antiques trouvés à Soissons (XVI^e siècle)

Il y a quelques années (1881), un membre de notre Société, le regretté M. Piette, citait un article de feu Ad. de Longpérier dans lequel ce dernier ne se montrait pas absolument aimable pour les archéologues soissonnais. Il les taxait d'ignorance et de négligence à propos d'antiquités découvertes sous le règne de Henri II et dont il est traité dans un vieux livre intitulé : *Discours sur les médailles et gravures antiques*, par Antoine Lepois (1579). Comme Longpérier ne donnait pas d'autres renseignements, notre collègue émettait le vœu que quelqu'un de notre Compagnie fit des recherches pour compléter ce qui manquait à notre édification. Le souhait de ce collègue est exaucé, l'ouvrage Lepois est maintenant connu. Il appartient à la bibliothèque Richelieu. — INV. Réserve J. 1, 323. — C'est un petit in-4° relié en parchemin, les plats sont dorés, il n'y a pas d'armoiries. Edité par un des Etienne Antoine Lepois était médecin du duc de Lorraine.

Voici ce qu'il dit de ces antiquités soissonnaises.
Pages 145 et suivantes :

« Il m'a semblé bon, ami lecteur, après t'avoir fait part de quelque nombre de médailles de mon petit cabinet, de te communiquer encore d'abondance, les portraits de quatre médaillons de cuivre, provenant du même lieu, lesquels je sçai estre antiques, parce que les trois ont été trouvez et tirez de terre au lieu de la ville de Soissons, où Henri II, de ce nom roy de France,

fit, de son vivant, faire quelques fortifications. Ces trois sont un Mercure, messenger des dieux, un Priapus, dieu des jardins, et une Pomone, déesse des fruits, ou bien Semelé ou Fructicosa. Le quatrième médaillon est un bel Hermaphrodite tiré de la rivière Adiadubis, aujourd'hui le Doubs qui passe en Bourgogne, qui est le plus grand des quatre et toutefois n'excède pas la hauteur d'un pied. Car tous quatre sont etits simulachres matériels et massifs, ayant toutes les parties du corps, dont les deux sont revêtues d'habits, les deux autres nues. Et ce sont de ces petits simulâchres que les latins appellent Signa ou Sigilla ou Sigillaria, nostre vulgaire les appelle aujourd'hui petites idoles. Et à la vérité, les Anciens en faisaient beaucoup jetter de fonte pareils à ceux-ci : et les avayent en grande vénération etant grandement idolâtres.

« Ammien Marcellin escript (livre 22) qu'Asclépiades philosophe, portait ordinairement avec lui, quelque part qu'il allait, un petit simulachre d'argent représentant la déesse Céleste. Lucius Sylla portait avec lui journellement un petit simulachre d'Apollo, comme dit Valerius Maximin parlant de la religion simulée. Suetone fait mention d'un petit simulachre de fonte, fait à la ressemblance de César Auguste lorsqu'il était enfant. Toutefois aucuns veulent que Sigilla, n'estoyent que petites images de fonte représentant seulement les dieux ou déesses et non aultres.

« 1° MERCVRE. Le premier médaillon est le dieu Mercure, messenger des aultres Dieux. Si nous en croyons l'Antiquité. Ces ailerons qu'il a aux deux costez de la tête, lui sont attribués pour dénoter célérité et vitesse en exécution de ce qui lui estait commandé. Il n'est ici remarqué ni de son chapeau nommé P'elasus ni de son caducée de paix composé de deux serpens

conjoint, ni de sa bourse en main ni d'autres marques qui se voient en nos gravures.

« 2° PRIAPVS. Le deuxième médaillon est ce vénérable Priapus, Dieu des jardins aux anciens. Quelques-uns ont opinion que Baalpéor, c'est-à-dire l'homme d'ouverture, dont est faite mention au Deutéronome Cap. IV soit l'idole de Priapus, ce que toutefois je ne puis croire parce que l'histoire d'Israel est plus ancienne et faicte devant qu'on parlât en Grèce de ce Priapus, Aultres l'appellent Belphegor et l'interprètent le maistre qui baaille, qui ouvre qui est nud ou bien le maistre d'ouverture ou de decouverte. Il était dieu des Moabites, nombre 25, chap. Deuteronomie 4. Aussi était Phégor. Toutefois Suidas exposant ce mot Beelphegor, ne parle pas de Priapus, mais dit que c'était le lieu où on adorait l'idole de Saturne. La plupart des aultres, comme est dit tiennent que Beelphegor, était la statue et le simulacre de Priapus.

« D'icelle est faite mention aux chapitres 9 et 22 du prophète Osée. Il en est aussi parlé au prophète Ezechiel chap. 8 et aussi d'Adonis et de sa statue et de là s'apprend que la stérilité est envoyée de Dieu pour l'idolatrie et superstition des hommes, etc. etc. Ce dieu porte dans un pan de sa robe relevée, des fleurs de racines et des fruits qui sont les attributs de ce dieu des jardins.

« 3° POMONE. Le 3° médaillon représente Pomone ou Sèmele, tient de la main droite un plateau symbole de divinité, de la gauche un cornet rempli de fleurs et de fruits.

4° IERMAPHRODITE.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations entre divers membres. M. le président rappelle un travail de M. Piette, ayant trait au même sujet inséré au tome 12, 2^e série des Bulletins de la Société. Il est intitulé : « Antiquités romaines trouvées à Soissons ».

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR,



BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

DIXIÈME SÉANCE

Lundi 3 Octobre 1887

Présidence de M. CHORON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, juin et juillet.
- 2° *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, par M. Eug. Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire du Comité.
- 3° *Annales de la Société royale malacologique de Belgique*, t. 21, (4^e série du t. 1^{er}).
- 4° *Procès-verbaux de la même Société*, t. 17, 1886.
- 5° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 7, nos 3-4.
- 6° Société royale Belge de géographie, *Bulletin*, 11, année, 1887, n° 3.

7° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 10 (3^e série, 2^e fasc. février-mai 1887.)

8° Le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer intérieure devant le Congrès de Blois (1885).

9° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1886, 41^e vol. de la 11^e série.

10° *Mémoires* de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher (1886), 4^e série, 3^e vol.

11° *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, arts et belles-lettres de l'Aube, t. 50 de la collection t. 23^e de la 3^e série.

12° *Bulletin* et *Mémoires* de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

13° Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine, par M. P. Bézier.

14° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 14^e an. 3^e livr. mai-juin 1887.

15° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 8^e an. août 1887, n^o 8.

16° *Bulletin* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 55^e année, 3^e série t. 9 à 12 inclus.

17° *Catalogue* des livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique, 2^e partie sciences et lettres, 2^e volume, *Annuaire* de la même Académie, 1886 et 1887.

18° *Mémoires* de l'Académie de Dijon, 3^e série, t. 9, 1885-1886.

19° *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. 26, n^{os} 3 et 4.

20° Smithsonian report 1885, part I.

21° *Notice* sur les catalogues des bibliothèques publiques par Fr. Nizet, 2° édit. 1887.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le président se fait l'interprète des regrets que cause à la Compagnie la mort de M. Emilien Fossé d'Arcosse, l'un de ses membres les plus anciens et les plus actifs. Il exprime l'espoir qu'une notice sera un jour consacrée à la mémoire de ce savant dans les bulletins de la Société à laquelle il a fait don d'une somme de 200 fr.

M. le président donne communication d'une lettre de M. le Préfet, lui annonçant que le Conseil général a voté, pour l'année 1888, une somme de 200 fr. en faveur de la Société. Des remerciements sont votés au Conseil général.

M. le président dépose sur le bureau une photographie représentant les membres du Congrès de la Société *La Gilde* de Belgique, réunis au pied des tours de Saint-Jean-des-Vignes.

A une demande de renseignements sur Pierre de Dreux, duc de Bretagne et comte de Braine, la compagnie répond par l'envoi de ses bulletins où il est question de ce personnage et de la monographie que lui a consacré défunt M. Stanislas Prioux, dont le 1^{er} volume seul a paru.

M. Vauvillé lit une note sur des fouilles faites dans un cimetière de Cuisy-en-Almont et qui ont produit la découverte de quelques sarcophages en pierre et d'un vase grossier dont l'âge ne peut guère être déterminé.

ANCIEN CIMETIÈRE DE CUISY-EN-ALMONT

En septembre dernier, M. Moureux de Laval a fait faire des fouilles sur les pentes au sud de Cuisy-en-Almont.

Etant allé voir plusieurs fois les fouilles, j'ai pu constater que là on était en présence d'un cimetière important.

Aux divers endroits fouillés, on a trouvé des sarcophages en pierre généralement bien taillée. Les sépultures ont été faites sur des lignes régulières, les sarcophages en général se touchent sur la longueur, ils sont recouverts de plusieurs pierres plates.

L'orientation est régulièrement de l'ouest à l'est, la tête à l'ouest et les pieds à l'est.

Les cadavres ont été généralement déposés sur le dos, la tête inclinée vers le nord-est.

La partie sud-est comprend les sépultures d'enfants, au nord-ouest sont celles des adultes.

Dans la partie des adultes, 11 sarcophages avec chevet ont été constatés sur la même ligne, tandis que dans la partie un peu plus au sud-est, ils sont sans chevet.

Beaucoup de sépultures fouillées ont permis de constater que les primitives ont été violées pour être remplacées par de nouvelles. Les ossements des anciennes sépultures ont été remis sur les corps, nouvellement déposés, avec de la terre pour remplir le vide dans les sarcophages.

Epoques des sépultures. — Les sarcophages, dans les parties fouillées, se rapportent originairement à deux

époques bien distinctes, l'une caractérisée par le chevet contrairement à l'autre,

En général les sépultures ont été violées et remplacées par d'autres qui se sont continuées, d'après les poteries recueillies, jusqu'au quatorzième siècle, époque de la poterie vernissée.

Ce fait de violation des sépultures ayant fait disparaître le mobilier funéraire primitif, il est difficile, sans autres recherches, de pouvoir bien préciser les premières époques des inhumations du cimetière de Cuisy-en-Almont.

La majeure partie des sarcophages fouillés a été brisé et enlevé.

M. Bouchel correspondant envoie les notes suivantes sur les villages de Longueval, Barbonval et Révillon.

Longueval

I. PIERRE TOMBALE DE LA MAIRIE. — La salle de mairie de Longueval, qui se trouve près de l'église, à gauche du sanctuaire, est, paraît-il, une ancienne chapelle d'où les seigneurs de ce lieu assistaient aux offices. Elle renferme, scellée dans le mur, une pierre tombale en marbre noir qui porte les inscriptions suivantes, gravées en relief :

Ci. gist. Charles. de Bossu. fis. de. Charles. de. Bossu. s^r de. Longval. Ectri. Saint Germainmont. baron. de. Basos. en partie, vicon. de. Warmeriville. de. dame. Isab^{av}. de. Bavdoihe. son. espous. fit. decede. le iii^e doctobre. 1576.

Cette inscription est surmontée de trois écussons. A gauche sont les armes de Bossu : d'or au double trécheur fleurdelisé et contre-fleurdelisé de sinople, au sautoir de gueules brochant sur le tout ; à droite celles

de Baudoihe : de.. à quatre chevrons de... au chef de... chargé de deux tours de... ; entre les deux écussons, un autre en losange, mi-parti de Bossu et de Baudoihe.

Autour de la pierre est gravée l'inscription suivante :

Cigist. Nicola. de. Bovsv. fis. de. Charles. de. Bovsv. s^r. de. Longval. Etscri. Sant. Germainon. baron. de. Basos. en. parti. vicont. de. Warmerievi. et. de. dame. Isabeav. de. Bavdoihe. son. espov. decede. le. 22^e. avril. 1577.

Ces inscriptions permettent de rectifier deux erreurs de M. Melleville, qui fait figurer ce Charles de Bossu sous le nom de Claude II de Bossu dans la liste des seigneurs de Longueval et qui lui donne pour femme Isabeau de Baudoches.

Il est à remarquer que Etscri, Etscri, est l'ancien nom de Saint-Erme.

II. VERRIÈRE DANS L'ÉGLISE DE LONGUEVAL. — L'église de Longueval possède dans le transept de droite une très belle verrière que M. Prioux, qui l'attribue au xvi^e siècle, n'a fait que mentionner dans son répertoire archéologique du canton de Braine et que M. de la Prairie n'a pas signalée dans sa liste des anciens vitraux de l'arrondissement de Soissons (t. x, 2^e série, pages, 130, 131).

M. Ch. Givelet, qui l'a vue à Reims où elle était en réparation, la fait remonter au xiii^e siècle, dans une description lue à la séance de l'Académie de cette ville du 23 mars 1881.

Voici, d'après lui, les sujets qu'elle représente :

La partie de droite est relative au martyr de saint Nicaise, évêque de Reims au v^e siècle. Le premier médaillon conservé représente un évêque agenouillé ; il est nimbé ; un soldat, près de lui, lève le glaive qui lui

tranchera la tête. Dans le second médaillon, qui complète le premier, une femme, également nimbée, placée de l'autre côté de l'évêque, s'élançe, les bras tendus, vers le soldat armé du glaive. Le geste de l'index de la main droite, bien ouvert, indique que cette femme va arracher les yeux du bourreau. Dans cette intrépide femme, M. Ch. Givelet voit sainte Eutropie, sœur de saint Nicaise qui, à la suite de cette courageuse action, reçut aussi la palme du martyr.

Le troisième médaillon représente le saint évêque décapité déposant sa tête sur un autel, c'est ainsi, remarque M. Givelet, qu'au *xiii^e* siècle on représente un grand nombre de martyrs qui eurent la tête tranchée.

Les quatrième et cinquième médaillons nous montrent le corps du martyr déposé dans son tombeau, aux extrémités duquel deux clercs assis prient dans leurs livres ouverts ; derrière le sarcophage sont deux évêques debout tenant, l'un une croix et l'autre une crosse.

Au sommet de la verrière, dans la pointe de l'ogive, sont deux anges thuriféraires.

La partie gauche de la verrière se rapporte au martyr de Saint-Blaise, évêque de Sébaste.

Dans le premier médaillon, le saint comparait devant le gouverneur qui lui ordonne de sacrifier aux dieux. Sur son refus, le gouverneur le fait battre à coups de bâton, puis reconduire en prison : c'est ce que représente le second médaillon. Dans le troisième, une femme porte son fils et le présente à saint Blaise : le malheureux enfant avait, en mangeant du poisson, avalé une arête qui, placée en travers de la gorge, lui causait de vives douleurs et était sur le point de l'étrangler ; saint Blaise pria, toucha l'enfant et le rendit sain et sauf à sa mère. Voici le sujet des quatrième et cinquième médaillons, qu'on lit dans la légende dorée de

Jacques de Voragine. Une femme n'avait qu'un porc, un loup s'en saisit et l'emporta ; cette femme vint trouver saint Blaise, qui, apprenant le motif de sa visite, lui dit de ne pas se désoler, que le loup allait revenir avec l'animal ravi, ce qui eut lieu à l'instant : cette dernière est figurée dans le quatrième médaillon. Dans le cinquième, on voit la femme retournant chez elle, précédée de son porc, qu'elle dirige avec un bâton. Le sixième et dernier médaillon représente saint Blaise subissant une seconde fois le supplice de la bastonnade.

Aux témoignages donnés par M. Givelet pour attribuer à la vie de saint Blaise cette partie de la verrière j'ajouterai celui-ci : c'est que ce saint évêque est toujours invoqué à Longueval contre le mal de gorge ; que sa fête y est célébrée chaque année le 3 février et que l'ancienne coutume d'apporter du vin à la messe de saint Blaise et de le faire bénir pour le mêler à la boisson subsiste toujours.

Barbonval

I. PIERRES TOMBALES DE L'ÉGLISE. — L'église de Barbonval renferme deux pierres tombales, dont j'ai relevé les inscriptions pour la Société. L'une qui mesure 2 mètres 40 de longueur sur 80 centimètres seulement de largeur, se trouve dans le chœur, en avant de l'autel, elle représente un curé du lieu qui a fait graver avant sa mort, en 1555, son épitaphe en vers de huit syllabes. Le dessin ci-contre donnera une idée de cette pierre curieuse par sa forme singulière. La Société en a déjà publié l'inscription (t. xiv, p. 103) ; mais relevée sans doute trop vivement, elle contient plusieurs inexactitudes, comme on en jugera en la comparant avec le dessin.

La seconde pierre est scellée dans le mur, à droite du sanctuaire. Elle porte l'inscription suivante :

Cy repose le corps de Phle de Castre escvier vivât s^r de Barboval et du fief de la porte aux Feros scis a Rheims en ptie capitaine groyer de la baronie de Remigny è Thyerache filz de Didier de Castre esc^r leql Phle est decede le V may MVI^eV aage de LXXVI ans. (. apz av...i (lacune) vice a Dieu et a so roy sobz la charge de M... Dangvyen et de Moseig^r Claude de Lorraine.) Au regret de ses amis et spallemt de Charles de Castre son filz esc^r avssy s^r de Barboval et de la porte aux Feros en ptie qui a faict fe ce monumet ⁊ Et le iii iavier MVI^eXII est decedee dam^{llo} Loyze de Grossaine sa feme dame de Barbo^l fille de fev M^e Hierosme de Grossaine esc^r licen^e es loix tiextent de Mos^r le baillly de Victry a Fismes s^r de Barbo^l et ot fode en ceste egle chn en obit a ppetvité en peil io^r de levrz deceds d LX. s. tz. de rete p an assignez scr trois pichetz de terre a la Goyere et deux hômes de vignes e Robinetz teroir dud. Barbo^l. Le testamet dud. s^r de Castre passé p dext M^e Robert Guerin pbre core de Barbo^l le 28 mars 1605 et celvy de lad dam^{llo} p. G. Levermé no^{ro} roial le 6 may 1608. Priez Dieu pour eux.

Au-dessus de cette pierre est un casque de profil. Au-dessous, un petit monument en relief représente le Christ entre deux saintes femmes; au bas sont agenouillés, à gauche Philippe de Castre en armure de chevalier et à droite Louise de Grossaine. Entre ces deux personnages est sculpté un écusson à leurs armes: d'azur à trois étoiles d'argent posées en fasce surmontées d'un croissant de même en chef, qui est de Castres et d'azur à deux épées d'argent les gardes d'or posées en sautoir, les pointes en bas, qui est de Grossaine.

II. CLOCHE DE BARBONVAL. — Cette cloche mesure 44 centimètres de hauteur sur 50 de diamètre ; elle fut

bénite avec une autre plus petite le 30 juin 1745 et porte l'inscription suivante :

✠ *Jay ev pour parain Jacque Philippe Andre Herbemont de Baumont seig^r de Barbonval fils dudit sivr (sic) Michel Herbemont et damoiselle Clair Geneviève de Bardotte seigneurs dudit Barbonval et pour maraine damoiselle Marie Madelaine Bilovrdin demt a Ienchery. 1745.*

Celle là était la grosse, ainsi que le fait connaître l'acte de bénédiction. La seconde a été enlevée à la Révolution. Voici la mention qui en est faite dans les registres de la paroisse :

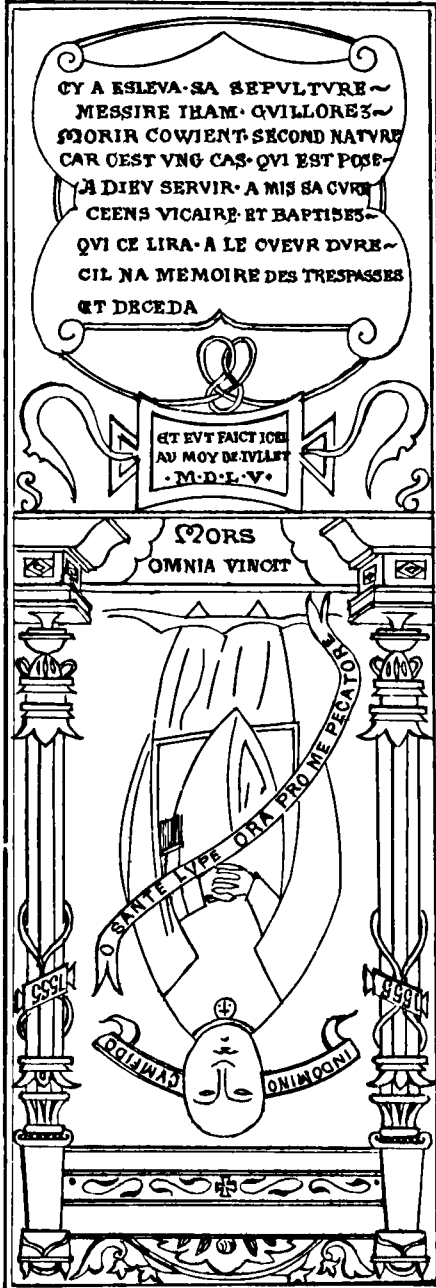
La petite a eu pour parain messire Nicolas Clément de Henne équyer seigneur de Longvoisin (ferme dépendant de Ventelay) et ancien capitaine appointé dans les gens d'armes de la garde du roy et pour maraine dame Claire Geneviève de Bardot dame de Barbonval qui ont signé. La cérémonie a été faite par Monsieur Demontigny curé de Barbonval et doyen de Bazoches le 30 du mois de juin 1745. Signé : de Henne de Viler et Claire de Bardote.

III. LA CROIX DU TOMBOIS. — Je n'ai pas à décrire ce monument si digne d'intérêt. (1) Si j'en parle ici, c'est pour signaler à l'attention de la Société archéologique le mauvais état dans lequel il se trouve. Le soubassement, formé de pierres posées les unes sur les autres sans soin et sans mortier, menace de s'effondrer et d'entraîner la chute de la croix; le fut lui-même oscillerait fortement dans le trou pratiqué pour le recevoir, si des ouvriers n'avaient eu la précaution de placer des pierres et des coins de bois pour le maintenir.

(1) Voir 16^e volume, page 10.

Côté de l'Autel.

PIERRE A. LEBLANC



longueur : 2^m 40 — largeur : 0^m 80 1/2

PIERRE TOMBALE DE L'ÉGLISE DE BARBONVAL.

Côté du Portail.

Une petite somme suffirait pour faire les réparations indispensables; il serait à désirer que la Société archéologique, gardienne vigilante de nos anciens monuments, voulut bien s'en occuper. M. le curé de Longueval, qui dessert Barbonoal, prêterait sans doute volontiers son concours pour recueillir les fonds et faire faire les réparations.

Révilleon

CLOCHE DE RÉVILLON. — Elle a 45 centimètres de haut sur 50 de diamètre; en voici l'inscription textuelle :

✠ *Reparata et restaurata ex largitate et
munificentia illustrissimi et clarissimi viri Caroli
Ludovici de Noue equitis ord regii et militaris
s Ludovici dni vulgo de Villers Revillon et Serval
an 1781*

*Florentin
Avirrier
fondeur*

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.

Le Vice-Secrétaire : A. MICHAUX.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE

—
Lundi 7 Novembre 1887
—

Présidence de M. CHORON, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, août et septembre 1887.
- 2° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 6, 1887.
- 3° *Fariboles saintongaises*, par M. Lemarié, n° 3 à 30.
- 4° *La Thiérache*, t. 10, 1884.
- 5° *Romania*, janvier 1887, n° 61.
- 6° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 16, 2° fasc., 1887.

7° *Bulletin* de la Société de l'Orléanais, t. 9, n° 133, 2° trim. de 1887.

8° *Bulletin* archéologique du Comité des Travaux historiques, n° 1, 1887.

9° *Annales* de la Société historique de Château-Thierry, 1886.

10° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, n° 4, octobre novembre-décembre 1887.

11° Société archéologique de Bordeaux, 1^{er} fasc., t. 12.

12° *Mémoires* de la Société d'agriculture de la Marne, 1885-1886.

13° Société académique de Boulogne-sur-Mer, 5° livr. 1886, et 6° 1887.

14° *Bulletin* de la Société d'agriculture de Poligny, avril à juillet 1887.

15° « Eglise d'Urcel », gravure offerte par M. l'abbé Delaplace.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Choron communique une brochure du bibliophile Jacob, contenant la procession de Soissons, pour la délivrance des enfants de France en 1530, relation rédigée par Jacques Petit, procureur du roy en la comté de Soissons. Cette brochure est la réimpression de l'édition originale de 1531.

Quelques membres reviennent sur une communication faite au Congrès et d'après laquelle l'emplacement de *Noviodunum* serait au camp de Pommiers.

A ce sujet, on fait observer que la ville de Soissons n'a pas toujours porté son nom actuel.

Sous les Gaulois, on donnait le nom de Suessions, non pas à la ville même, mais à la peuplade dont la ville était le centre.

La ville alors, selon César, s'appelait Noviodunum.

De même que les villes principales des autres peuples de la Gaule ne portaient point le nom de la civitas.

Ainsi :

Durocortorum, était la capitale des Remi.

Samarobriva, capitale des Ambiens.

Bratuspantium, capitale des Bellovaques.

Menetocenna, capitale des Atrebates.

Genabum, capitale des Auréliens.

Lutetia, capitale des Parisii, etc.

Plus tard, sous la domination romaine, chaque capitale prit le nom du peuple même.

Durocortorum devint Reims.

Noviodunum, Soissons.

Samarobriva, Amiens.

Bratuspantium, Beauvais.

Menetocenna, Arras.

Genabum, Orléans.

Lutetia, Paris, etc.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais il nous suffit d'indiquer ceux-ci. Ammien Marcellin ne donne pas d'autres noms aux villes en question, et depuis, les noms primitifs gaulois se sont perdus et l'on n'a conservé que le nom latin.

Cette substitution s'est faite graduellement.

Le Noviodunum gaulois est devenu sous les Romains *l'auguste des Suessions*, Augusta Suessionum, la ville des Suessions, — puis, plus tard *Soissons*.

M. Michaux rend compte du nouvel album de M. Frélic Moreau, contenant les dessins et le procès-verbal des fouilles faites pendant l'année 1886.

Les Fouilles de M. Frédéric Moreau en 1886

Comme tous les ans, avec une régularité pour ainsi dire mathématique, M. Frédéric Moreau vient de faire paraître un nouvel album contenant le résultat de ses travaux pendant l'année 1886.

L'album de 1885 était consacré à Nampteuil-sous-Muret, — celui de 1886 a pour objet les fouilles de la villa d'Ancy, de Cerseuil et de Maast-et-Violaine.

En 1885, M. Moreau avait joint aux planches et à la notice explicative, une table générale des découvertes faites depuis quinze années. On pensait que c'était la fin des fouilles entreprises par le vénérable et savant explorateur. Mais heureusement il n'en a pas été ainsi. Des voisins sont venus signaler à M. Moreau des sépultures antiques jusqu'à présent inconnues. M. de Saint-Marceaux, de Limé, lui offrit d'explorer la nécropole de la villa d'Ancy.

La tentation était trop forte et, toujours infatigable, M. Frédéric Moreau a repris son travail. « Nous ne le regrettons pas, dit-il, car un album n'est pas comme un livre qui veut un commencement et impose une fin; l'album, au contraire, doit, pour ainsi dire, rester indéfiniment ouvert, afin de donner accès aux découvertes intéressantes qui ont lieu et aux reproductions nouvelles. »

La première planche du nouvel album reproduit des torques, des anneaux et pendeloques, etc., trouvés au milieu d'ossements incinérés et de poteries, à Armentières, sur le haut du plateau dominant le village.

Nous passons ensuite à Cerseuil, village très ancien où se trouvent des creutes préhistoriques, dont quelques-unes sont encore habitées aujourd'hui. L'église est

du XII^e siècle et possède une belle croix antéfixe. Les fouilles de Cerseuil ont révélé de curieuses stèles en calcaire grossier, dans des sépultures mérovingiennes, une pierre tumulaire ornementale, un fragment de porphyre vert antique, un couvercle de tombe en pierre orné de dessins tracés au compas, des boucles de ceinturon en fer du poids de 860 grammes, des bracelets au-si en fer, des armes, scramasaxes, poignards, et à côté dans les mêmes tombes, des pointes de flèches en silex, des épingles, styles, fibules et ornements divers en bronze.

La villa d'Ancy, bien connue depuis longtemps des archéologues, est située sur le territoire de Limé, sur le passage de la voie romaine de Reims à Amiens, et sur la rive gauche de la Vesle, entre Fismes et Courcelles.

Charles-le-Chauve, en 877, donna la villa d'Ancy avec ses onze menses à l'abbaye d'Hasnon, près Arras. C'est d'après M. Matton, le plus ancien document parlant de ce lieu : *villa Anciacum, super fluvium Wellula cum mensis undecim.*

En 1858, M. P. de Saint-Marceaux découvrit des antiquités romaines et des substructions nombreuses attestant l'existence d'un *vicus* important.

En 1863, à quelques centaines de mètres du pont d'Ancy, au lieu dit le *Bois de sable*, on trouva des vases des cendres et des os calcinés. C'était là le cimetière des habitants du *vicus*. Les fouilles ont été reprises plus tard par M. Prioux, et en octobre dernier (1886) par M. Frédéric Moreau.

Ce dernier en deux mois a ouvert 220 sépultures dont un tiers provenant d'incinération.

« Dans l'un et l'autre mode de sépultures, dit M. Frédéric Moreau, les corps étaient assez régulièrement orientés, la tête au nord, les pieds au sud et très fréquemment accompagnées d'une monnaie impériale en bronze des

deux premiers siècles de l'ère chrétienne ; on a ainsi une date approximative qui se rencontre rarement. Les inhumations faites dans des cercueils en bois, s'enfoncent à deux mètres au-dessous du sol. Aucun sarcophage en pierre ne s'est encore présenté.

« Les *incinérations* apparaissent à la faible profondeur de soixante-centimètres. Les unes ont été faites sur place. Les autres ont dû être opérées dans un appareil de crémation publique ; les ossements calcinés, recueillis par les familles, ont été déposés dans des urnes et apportées au cimetière.

« La plupart des vases funéraires sont en terre, ce qui explique la prodigieuse quantité de fragments de poteries de toutes sortes dont est semée la nécropole.

« De nombreux vases en verre, tout à fait intacts, se font remarquer par leur splendide irisation.

« Le mobilier funéraire comporte des silex votifs, des armes en fer et en petit nombre des lampes en terre cuite, avec noms de potiers que nous rencontrons pour la première fois, des miroirs en bronze d'une grande élégance, des fibules couvertes d'ornements en émail de diverses couleurs rappelant le travail de la mosaïque.

« Les sépultures de la nécropole de la villa d'Ancy paraissent n'avoir subi aucune violation : le désordre qu'on remarque dans quelques unes d'entre elles doit être attribué à la faible profondeur des incinérations qui les exposait à la rencontre de la charrue.

« La vaste étendue du cimetière nous fait conjecturer qu'il a dû servir de champ de repos à une longue succession de générations. Après les Romains, il a été sans doute occupé par les Francs, et avant les envahisseurs de la Gaule, il a peut-être reçu la dépouille des premiers habitants du pays ; nous attendons de la continuation de nos fouilles la vérification de cette conjecture. »

Parmi les vases et débris de vases funéraires mis à jour à la villa d'Ancy, se trouvaient 21 noms ou marques de fabriques de potiers. Ces noms figurent sur un tableau faisant partie de la notice du dernier album

Pour résumer les découvertes faites en 1886, il suffira de dire que 730 sépultures ont été explorées.

On a recueilli 872 objets de toutes sortes, savoir :

Armes, boucles, clefs, chaînes, etc., en fer, 120.

Céramique, verrerie, lampes, tuiles, etc., 396.

Objets en bronze, argent et or, 296.

Pour les monnaies :

Gauloises en bronze et potain, recueillies à Armentières, Cerseuil et Maast-et-Violaine, 10.

Romaines, moyens et petits bronzes, depuis Alexandre jusqu'à Valentinien. 70.

L'album que nous avons sous les yeux est aussi merveilleux d'exécution que les précédents. Les dessins sont toujours de M. Pilloy, ceux de la notice explicative de MM. Varin et Delauney.

Les fouilles d'Ancy ont été faites sous la direction de M. Frédéric Moreau, lui-même, par MM. Broutin, Pinson, Laval et Desboves.

On voit qu'en 1886, les recherches n'ont pas été infructueuses, et que leur auteur a bien mérité la reconnaissance des archéologues et des savants. Aussi est-ce avec justice que le Congrès archéologique de France, dans sa dernière session tenue à Soissons et à Laon, a accordé à M. Frédéric Moreau un rappel de médaille de vermeil, sa plus haute récompense.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON.


Le Vice-Secrétaire : A. MICHAUX.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

DOUZIÈME SÉANCE

—
Lundi 5 Décembre 1887
—

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° Société des Antiquaires de la Morinie, 143° livr. juillet à septembre 1887.

2° Société académique de Boulogne-sur-Mer, 7° livr. avril-juin 1887.

3° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1887, n° 3.

4° Société académique de Laon, *Bulletin* 1885.

5° *Mémoires* de la Société d'émulation d'Abbeville, 3° série. 4° vol.

6° *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai, tome 42.

7° *Mémoires* de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1885-1886.

8° *Mémoires* de l'Académie d'Arras, 2° série, t. 18.

9° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 4° série, 2° vol.

10° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 14° année, 5° livr., septembre-octobre 1887.

11° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 8° année, n° 9, novembre 1887.

12° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 4° livr., 7° vol., octobre 1887.

13° Société archéologique de Bordeaux, 2° fasc. t. 10.

14° *Bulletin* des Bibliothèques et des Archives, n° 2, 1887.

15° Commission des antiquités et des arts, 7° vol.

16° *Bulletin* de l'Académie d'Hippone, n° 22, 2° fasc.

17° *Mémoires* de Jean Burel, bourgeois du Puy, par M. Chassang.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Après le dépouillement de la correspondance et l'inscription des ouvrages, M. Michaux donne communication d'une notice sur la vie et les œuvres de Demoustier. Ce travail est reporté à la fin du présent volume.

Ensuite, M. Collet donne lecture d'une note concernant le tombeau de saint Drausin.

LE TOMBEAU DE SAINT DRAUSIN

Très rare par son ancienneté, orné de sculptures et dessiné dans divers ouvrages, notamment dans la collection Tavèrnier, le sarcophage de saint Drausin a toujours su provoquer l'attention des archéologues. Sa longueur est de 2 mètres 13, sa largeur de 0 mètre 75 et sa hauteur de 0 mètre 53. L'un de ses côtés représente des ceps, des feuilles de vigne, des grappes de raisin, et, au milieu de ce côté, se trouve un cercle ou médaillon renfermant, entre l'alpha et l'oméga, le chiffre du christ. L'autre côté, garni de gracieuses cannelures courbes, offre également, au milieu, un médaillon contenant le monogramme du christ avec la première et la dernière lettre de l'alphabet grec, et au dessus de ce médaillon sont posées deux colombes. On retrouve encore, à une extrémité du tombeau, c'est-à-dire en bout, le même médaillon, mais entouré de feuilles de vigne et de grappes de raisin. Quant à l'autre extrémité, elle est accompagnée de gros épis. Enfin, aux quatre angles, on remarque des colonnettes torses surmontées de chapiteaux.

Ce sarcophage, placé dans l'église de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, sur deux fortes colonnes, pourvues, elles aussi, de chapiteaux, y fut vénéré pendant des siècles. Vint la révolution de 1789, et on le transporta chez M. Jean Brayer, brasseur. Il fut ensuite vendu par un Soissonnais, puis recueilli au musée des Petits-Augustins, dont Alexandre Lenoir était l'administrateur éclairé, et on le transféra au musée du Louvre, où il est visible depuis plus de trois quarts de siècle.

La Société archéologique de Soissons en a de tous temps désiré le retour en cette ville.

Dès 1846, M. l'abbé Poquet, l'un des membres fidèles de cette Société, prenant l'initiative des démarches à faire, écrivait à M. le président du conseil de fabrique de l'église cathédrale de Soissons pour l'engager à revendiquer ce sarcophage. Drausin avait été évêque de Soissons, de l'année 660 au moins, à l'année 674, époque probable de sa mort ; il était le principal fondateur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons ; ses mérites et ses vertus avaient amené sa canonisation. Certes on pouvait bien, on devait bien s'intéresser à son tombeau, qui, d'ailleurs, est un curieux monument de marbre du iv^e ou du v^e siècle, que l'on a, croit-on, affecté à sa sépulture deux ou trois cents ans plus tard.

Le conseil de fabrique ne reçut qu'une promesse qui ne fut point suivie d'effet, en réponse à la demande en restitution dont M. l'abbé Poquet s'était fait le promoteur. Aussi, dans sa séance du 4 décembre 1849, la Société archéologique, mise au courant de ce qui se passait, mentionna-t-elle, en son *Bulletin*, qu'elle espérait bien que l'Etat « ne se bornerait pas à de stériles promesses et qu'on rendrait un jour à la cathédrale de Soissons le tombeau du saint évêque ». Mais ce fut en vain.

A pareille époque de l'année suivante, sur d'énergiques réclamations de Mgr de Simony, alors évêque de Soissons, la Société se prit à espérer de plus belle. Hélas ! elle se faisait de nouveau illusion.

Et en 1851, attendant toujours une solution favorable, elle recevait communication d'une lettre des plus décourageantes : « Ce sarcophage, disait-on, figure dans l'inventaire général des musées, déposé aux Chambres en vertu d'une loi. Il faudrait une autre loi pour que l'administration actuelle pût en disposer. »

On ajoutait même cet étrange détail : « Les habitants de Soissons ayant réduit en poudre le couvercle primitif du sarcophage, pour le boire comme remède, Alexandre Lenoir l'a remplacé par un autre couvercle à peu près du même temps. »

Cependant, le 1^{er} mars 1852, le dévoué président de la Société, — M. de la Prairie, — informait celle-ci qu'il avait vu M. de Nieuwerkerke, directeur des musées nationaux, et que tout espoir du prochain renvoi à Soissons du célèbre sarcophage pouvait ne pas être perdu. Mais, cette fois encore, on ne devait pas obtenir satisfaction ; bien plus, trente-cinq années devaient s'écouler sans autre résultat.

J'essayai à mon tour, le 23 août 1887, de demander la réintégration à Soissons du tombeau de saint Drausin que j'étais allé visiter. Je m'adressai dans ce but, sur place, à l'un des plus savants conservateurs du musée du Louvre : je veux parler de M. de Villefosse, membre de l'Institut. J'avais déjà eu avec lui quelques rapports archéologiques et je venais justement de le rencontrer dans une galerie, non loin du sarcophage. M. de Villefosse ne me donna point d'eau bénite de cour ; sa réponse fut précise ; il me dit que la restitution n'était pas possible ; mais il me conseilla de solliciter du ministère des beaux-arts, pour le musée de Soissons, par l'intermédiaire de M. le maire de cette ville, un moulage du monument tant désiré ici. J'abondai immédiatement dans son sens. M. le maire écrivit le 5 septembre, et, grâce à l'appui de M. de Villefosse, le gouvernement voulut bien, le 2 novembre suivant, envoyer notre musée en possession d'une copie parfaite, en plâtre, du tombeau de saint Drausin, moins le couvercle.

Le couvercle a été réduit en poussière, ai-je rapporté plus haut, pour être absorbé comme remède. Mais voici une autre version, celle-là plus naturelle, plus vraisemblable, moins moyen-âge : le couvercle, ou plutôt deux

fragments de ce couvercle se trouveraient présentement à Soissons, dans l'ancienne abbaye de Saint-Médard; ils y ont été remarqués par un membre de la Société archéologique de Soissons (M. Laurent), qui s'est fait un devoir de les signaler. Comment sont-ils parvenus là ? C'est difficile, sinon impossible à savoir, les anciens propriétaires ou habitants de l'abbaye n'étant plus de ce monde, et aucun écrit n'indiquant la présence de ces fragments à Saint-Médard. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces deux tronçons, exhumés de démolitions de bâtiments il y a quelques années, sont en marbre de couleur cendre, comme le tombeau lui-même, que leur dimension en largeur est semblable à celle du monument, qu'ils sont à imbrications comme l'était le couvercle originaire, et qu'enfin le dessous est en forme de ciel, ainsi que l'indique dom Germain dans son *Histoire de l'Abbaye Notre-Dame*.

Les recherches à l'égard du couvercle pourront être poursuivies. Mais, qu'elles aboutissent ou non, j'ai lieu de me féliciter de ma rencontre dans le Louvre avec l'honorable M. de Villefosse, et les Soissonnais peuvent maintenant se rendre compte, sans grand déplacement de ce qu'était jadis le tombeau de saint Drausin et de ce qu'il est encore aujourd'hui, 5 décembre 1887.

Les morceaux de couvercle viennent d'être, avec l'autorisation de qui de droit, déposés à leur vraie place, c'est-à-dire au musée de la ville, près du moulage, par M. Besnard, membre de la Société archéologique, architecte chargé de l'entretien de l'établissement de Saint-Médard. Et plus on rapproche ces fragments des dessins qui ont été faits du couvercle entier, en même temps que du surplus du tombeau, plus on trouve qu'ils sont bien les restes du couvercle primitif.



LUC-VINCENT THIÉRY

1734-1822

M. Collet donne lecture de la notice ci-après :

Notice biographique

SUR

LUC-VINCENT THIÉRY

I

La ville de Soissons a recueilli jadis pour sa bibliothèque publique un *Guide dans Paris*, un *Cours complet d'élocution et d'orthographe* et un volume d'*Eléments de rhétorique*, dont l'auteur est Luc-Vincent Thiéry. Elle est en outre entrée en possession de plusieurs planches de cuivre signées du même Luc-Vincent Thiéry et qui se trouvent en son musée.

Comme on va s'en convaincre, Thiéry n'est donc pas le premier venu ; et pourtant les dictionnaires biographiques ne s'occupent pas plus de lui que s'il n'avait jamais existé ; aussi suis-je heureux de pouvoir réparer cette omission (pour ne pas dire cette injustice), d'être à même de le faire connaître et d'avoir l'occasion d'honorer sa mémoire.

Luc-Vincent Thiéry n'est pas originaire de Soissons ; mais il y a demeuré longtemps ; il y a ainsi conquis le droit de cité, et il y est mort (d'une fluxion de poitrine) au n° 17 de la Grand'Rue (aujourd'hui rue du Commerce) le 12 janvier 1822, âgé de plus de 87 ans.

Ce fut à Paris, à la date du 27 septembre 1734, qu'il vint au monde. Suivant un acte de l'état-civil, il était fils de Vincent Thiéry, « bourgeois audit Paris, » et de dame Marguerite-Nicole Chotard. Il fit toutes ses

études ; il y ajouta celles du droit, et, reçu avocat, il prit sans doute place au barreau ; mais il n'y resta point : il entra au ministère de la guerre et y remplit, durant de longues années, des fonctions qui lui valurent une pension de l'Etat jusqu'à la fin de ses jours.

En même temps qu'il exerça son emploi au ministère, il fit trois choses qui étaient particulièrement dans ses goûts : écrire, dessiner, graver. Il s'attacha même tellement à la première qu'il se qualifia d'homme de lettres ; il aima tant la deuxième qu'il dessinait encore à l'âge de 87 ans ; et il s'occupa si bien de gravure qu'aujourd'hui encore plusieurs de ses planches subsistent.

Dans sa jeunesse, il s'appelait Thiéry de Sainte-Colombe, et il allait à la cour ; aussi, plus tard, aimait-il à raconter qu'un jour il avait figuré dans un menuet où Louis XV avait dansé. Cependant il n'emporta point de la cour une impression toute d'admiration, car j'ai rencontré dans un de ses écrits cette définition, qui n'est pas de lui, il est vrai, mais qu'il n'aurait sans doute pas donnée si elle n'avait été plus ou moins le reflet de ses sentiments personnels :

Je définis la cour un pays où les gens
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
Sont ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître :
Peuple caméléon, peuple singe du maître.

A une époque que je ne saurais dire, il se maria avec une demoiselle Marguerite Godefroy, d'après son acte de décès, ou avec une demoiselle Van Merlem, selon son arrière-petit-fils, l'honorable M. Eugène Paillet, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Sa femme le rendit père d'une fille, qui fut prénommée Louise-Adélaïde et qui devint l'épouse de M. le docteur Parroisse, dont le décès à Soissons remonte à

plus de 60 ans et dont le souvenir ici n'est pas encore éteint.

Par son mariage (disons avec M^{lle} Van Merlem et nous serons d'accord avec M. Paillet) Thiéry fut mis en relations avec des artistes distingués, car sa belle-mère, qui était Hollandaise, s'occupait de peinture, demeurait au Louvre et avait deux autres filles mariées : l'une au peintre Godefroy, qui porta son talent en Amérique, l'autre à Monet, auteur d'illustrations charmantes et dont il fut, en 1793, le collaborateur pour l'*Embarquement*.

Comme écrivain, Thiéry fit d'abord œuvre de grammairien ; il a produit en effet le *Cours complet d'Elocution et d'orthographe*, ainsi que les *Eléments de Rhétorique* que j'ai indiqués au début de cette notice ; et ces deux ouvrages, composés par lui pour l'éducation de sa fille, M^{me} Parroisse, sont de ses premiers temps. Ils sont restés manuscrits et forment deux volumes in-quarto. Ils sont tellement bondés de citations et d'exemples que l'auteur a pu y placer, en toute justice, l'épigraphe que voici : « Du suc des fleurs je compose mon miel ».

Ensuite Thiéry a écrit l'*Almanach du Voyageur à Paris*. C'est une « description de tous les monuments, chefs-d'œuvre des arts, établissements utiles et objets de curiosité, » qui s'applique aux années 1783, 1784, 1785, et qui a été publiée en trois volumes, à Paris, sous les arcades du Palais-Royal, par Hardouin, libraire de S. A. S. la duchesse d'Orléans. Ces trois volumes ont un véritable mérite. On y trouve des renseignements précieux sur les principales collections artistiques appartenant aux amateurs de l'époque. Ils ont un cours honorable dans les ventes publiques : un exemplaire aux armes de Philippe Egalité a été acheté 400 francs par M. le duc d'Aumale.

Thiéry a aussi écrit le *Guide des Amateurs et des*

Etrangers voyageurs à Paris. En deux volumes in-12 que l'on vendait neuf livres en 1787, chez le libraire Hardouin, il a fait connaître (il le dit lui-même) tous les monuments anciens et modernes qui sont rassemblés à Paris, les établissements utiles qui y ont été formés, les manufactures qui y sont établies, les cabinets curieux que l'on y trouve, et tous les autres objets remarquables. Il a, en outre, donné une dissertation sur l'origine de Paris et ses accroissements successifs, ainsi que sur l'antiquité de la juridiction municipale. Il a enrichi son ouvrage de *vues perspectives* (1) dessinées par lui sur place, et l'on peut d'ailleurs se rendre compte, à Soissons, de tout l'intérêt que présente cet ouvrage, en le consultant à la bibliothèque publique de la ville.

En 1788, Thiéry publia un autre travail en deux volumes et l'appela *Guide des Amateurs, des Etrangers et des Voyageurs aux environs de Paris.*

Deux ans après (en 1790) il en mit un autre au jour; ce fut *le Voyageur à Paris.*

Entre temps il s'était fait l'éditeur de diverses publications, telles que : *Comptes-rendus de l'Administration des finances pendant les onze dernières années du règne de Henri IV*, etc. Et il avait encore écrit des *Mémoires sur le numéraire et sa valeur à certaines époques de la monarchie française.*

Est-ce là tout le bagage littéraire de Luc-Vincent Thiéry ? Il ne faudrait pas l'affirmer. Thiéry était membre de plusieurs académies, membre du lycée des arts et membre de la société libre des sciences et arts. Il y avait pour lui une sorte d'obligation de produire ;

(1) La place Louis XV, le Couvent des Capucines de la Chaussée d'Antin, le Théâtre italien, le Palais-Royal, la Halle, le Palais de justice, les Ecoles de chirurgie, l'Hôtel des Monnaies.

il est donc présumable que je n'ai pas désigné complètement son œuvre écrite. Mais, à défaut d'autres renseignements sur ce point, passons à l'amateur de dessin.

II

En cette qualité et encouragé sans doute par ses beaux-frères Godefroy et Monet, Luc-Vincent Thiéry a travaillé considérablement. J'ai eu en communication quatre albums ou volumes absolument pleins de dessins de lui. Deux volumes appartiennent à M. Eugène Paillet, qui les garde pieusement, et les deux autres sont possédés par M. Paul Laurent, de Soissons. Ces dessins ne sont pas des chefs-d'œuvre, tant s'en faut ; ce sont même des choses primitives quelquefois, naïves aussi ; mais ce sont souvent des peintures curieuses, intéressantes, agréables, et révélant un certain talent de composition et le sentiment assez bien compris de la perspective.

Un des deux volumes de M. Laurent (il est le cinquième d'une série incomplète), un de ces deux albums est intitulé : *Vues d'après nature et compositions dessinées par Luc-Vincent Thiéry, qui n'a jamais appris à dessiner*. On y rencontre notamment des dessins à l'encre de Chine, des sépias et des aquarelles représentant des arcs de triomphe, des temples, des palais, des châteaux, des maisons de campagne, des ruines, des paysages, des rochers. On y trouve également une *Vue d'Italie*, une *Offrande à Esculape*, un projet de *Temple de la liberté à mettre sur l'emplacement de la Bastille*, *Sapho faisant le saut de Leucade* et *les Noces de Flore et du Printemps*.

Le second album porte un titre semblable au précédent ; il se compose encore de dessins à l'encre de Chine, de sépias, d'aquarelles, et l'on y voit, de nouveau, des temples et des palais, des châteaux et des ruines, des vues et des paysages ; on y trouve aussi

des fleurs et des figures, des tombeaux et des plans, et l'on y remarque un dessin inspiré par la lecture d'*Attala*, un *Moulin sur la Marne*, la *Tour de Montlhéry*, des *Vues de Sens*, de la *Loire*, du *Nivernais*, du *Château d'Offémont*, des *Arcades de la rue de Rivoli*, de l'*Entrée du Parc de Saint-Cloud*, de la *Porte de Dijon en arrivant de Paris*, de la *Maison de M. Poitevin, notaire à Tracy-le-Mont* et du *Pont servant d'entrée au château de Tracy-le-Val, appartenant à M. de l'Aigle*. On y arrête aussi le regard sur : une *Fontaine construite dans le village de Morfontaine par les ordres de Joseph Bonaparte*, l'*Entrée du château de Vaucluse, près Lonjumeau*, une reproduction de décor de l'opéra comique *Isabelle et Gertrude*, et deux autres de *l'Épreuve villageoise*.

Citons encore un joli dessin à la plume et qui représente des fleurs ; celui-là est du jeune temps de l'auteur, car il est signé : *Luca Vincentius Thiéry de Ste Colombe invenit et fecit anno domini 1762. Dusseldorf* ; — signature que nous n'avons revue nulle part.

Mentionnons de même ces autres dessins ; ils sont à l'encre de Chine ; ils sont presque irréprochables, et leurs titres sont accompagnés de détails auxquels paraissait assez tenir Thiéry pour qu'ils soient reproduits en entier : *Vue de la tour de la belle Gabrielle à Ermenonville, dessinée par Luc-Vincent Thiéry en 1816, à l'âge de 82 ans et sans lunettes* ; *Paysage composé et dessiné par Luc-Vincent Thiéry, en avril 1817, à l'âge de 83 ans* ; *Vue prise en dehors de Moret sur le bord de l'Oing, dessinée par Luc-Vincent Thiéry, sans avoir appris le dessin et étant dans sa quatre-vingt-quatrième année, en 1818* ; *Vue des ruines du château de Marcoussi près Linas, route d'Orléans, département de Seine-et-Oise, dessinée en juin 1818 par Luc-Vincent Thiéry, à l'âge de 84 ans*.

Notons également une aquarelle représentant un *Bâtiment construit pour faire une salle de billard dans le*

jardin du général baron Valentin à la ville du Bois près Linas et signée Thiéry fecit 1818, ætatis suæ 84.

Et enfin indiquons un *Paysage composé et dessiné par Luc-Vincent-Thiéry en may 1819, étant dans sa quatre-vingt-cinquième année.*

Quant aux albums de M. Eugène Paillet, ils ont chacun un titre général qui dit quelque chose et me touche davantage comme Soissonnais. Le premier porte en effet : *100 vues de Soissons et de ses environs, y compris celles prises sur la route dans le voyage fait par eau pour aller de Paris en cette ville en 1816, dessinées par Luc-Vincent Thiéry qui n'a jamais appris le dessin et a commencé ces vues à 82 ans.* Le second est intitulé : *100 vues de Soissons et des environs dessinées par le sieur Luc-Vincent Thiéry, à l'âge de 86 et 87 ans, sans avoir jamais appris le dessin, 18 octobre 1820;* et là encore on lit les deux mots *sans lunettes* que l'auteur employait avec autant de coquetterie que d'amour-propre.

Parmi toutes ces vues, dans ce monceau de dessins, au nombre de ces productions multiples qui accusent une facilité surprenante et une réelle passion de l'art, j'ai remarqué et je dois désigner tout spécialement : *l'Entrée de Soissons par la porte Saint-Christophe, la Vue de la Tour de l'Évangile, la Maison et la Ferme de St-Crépin, le Palais de la Couronne et l'Église Saint-Léger, l'Escalier de l'Échelle du Temple, les Clochers de Saint-Jean, la Tour Lardier, la Cathédrale, la Ferme de M. Desmoulins vue de la Maison-Bleue, la Maison Berthemet à Bucy-le-Long, la Verrerie de Prémontré, la Tour de Coucy, l'Église de Saint-Germain, la Maison appelée la Petite Chaumière, le Moulin Notre-Dame, la Porte Saint-Martin et les Tours de Saint-Jean-des-Vignes, la Maison de l'Hôpital de Soissons, la Maison du chevalier Parroisse, la Place royale, la Maison de M. de Beaufort, la Caserne, la Fontaine et la Place Saint-Gervais, la Place du Grand-Marché, Saint-Médard, la Maison de M. de la Noüe à*

Crouy, l'Eglise de Belleu, le Château de Vic-sur-Aisne, le Château et l'Eglise de Serzy, la Ferme de Vauxbuin, la Maison Quinette à Pommiers, la Place Mantoue.

Si l'on en croit seulement les titres de ses dessins, Thiéry aurait beaucoup voyagé en France ; il aurait même visité l'Italie et l'Allemagne ; mais rien dans mes documents le concernant ne me permet d'affirmer ou de contredire ses voyages à l'étranger ; et ce ne sont pas non plus les cuivres qu'il a gravés qui pourraient nous fixer à cet égard.

III

Les cuivres de Thiéry consistent, à ma connaissance, en quatre planches qui sont au musée de la ville et qui ont été achetées, en 1861, moyennant un prix infime et tout à fait inférieur à leur valeur ; mais il a dû graver beaucoup d'autres planches qui sont ignorées ou qui sont détruites.

La première de nos quatre planches représente, sur un vieux fût de colonne, un vase en partie détruit par le temps et ombragé par de grands arbres, au pied desquels est placé un écusson portant ces initiales, ce mot et cette date :

L. V. T.
Fecit
1769

Ce cuivre est de plus signé *L. V. Thiéry, inven^t et sculpsit Parisiis anno domini 1769.*

Le deuxième cuivre a pour sujet une espèce de temple devant lequel se trouve une femme portant une corbeille sur la tête. Il est signé L. V. Thiéry et est daté de 1769.

Le troisième représente encore une sorte de temple dont l'entrée est défendue par deux lions, et auquel on arrive par un escalier que descendent trois personnages.

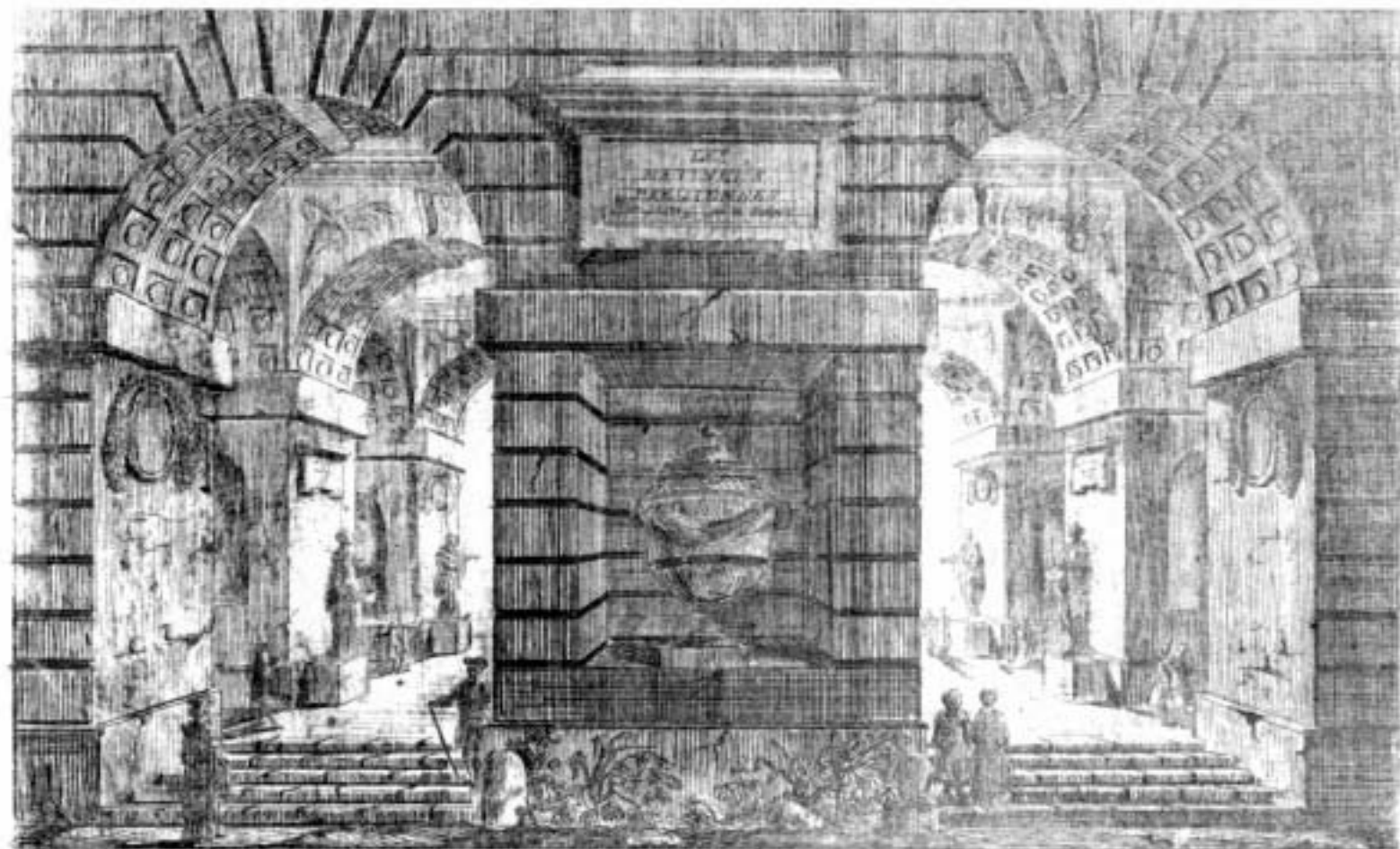


Engraving of a Ruined Building in a Garden, from the Works of the Author, 1769





St. Mary's Temple at Goa. Engraved from a Drawing by J. P. Wilson.



P. Felici Invent. & Sculpit. Chiesa Santa Maria della Pace 1772. G. Rossi.

Ce cuivre est également signé *L. V. Thiéry invenit et fecit. Parisiis anno domini 1770.*

Et le quatrième nous montre de front, deux portes monumentales avec cette inscription entre les deux :

Les

Matinées

parisiennes

L. V. Thiéry inv. et sculpsit

Il répète au bas la signature de L. V. Thiéry, plus prodiguée qu'oubliée dans toutes les œuvres de ce dernier ; il a pour date : 1770, et constitue la sixième planche de l'ouvrage.

J'ai ouvert infructueusement des recueils bibliographiques avec le désir d'y voir figurer les *Matinées parisiennes*, et le nom de leur auteur. J'ai été plus heureux quand j'ai voulu connaître les traits de Thiéry. Deux portraits de lui m'ont été présentés : l'un fait à l'âge de 80 ans, m'a-t on dit (c'est celui qui est reproduit en tête de cette notice) ; l'autre fait au temps de Louis XV avec perruque poudrée et culotte courte. Mais je préfère le premier au second, puisque je m'occupe surtout de l'homme âgé, de cet homme qui s'était retiré à Soissons, chez sa fille, Mme Parroisse, après avoir eu la douleur de perdre sa femme.

De caractère paisible, d'humeur très douce, Thiéry avait pour les dames l'urbanité et la politesse d'autrefois, et homme de goût, éclairé, instruit, il a su se procurer, durant toute son existence, ces plaisirs intimes que l'on éprouve toujours en s'occupant d'art en amateur. D'un autre côté, enfant de Paris, et le connaissant à fond, il a voulu, par ses Guides, provoquer l'admiration de tout ce qui était bon et beau à voir dans la capitale et même dans les environs ; il a vulgarisé pour ses contemporains tous les monuments ou établissements d'importance ; il a indiqué en quoi

ils étaient intéressants; il a nourri ses écrits de renseignements et de détails puisés aux meilleures sources, et comme il le dit dans un de ses Guides, il a fait « des recherches minutieuses ; » il s'est engagé « dans un travail long et pénible, » en dehors des occupations qu'il tenait de l'Etat. Et pour presque tout cela, il n'a demandé que le suffrage de M. de Villedeuil, intendant de la généralité de Rouen, auquel il a dédié son livre de 1787. Je me plais à croire que ce suffrage lui a été accordé, et je le crois d'autant plus qu'aujourd'hui encore, il mériterait pareille faveur et même davantage.

J'ai nommé plus haut le docteur Parroisse ; parlons un peu de lui et des siens ; on verra que la vieillesse de Thiéry fut bien entourée, et qu'il vivait dans un agréable milieu quand l'heure fatale sonna pour lui.

Jean-Baptiste Parroisse, né à Toulon-sur-Aroust (Saône-et-Loire), le 9 janvier 1763, de Emilon Parroisse et de Philiberte Gauthier, fut membre du collègue et de l'académie de chirurgie de Paris, chirurgien en chef du service des hôpitaux militaires de la république française, inspecteur en chef des hôpitaux de Paris, et chargé de réorganiser, avec le docteur Desault, les services de l'hôtel-Dieu. Il fut aussi membre du collègue royal de médecine de Madrid, membre de plusieurs sociétés savantes, chirurgien du roi de Naples et de Sicile (Joseph), chirurgien en chef du quartier-général de ce frère de Napoléon, chevalier de l'ordre des Deux-Sicules, de la couronne d'Espagne et de la légion d'honneur. Il eut trois filles, dont une, — Anne, Adélaïde-Aménaïde, — épousa, à Gaëte, le baron Valentin, qui devint maréchal de camp, et dont deux se marièrent le même jour (30 septembre 1822) à Soissons : Mlle Rose-Aglée avec M. Alexandre Cor, négociant, demeurant à Paris, 9, rue de Cléry ; Mlle Elisa avec M. Alphonse-Gabriel-Victor Paillet, avocat, né à Sois-

sons, le 17 novembre 1796, fils de M. Jean-François Paillet, ancien notaire royal, juge de paix de la ville de Soissons, y demeurant, rue des Minimes.

Le docteur Parroisse rapporta d'Egypte une momie d'enfant, qui figure au musée de Soissons et que la ville acheta dans une vente mobilière qui fut faite après sa mort. Pendant une dizaine d'années, il exerça son art à Soissons, où il demeurait Grand'Rue, n° 17, et où il est décédé le 17 avril 1825. Il avait écrit la matière de huit volumes sur la médecine et la chirurgie, et n'avait pu en faire imprimer qu'un seul, — le premier, — en 1806 ; les autres manuscrits furent perdus en 1813, le 21 juin, à la déroute de Vittoria. Ajoutons que son gendre, M. Alphonse-Gabriel-Victor Paillet, mourut à Paris, le 16 novembre 1855, « en plaidant à la barre même du tribunal près duquel, depuis plus de trente ans, son talent brillait du plus vif éclat » ; qu'une statue a été érigée à ce célèbre et sympathique avocat le dimanche 16 juillet 1863, dans la cour d'honneur de l'hôtel-de-ville de Soissons, et que son aimable compagne, Mme veuve Paillet, née Parroisse, est décédée, le 20 avril 1886, en son château de Belleau, à l'âge de 85 ans.

Je n'ai rien à dire de M. Cor, n'ayant aucun renseignement sur lui ; mais, quant au général Valentin, je puis avancer qu'il est mort à Soissons, le 13 novembre 1822, chez son beau-père, le docteur Parroisse, qu'il était âgé de 59 ans, commandeur de la légion d'honneur, chevalier de la couronne de fer et membre de plusieurs autres ordres, qu'il avait son domicile à la Ville-du-Bois, commune de Montlhéry, arrondissement de Corbeil, et qu'il était né à la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes), le 29 octobre 1763. Son tombeau, dans lequel repose aussi le docteur Parroisse, se trouve au cimetière de Soissons, à gauche en entrant par la principale porte. L'épithaphe dit que c'est « la tombe d'un

brave » et relate les campagnes qu'il a faites : Vendée, Italie, Egypte, Wagram, Allemagne, Espagne, Russie.

Luc-Vincent Thiéry repose également dans ce tombeau ; mais j'ai cherché en vain, sur la pierre funèbre, son nom, qui est à retenir désormais ; et je regrette que le passant, le visiteur, en s'arrêtant devant le sarcophage, ne puisse lire ce nom à côté de ceux du docteur Parroisse et du général Valentin, car c'est celui non pas d'un simple fonctionnaire de l'Etat, mais d'un homme de lettres sérieux et d'un artiste infatigable.



M. Choron donne lecture de la note suivante :

Notre collègue, M. Michaux, a communiqué à la Société (1) un exemplaire, qu'il a récemment trouvé à Villers-Cotterêts, d'un placard imprimé, « daté du 10 octobre 1790 — l'an 1^{er} de la République — » et fixant au 22 du même mois la rentrée des classes au Collège de Soissons.

Le texte de ce placard est ainsi conçu .

« AVIS AU PUBLIC

» On fait savoir qu'en vertu de la loi du 18 août dernier¹ relatives à la suppression des congrégations employées à l'enseignement public, et de l'arrêté du Conseil général permanent du district de Soissons du 8 octobre présent mois, la rentrée des classes aura lieu au Collège de cette ville le 22 dudit mois comme par le passé.

» A Soissons, le 10 octobre 1790, l'an 1^{er} de la République.

» Signé : J.-B. Marminia, *président* ; Desjardins, Delaplace, Couteau, J.-L.-N. Floquet, Roussy, Havard, François Thanier, H. Ménard, *administrateurs* ; J.-F. Paillet, *procureur-syndic*.

» Contresigné : M.-J. François, *secrétaire*.

» A Soissons,

De l'Imprimerie de Courtois, imprimeur du district. »

Nous devons dire d'abord que la date du 10 octobre 1790, que porte le placard sus-transcrit, nous paraît erronée.

Ce n'est pas en l'année 1790, mais en l'année 1792 que ce placard a dû être imprimé.

Il faut remarquer en effet la mention « l'an 1^{er} de la République », qui suit immédiatement l'énonciation de la date en question. Or, en 1790, la République

(1) Voir 16^e vol., 2^e série, p. 45.

n'existait pas : elle n'a été décrétée par la Convention que près de 2 années après, le 22 septembre 1792, jour fixé d'ailleurs par décret du lendemain comme le point de départ de l'ère républicaine. Ce n'est donc que dans les actes publics, postérieurs à cette dernière date, que peut se trouver la mention que nous venons de signaler. Et par suite l'existence de cette mention au placard dont il s'agit donne la preuve, à notre avis, que la vraie date de ce placard est du 10 octobre 1792.

Nous savons bien qu'à partir de 1789 jusqu'à la proclamation de la République et même après, il a été, dans de nombreux actes, journaux, etc, adopté comme sous-date « l'an 1, 2, 3 — de la *liberté*. » Mais cette sous-date est assez différente de la mention officielle « l'an 1^{er} de la république » contenue au placard, pour qu'il soit impossible de les confondre.

Une autre preuve, plus décisive encore que le placard n'est pas de 1790, résulte de ce que la loi du 18 août à laquelle il se réfère et en vertu de laquelle il était publié, est de 1792. Et il ne peut y avoir de doute à cet égard. C'est bien cette loi qui est inscrite dans tous les recueils à la date du 18 août 1792 ; c'est bien elle qui, comme le dit le placard, a supprimé les congrégations religieuses employées à l'enseignement. Les lois et décrets antérieurs avaient maintenu, comme on le verra plus bas, ces congrégations. Et, cela étant, comment admettre que ce placard, si sa véritable date eût été 1790, eût pu, comme il le fait, mentionner cette loi, qui alors *n'était pas née* ? Evidemment, il y a eu là une erreur : on aura imprimé sur le placard « 1790 » au lieu de « 1792. » Et si cette erreur n'a pas été rectifiée sur l'exemplaire communiqué par M. Michaux et qui ne porte aucune trace d'affichage, on ne peut douter qu'elle ne l'ait été sur les exemplaires affichés. L'erreur devait être trop

visible à l'époque pour qu'on ne se fut pas hâté de la corriger.

Ce n'est donc pas au 10 octobre 1790, mais au 10 octobre 1792, deux jours après la date de l'arrêté du district également mentionné dans le placard, que nous reporte cette pièce.

Jusque là, et mise à part, la loi du 18 août 1792 que nous venons de rappeler et sur laquelle nous allons revenir, aucun changement n'avait encore été apporté depuis 1789 dans l'enseignement et particulièrement l'enseignement secondaire, qui, à cette époque était généralement donné par les congrégations religieuses et qui à Soissons était aux mains des oratoriens depuis 1675, c'est-à-dire depuis plus de 115 ans.

L'assemblée constituante, en supprimant, par son décret du 13-19 février 1790, ces diverses congrégations, avait au contraire prescrit dans l'art. 2 que rien ne serait changé à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité, et elle avait maintenu de nouveau les maisons d'éducation religieuses à la fois par la loi du 13-19 octobre 1790 et par celle du 14-26 septembre 1791. Et l'assemblée législative avait fait de même par la loi du 12 octobre 1791 et par un décret du 24-28 octobre même mois. Le motif était visiblement l'impossibilité, où se voyaient ces assemblées, de substituer, aux corporations religieuses, des établissements laïcs suffisamment préparés pour les remplacer. Et le même motif subsistait encore lorsqu'a été votée la loi du 18 août 1792, qui, en rendant hommage au zèle des corporations, vouées à l'enseignement, et tout en allant jusqu'à dire qu'elles avaient bien mérité de la Patrie, (1) n'en prononça pas moins leur suppression.

Il était facile de prévoir que, par suite de cette

(1) Voir le préambule de cette loi.

suppression, le personnel enseignant allait en grande partie faire défaut. En vue de remédier à cette insuffisance, la loi en question prescrivait (art. 6), sous une sanction pécuniaire, « que tous les membres des corporations, employés alors dans l'enseignement public, en continueraient l'exercice à titre individuel jusqu'à sa réorganisation définitive » : faisant ainsi, pour ces maîtres, du professorat un professorat obligatoire ; et, par une singulière contradiction, confiant individuellement à ces mêmes maîtres un enseignement qu'il était interdit aux corporations dont ils étaient membres, de donner elles-mêmes. La même loi chargeait en outre (art. 7), les directoires des départements de faire, sans délai et d'après l'avis des districts (arrondissements) et les observations des municipalités tous les remplacements provisoires qui seraient nécessaires dans toutes les maisons où se faisaient alors l'enseignement public.

Tel était, relativement au personnel de l'enseignement secondaire, l'état de la législation au 10 octobre 1792 au moment où a paru le placard.

Les énonciations, que ce placard contient, nous révèlent qu'à Soissons la loi du 18 août 1792 n'aurait pas tardé à recevoir exécution. Dès le mois d'octobre suivant, les oratoriens avaient dû quitter le Collège où ils avaient enseigné pendant plus d'un siècle. Le bureau d'administration, qui était près d'eux et qui était composé de cinq membres habitant la ville, avait été remplacé. Il lui avait été substitué un bureau plus nombreux, comprenant onze membres choisis non plus seulement dans la ville, mais dans toute l'étendue du district (l'arrondissement), (1). Et le nouveau bureau

(1) J.-B. Marminia demeurait à Ambleny. Où demeuraient Desjardins, Delaplace, Havard, François Thanier? Couteau et Roussy à Villers-Cotterêts ; E. N. Floquet à Vailly ; Paillet et François à Soissons.

paraît avoir été investi de fonctions plus étendues que celles du bureau auquel il succédait. C'est lui, qui a rédigé et signé le placard et sans doute fixé la date de la rentrée des classes. Et le même placard nous apprend que le conseil général permanent du district de Soissons avait aussi à remplir et a rempli un rôle en vue de la rentrée qui allait s'effectuer. Mais le texte de son arrêté nous est inconnu, et le registre, sur lequel cet arrêté a dû être transcrit n'a pas jusqu'ici été retrouvé. On ne peut donc savoir ni quels sont les membres de l'oratoire qui sont restés au Collège pour en continuer individuellement l'enseignement ni quels sont les membres qui se sont retirés. On ne connaît pas davantage le nombre des élèves qui ont répondu à l'appel à eux fait par le placard.

Nous n'en devons pas moins des remerciements à M. Michaux pour la communication qu'il a bien voulu nous faire. Et nous ne désespérons pas d'arriver un jour à pouvoir lire quelques autres pièces se rattachant à notre Collège et pouvant servir à éclairer son histoire pendant l'époque de la Révolution.

Et nous prions, dans cette vue, les personnes entre les mains desquelles arriveraient quelques unes de ces pièces, de vouloir bien, comme M. Michaux, les communiquer à la Société.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : CHORON,

Le Vice-Secrétaire : MICHAUX.

DEUXIÈME PARTIE

Charles-Albert DEMOUSTIER

SA VIE & SES ŒUVRES

Il est des hommes qui ne paraissent pas être de leur temps ; soit indifférence, soit préoccupation d'un but unique, ils semblent tout à fait étrangers à ce qui se passe autour d'eux ; ils ne se mêlent à aucun des actes de leurs contemporains. On ne les voit point sur les champs de bataille, ni parmi les courtisans et les flatteurs des grands, pas plus du reste qu'avec les tribuns populaires. Ils vivent à côté des uns et des autres sans les voir pour ainsi dire, sans les comprendre au moins, Et ces hommes, insoucieux de leur époque, ne sont pas les premiers venus, ce sont souvent des hommes de talents, des érudits, des poètes de génie. Notre grand fabuliste La Fontaine est un exemple de ce genre.

Il vit avec ses fables et ses vers, mais partout ailleurs il est distrait, embarrassé, inconnu. La cour de Louis XIV le voit à peine. Il y est étranger, il préfère s'en éloigner.

D'autres, sans avoir l'indifférence du bonhomme La Fontaine, pour les gens et les choses de leur temps

possèdent une sensibilité si grande, si délicate, qu'un souffle les arrête, qu'une critique les rend malades. L'illustre Racine était de cette nature.

Un siècle après Racine et La Fontaine, vivait un autre poète, moins célèbre que ces deux génies, mais qui, leur parent à un degré pas très éloigné, tenait de chacun d'eux par un côté de son esprit et de son caractère.

Demoustier avait l'esquisse sensibilité de Racine ; — de plus il a traversé les orages de la Révolution, comme La Fontaine avait traversé le règne de Louis XIV, nous ne dirons pas sans s'en apercevoir, mais sans y toucher, en s'éloignant assez du torrent qui renversait tout alors, pour n'être point atteint par ses flots tumultueux ; il n'a pas davantage grossi ce torrent ; il n'a été ni oppresseur ni victime ; il n'a point encensé le lion populaire ; sans le combattre, il a laissé passer sa furie et toujours il a essayé de l'adoucir en présentant à ses yeux et à son esprit des tableaux pleins de calme et de bonheur, pleins de roses et d'amour.

Malgré le contraste de ses œuvres aimables et douces avec cette époque d'agitation, de fièvres et de sang, Demoustier eut son heure de gloire, gloire d'autant plus pure qu'elle ne fit jamais verser de larmes, et fut exempt de tout remords.

C'est de ce poète gracieux notre compatriote, dont nous nous proposons d'étudier la vie et les œuvres. Nous allons essayer de faire revivre sa figure sympathique et aimante.

I

Naissance de Demoustier.

Sa Parenté avec Racine et La Fontaine.

Sa Jeunesse.

Charles-Albert Demoustier est né à Villers-Cotterêts le 13 mars 1760, ainsi que le prouve l'acte de naissance et de baptême ci-dessous :

L'an mil sept cent soixante le treizième jour du mois de mars a deux heures du matin est né et le même jour a été baptisé, par moy prier sous-signé exerçant les fonctions curiales, Charles Albert fils légitime du sieur Christophe Albert Demoustier exempt de la maréchaussée et subdélégué de M. l'intendant de Soissons au département de Villers Cotterest y demeurant et dame Constance Eugénie Le Maire son épouse. Le parrain M. Charles Le Maire conseiller du Roy et de Son Altesse S. mgr le duc d'Orléans, ancien lieutenant des eaux et forest de Valois demeurant à Villers Cotterest représenté par Nicolas Camus fils majeur de Charles Camus serrurier et de Marie Navarre aussi de cette paroisse. La marraine dame Marie Madelaine Bellot veuve du sieur Demoustier ayeul paternel de l'Enfant vivant Intendant des affaires de M. le Maréchal prince d'Henguign demeurant au château de Lassigny en Picardie, diocèse de Noyon. représentée par Marguerite Boulanger, fille mineure de Claude Boulanger manouvrier et de Marguerite Bourré, aussi de cette paroisse. Le représentant a signé et la ditte Boulanger a déclarée ne savoir écrire de ce requise le jour et an que dessus.

Nicolas CAMUS, FORTIER, clerc

F. LA ROUSSELLÈRE

Prieur de l'abbaye de Villers-Cotterest.

On a dit souvent que Demoustier était parent de Racine et de La Fontaine.

C'était la vérité et voici le degré de parenté :

Pierre Sconin (1) procureur du roi aux eaux, forêts et chasses du duché de Valois, et Marguerite Chéron (2) sa femme, ont eut dix enfants parmi lesquels : Jeanne Sconin qui épousa Jean Racine, et fut la mère de notre grand poète et plusieurs fils.

L'un de ces derniers fut principal du collège de Soissons, vers 1668 (3).

Un autre se maria et eut à son tour plusieurs enfants.

L'une de ses filles, en 1667, épousa son cousin germain, Antoine Vitard (4) procureur des eaux et forêts du Valois, receveur du grenier à sel.

Ils eurent 3 enfants :

Un fils, Charles-Antoine Vitart, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, décédé à La Ferté-Milon, le 7 juillet 1743, à 72 ans.

Et deux filles mariées l'une à M. Guilliot (5), l'autre à M. Le Maire, père de Mme Demoustier.

Vitard possédait comme l'ayant recueillie de la succession de ses aïeux, la maison où était né Racine, et après sa mort, ses neveux et seuls héritiers Guilliot et Le Maire la revendirent à un sieur Delagroue, par acte

(1) Pierre Sconin est mort le 20 avril 1667, à 91 ans, et non en 1650, comme l'a dit, par erreur, Louis Racine (M. Lecomte, *Histoire de La Ferté-Milon*).

(2) Morte le 16 août 1622. (*id.*)

(3) Il est l'auteur d'une élegie en vers latins : *Suessio Gallia* (Soissons, imp. Asseline, 1668) ; d'une tragédie en 5 actes et en vers, *Hector*, (Soissons, Louis Mauroy, 1675) ; de deux petites pièces, *Mgr le Roy au Dauphin* et *Mgr le Dauphin au Roy*.

(4) Antoine Vitard était arrière petit-fils de Nicolas Vitard, contrôleur du grenier à sel de La Ferté-Milon et de Claude Desmoulins, sa femme, grande tante de Racine, Marie Desmoulins, sa sœur, ayant épousé Jean Racine, aïeul du poète.

(5) L'un des descendants de ce dernier, M. Guilliot fut maire de Villers-Cotterêts au commencement du siècle.

devant M^e Pasquier, notaire à Villers-Cotterêts, du 25 juillet 1743 (1).

Ainsi donc, les enfants Vitard étaient parents de Racine, aussi bien du côté paternel que du côté maternel.

La Fontaine était parent de Demoustier par son mariage avec Marie Héricart, cousine de Racine. Nous n'avons pu trouver d'autres liens de parenté avec le fabuliste.

Comme on vient de le voir, au moment de la naissance de Demoustier, son père était exempt de la maréchaussée à Villers-Cotterêts et subdélégué de l'intendant de Soissons.

Dans son *Histoire du Valois*, Carlier indique qu'en 1779, on supprima le corps de maréchaussée qui existait à Crépy-en-Valois depuis 78 ans, mais qu'après cette suppression on établit « un exempt et des cavaliers de maréchaussée à Villers-Cotterêts. »

Le père de Demoustier fut l'un de ces exempts (2).

L'auteur que nous venons de citer ajoute que « ce petit corps ne suffisait pas, à beaucoup près, pour garder l'étendue du pays qui lui était confié .. à peine ce secours était-il suffisant pour la grande route et les villages qui environnent Villers-Cotterêts. »

Aussi pour lui donner plus d'autorité on ajouta au grade d'exempt, le titre de « subdélégué de l'intendant de Soissons »

De sorte qu'à la recherche des délits et crimes, il joignait des pouvoirs civils assez étendus.

Les subdélégués étaient les intermédiaires entre l'intendant de la province et les municipalités ; ils noti-

(1) M. Lecomte, *Histoire de la Ferté-Milon*, p. 249.

(2) L'exempt avait sous ses ordres des cavaliers, des sous-brigadiers et brigadiers. Il obéissait à un lieutenant. La maréchaussée remplissait les fonctions de la gendarmerie actuelle.

fiaient aux maires ou échevins les ordonnances et les décisions de l'intendant (1).

Demoustier n'occupa point longtemps cette place.

Peu de temps après la naissance de son fils, il entra dans les gardes du corps du roi et alla résider à Paris et à Versailles avec sa famille.

Les gardes du corps étaient uniquement composés de gentilshommes.

« Pour être admis dans les gardes du corps, dit le général Susanne (2), il fallait avoir 5 pieds 4 pouces au moins, être bien fait, bien *facé*, d'un âge mûr, de famille noble ou du moins hors du commun et de religion catholique, apostolique et romaine. »

Demoustier, dont le nom s'écrivait alors « de Moustier » après quelques années passées dans les gardes du corps, fut atteint d'une maladie grave à la suite de laquelle il succomba.

Il mourut en 1766.

Son fils avait alors 6 ans, et assistait aux obsèques.

Les gardes du corps, réunis autour de la tombe, s'apprêtaient, selon l'usage, à tirer sur le cercueil de leur camarade, lorsque l'enfant se jette aux pieds des militaires et leur crie : « Ne tuez pas mon père ! »

Ce cri, arraché par l'amour filial, fut recueilli alors et répété partout à l'éloge des sentiments de l'enfant.

Aussi a-t-il figuré dans le *Plutarque du jeune âge*, au milieu de ceux dont la jeunesse fut célèbre, Turenne, Condé, Chevert, Pascal, etc. (3)

(1) Ils faisaient pour ainsi dire l'office de sous-préfet.

(2) *Histoire de la Cavalerie*, t. 1^{er}, p. 210.

« L'armement comportait l'épée, le pistolet et le mousqueton. L'uniforme était bleu turquin, gallonné d'argent, la doublure, la veste, les parements, la culotte et les bas rouges, le chapeau brodé d'argent.

Il n'y avait alors que trois compagnies françaises de gardes du corps.

(3) Paris, chez Belin, 1836.

Après la mort de son mari, Madame Demoustier vint se retirer à Villers-Cotterêts dans une maison, située rue de Noue, et qui porte aujourd'hui le n° 11.

Elle se livra entièrement à l'éducation de ses deux enfants:

Sa fille Louise-Julie-Albertine-Constance Demoustier qui épousa plus tard Louis-Pierre Carbon lequel était en 1807, sous inspecteur forestier à Compiègne, et son fils Charles-Albert, dont nous nous occupons.

Nous avons peu de renseignements sur son enfance, toute entière passée près de sa mère, à Villers-Cotterêts. Elle le comblait de soins et de prévenances et l'on peut assurer, sans crainte d'être démenti, que ce temps heureux de sa plus tendre jeunesse s'écoula tranquille et calme, sous l'œil maternel, sans incident remarquable.

Cette éducation première a beaucoup influé sur l'existence et même sur les œuvres de Demoustier. Son caractère est resté empreint des impressions premières qui ne se perdent jamais et il a toujours conservé la douceur presque féminine, la bonté de cœur, la grâce charmante que sa mère avait su introduire dans sa jeune âme.

Bientôt ces attentions délicates ne suffirent plus. Il fallait songer à l'instruction de l'enfant.

Malgré la peine que lui causait une séparation, elle n'hésita point et conduisit son fils bien-aimé à Paris, au collège de Lisieux. (1)

Demoustier y fit des progrès rapides et d'excellentes études. C'était un travailleur, aussi ses succès universitaires furent nombreux.

(1) Ce collège, fondé en 1336 par un évêque de Lisieux, Guy d'Harcourt, avait été transféré, en 1764, dans le local occupé jusqu'alors par le collège de Dormans, rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 5. Il a été supprimé à la Révolution.

Son esprit sympathique lui concilia ses camarades qui devinrent tous ses amis. « On ne pouvait le voir sans l'aimer, » dit l'un d'eux.

Le temps passé au collège a laissé un souvenir, assez pénible, mais tout physique.

Un jour, en jouant, pendant une récréation, Demoustier fit une chute dans laquelle il eut une côte brisée. Il ne se remit jamais bien complètement de cet accident et on lui attribua l'état maladif qui, par la suite, dégénéra en affection de poitrine et le conduisit trop jeune au tombeau. (1)

Parmi ses camarades de collège, qui restèrent constamment ses amis, malgré les rivalités littéraires et surtout les opinions politiques, on peut citer Andrieux, Legouvé, Collin d'Harleville, poètes et membres de l'Institut, Deshayes, chef de bureau au ministère de l'intérieur, sous le Consulat, etc.

Delille avait aussi été élève du collège de Lisieux. Son souvenir était encore vivace et le succès de ses premiers vers, de ses premières traductions de *Virgile*, faisait la gloire de la maison. Sans cesse cité par les professeurs, son nom montait la tête des jeunes disciples, et chacun d'eux, voulait, à son tour, « enfourcher Pégase et invoquer les Muses ».

Aussi à 15 ans, Demoustier, suivant l'impulsion, versifiait déjà. On cite de lui une pièce de cette époque, que nous n'avons pas trouvée dans ses manuscrits, mais qui, d'après Fayolles, était adressée à une jeune fille qu'il nommait prétentieusement « son amante ». C'était une sorte d'éloge: il se plaignait de son infidélité; elle l'avait délaissé, oublié peut-être.

Heureux temps du collège ! on chante alors sur tout

(1) Campenon, *Notice sur Demoustier*, insérée dans la *Décade philosophique*, 2^e trimestre, an 9, p. 553.

et partout. On voit la vie en rose, l'avenir sourit, plein d'espérance, de joie et de gloire. Les beaux rêves d'or que l'on fait à 16 ans !

Ses humanités terminées, il falut lui chercher une carrière.

Que fera-t-il ?

Serait-il garde du corps comme son père ? Sa santé chancelante ne le lui permettait guère et sa mère préféra pour lui une position plus douce et moins exposée.

Elle se décida pour le barreau.

A cette époque, il était assez grand et mince ; il a les traits fins et réguliers, un teint pâle et maladif, la bouche toujours souriante et des yeux bleus d'une douceur infinie ; de longs cheveux, bouclés sur les oreilles, encadraient son visage.

Il faisait l'orgueil de sa mère et plaisait à tous ceux qui le voyaient et l'approchaient.

II

Demoustier avocat et homme du monde.

A 22 ans, Demoustier avait fini son droit et se faisait inscrire au tableau des avocats au Parlement de Paris, à partir de 1782.

Il demeurait alors rue Pavée-Saint-André et ne tarda pas à être assez occupé.

Il plaida plusieurs affaires avec succès.

Nous pouvons citer une lettre d'affaires écrite par lui à un de ses amis (1).

Voici, mon cher ami, ma réponse au bureau de la ville de Compiègne. Faites moi répondre sur le champ.

Quant à votre affaire, j'ai couru trois fois chez Dardenne sans pouvoir le joindre. Mais j'ai appris hier par un clerc que sûrement vous n'obtiendriez pas de diminution sur son ridicule mémoire. Or, avant d'en passer par là, j'ai voulu vous écrire. Si nous faisons taxer nous ne finirons point et puis un barbier raze l'autre. Mandez-moi donc vos dernières intentions afin que je prenne le parti d'Arlequin ; c'est à-dire que je me tire des pattes de votre procureur avec les étrières. J'en ai un autre qui n'attend que le moment pour entrer en exercice et moi, j'attends le signal pour commencer votre mémoire aux premières defenses de nos adversaires.

(1) Autographe communiqué par M. Gustave Bord.

J'ai passé au bureau de Flobert qui courait la province. On m'a dit que vous deviez avoir reçu votre ordonnance de 200^l ; quant au reste, j'attends le retour de Flobert. Réponse. Je vous aime vous embrasse vous, ma sœur, ma niece mon autre sœur (1) et M^{de} Carbon.

Votre ami et frère,

DEMOUSTIER.

Bergasse a été superbe. Rimbart silflá. Venez-vous aux Etats-Généraux ?

(1) Quelle est cette autre sœur ? Nous n'en avons trouvé trace nulle part.

Paul Lacroix, dans une préface de l'édition Jouaust, raconte que Demoustier avait des frères qui étaient jaloux de lui, leur mère paraissant leur préférer notre poète.

C'est peut-être sur une lettre semblable que le bibliophile Jacob se fonde, mais nous n'avons rien trouvé qui justifie cette assertion.

Aucune pièce n'annonce plusieurs frères et sœurs. Les registres de l'état civil de Villers-Cotterêts n'en contiennent pas. Bien plus, après la mort de Mme Demoustier, c'est Mme Carbon qui vend la maison comme seule héritière de sa mère.

Si Demoustier n'avait pas de frères, il avait deux oncles, et l'un d'eux figure au dictionnaire de Rabbe.

Cet oncle se nommait Demoustier, Pierre-Albert, né à Lassigny, en... , mort en 1803. C'était un ingénieur distingué. Il construisit le pont de Pont-Sainte-Maxence, et à Paris, le pont Louis XV aujourd'hui le pont des Arts, celui de l'île Saint-Louis et celui du Jardin des Plantes. On lui doit un procédé nouveau pour le décentrement des ponts, procédé qui fut adopté par l'administration et apporta une amélioration réelle.

En 1798, il était ingénieur en chef du département de la Seine et écrivait en cette qualité la lettre suivante au ministre de l'Intérieur:

6^e Division.

Paris, le 29 Nivose an 7 de la Rep^e française.

Navigation intérieure

1^{er} Pluviose

N^o 12

SON DES RIVIÈRES

1^{er} Pluviose

N^o 336

6^e Don

*L'Ingénieur en chef du département de la Seine
au Ministre de l'Intérieur.*

(A rempli les intentions du Ministre
relativement à la solidité de la fer-
meture de la grande Estacade.)

Citoyen, j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 11 de ce mois, par laquelle vous me marquez que vous avez été informé par le commissaire général de la navigation, que la grande estacade

Il traitait consciencieusement les affaires qui lui étaient confiées et ne ménageait ni son temps ni ses démarches.

n'est point fermée avec assez de solidité, que les aiguilles ne portent pas également sur les poutres transversales, qu'elles jouent dans les entailles de la moise de manière à être mues facilement à l'épaule, et qu'il est nécessaire qu'elles soient toutes callées en dedans.

Vous me marqués aussi que l'on a observé que la moise du haut était insuffisante pour empêcher les aiguilles de se coucher du côté d'aval au premier choc, qu'il faudrait, au milieu de la hauteur, une pareille moise de 40 à 50 centimètres de gros, boulonnée de trois en trois aiguilles.

J'ai employé, pour fermer les estacades, les mêmes moyens qui l'avaient été jusqu'alors avec succès. J'ai fait donner aux aiguilles plus de fiche qu'on n'avait coutume de le faire pour qu'elles ne fussent pas arrachées, en cas de crûe de la rivière, par l'effort des glaces adhérentes.

Les observations que j'ai faites, lors des dernières débâcles, m'ôtaient toute crainte sur les effets de la glace d'amont à l'aval contre les aiguilles de l'estacade. J'ai toujours remarqué qu'il se formait, en avant de l'estacade, un bourrelet de glace dans la direction de la berge de l'isle Louvier au mur du quai de l'isle de la Fraternité, que ce bourrelet était immobile et que toutes les glaces sur la largeur de la rivière, entraînées par le courant principal, suivait la direction du côté du Pont de la Tournelle. La pression des glaces sur l'ouverture de cette estacade n'est point directe, elle n'est que latérale; j'ai donc dû conclure que les aiguilles ne pouvaient éprouver qu'une pression perpendiculaire au cours de la rivière, et tendante à les appuyer contre les poutres transversales, de manière à rapprocher, même celles de ces aiguilles qui auraient pu se trouver éloignées d'une de ces poutres, de cinq ou six centimètres. Je devrais regarder la moise comme suffisante pour maintenir la tête des aiguilles en ajoutant, au-dessous de la deuxième poutre, un rang des madriers en chêne, chevillés sur les aiguilles et faisant fonction de moises.

Les poutres transversales, devant servir de points d'appui aux aiguilles, ont été callées solidement et fortifiées même par des contre fiches de manière à assurer complètement la fermeture de l'estacade.

Cependant, comme il importe beaucoup de tranquilliser tous les citoyens dont la propriété n'est garantie des effets de la débâcle que par les estacades, je me suis occupé de suite des moyens de remplir vos intentions, en faisant placer deux moises horizontales boulonnées sur les aiguilles, ainsi que vous me le prescrivez, et caller toutes les aiguilles tant sur les poutres transversales que dans les entailles de la moise supérieure.

Une de ces deux moises est déjà posée et la seconde le sera probablement après demain.

Tous ces moyens employées en augmentation de force doivent ras-

Mais bientôt son goût prononcé pour la poésie, et sans doute les événements politiques (1) d'alors qui se précipitaient, lui firent abandonner complètement « le sanctuaire de Thémis, » pour se livrer exclusivement à la littérature.

Dès 1787, il publiait les premières de ses lettres à Emilie.

Toutes ses occupations littéraires ne permettaient guère à Demoustier d'aller dans le monde. Et cependant ceux qui l'y ont vu sont unanimes à vanter le charme qu'il apportait dans la société, moins encore par les agréments et l'urbanité de son esprit que « par une attention constante à faire valoir celui des autres, par cette politesse du cœur qui ne pourrait pas louer ce qui serait blâmable, mais qui chercherait à excuser tout ce qui pourrait ne pas être louable, politesse non fictive qui donnait à sa conversation, à son maintien, à ses traits, à son silence même, une disposition de bonté et de bienveillance universelle. »

Ceci est bien vrai. Dans notre jeunesse, il existait encore plusieurs personnes, à Villers-Cotterêts, ayant connu Demoustier. Elles ne tarissaient point d'éloges sur sa bonté, son affabilité, son excessive douceur.

Voici du reste un portrait en quelques lignes que

surer tous ceux qui auraient pu conserver encore quelques craintes sur la solidité de la fermeture de la grande estacade.

Quant à la petite située du côté du bras du Mail, indépendamment des aiguilles que l'on a l'habitude d'employer pour la boucher, j'ai fait battre, en tête du bouchis, trois forts pieux pour remédier au défaut d'une des poutres que la hauteur de l'eau n'avait pas d'abord permis d'établir solidement.

Salut et Fraternité /. DEMOUSTIER.

Cette lettre inédite fait partie de la belle collection d'autographes de M. Gustave Bord, directeur de la *Revue de la Révolution*, qui a bien voulu nous la communiquer.

(1) Le parlement de Paris et par suite l'ordre des avocats furent supprimés par la Révolution.

nous trouvons dans les *Souvenirs et Mélanges* de Rochefort (1).

« Notre imagination se déçoit souvent sur les hommes célèbres, quand elle les juge sans les connaître. Il n'y a que Demoustier qui ne m'ait pas trompé : en le lisant, j'avais jugé, au milieu de son papillotage d'esprit, qu'il devait être très sentimental ; et en effet, c'est une qualité qu'on lui attribue à si juste titre que ses manières et sa figure même sont toutes sentimentales. »

Son existence n'est pas très accidentée et se borne à des travaux littéraires, puis à des voyages fréquents à Villers-Cotterêts où restait sa mère — au château de Lassigny, près Compiègne, qu'habitait sa grand-mère, — et à Compiègne où résidait Mme Carbon, sa sœur.

Il allait peu dans le monde et cependant on était heureux de l'avoir, on le voyait quelquefois à l'atelier de David — et dans les salons de Fanny de Beauharnais, après la mort de Dorat, où régnait en maître, le chevalier de Cubières qui se fit appeler Dorat-Cubières et devint membre de la commune et ardent révolutionnaire de 1793.

Il aimait la retraite et venait très souvent faire de longs séjours à Villers-Cotterêts près de sa mère qu'il adorait, qui était « sa compagne inséparable et sa « société la plus douce, car cette dame respectable « réunissait à beaucoup de sens et d'esprit un fonds « inépuisable de tendresse pour son fils. »

Ce dernier lui rendait du reste pieusement ce témoignage d'amour filial, qu'il savait manifester avec tant de délicatesse jusque dans ses écrits.

Mme Demoustier, d'une complexion faible, était souvent indisposée. Son fils partageait son temps entre l'étude et les soins qu'il lui prodiguait assidument.

(1) *Souvenirs et Mélanges*, I, p. 180.

En parlant du bonheur qu'il éprouvait près de sa mère, Demoustier disait : « Le souvenir des soins rendus à ceux qu'on aime est la seule consolation qui nous reste quand nous les avons perdus. »

Hélas ! il ne se doutait pas que cette mère chérie lui fermerait les yeux (1).

Une de ses pièces insérée dans les *Lettres à Emilie* (2) est datée de Villers-Cotterêts, peint d'une manière très gracieuse ses sentiments de tendresse exquise pour sa mère :

Je vous écris sous les yeux de ma mère,
Sous un ciel pur sous l'ombrage enchanteur
De la forêt profonde et solitaire,
Vous seule ici manquez à mon bonheur.

Je plains ces dieux dont je trace l'image,
Quoi qu'immortels, point ne voudrais contre eux
Charger mon sort, la vie est un passage,
Mais en passant, ici je suis heureux.

Plaisirs brillants ne me font nulle envie,
Peu de richesse, et de luxe encore moins ;
Paix et travail, voilà toute ma vie
Qui coule et fuit sans trouble et sans témoin.

Quoique l'automne ait vidé sa corbeille,
Quoiqu'à Paris tout semble m'inviter,
Depuis qu'aux champs la nature sommeille,
Ma mère est là, je ne puis la quitter.

(1) Mme Demoustier est décédée à Villers-Cotterêts en 1806. Voici l'inscription posée sur sa tombe :

ICI REPOSE LE CORPS
DE CONSTANCE-EUGÉNIE LEMAIRE, AGÉE DE 81 ANS
DÉCÉDÉE A VILLERS-COTTRETS, LE 10 JUILLET 1806
VEUVE DE CHRISTOPHE-ALBERT DEMOUSTIER

Elle repose près de son fils, au cimetière de cette ville, dans un terrain, planté de quatre sapins.

(2) *Lettres à Emilie*, vi^e partie.

Eh ! qu'opposez à ce nœud plein de charmes,
Quand, m'embrassant avec un doux transport,
Elle me dit, les yeux remplis de larmes,
Tu pars, mon fils ! te reverrais-je encore ?

Si ton amour, sur mon hiver moins sombre,
Fait luire encore un rayon de printemps,
De mes beaux jours, pourquoi borner le nombre,
Reste ! .. demain sera-t-il encore temps ?

Moi te quitter ! .. non, ma mère ; j'oublie
Muses, beaux arts, plaisirs et tout Paris,
Tout... mais hélas ! et ma pauvre Emillie
Qui m'attendait !. écrivons et j'écris.

Ainsi le fils qui vous devra la vie,
Vous consacrant ses soins et ses beaux jours
Oubliera tout, excepté son amie
Qui grondera, mais l'aimera toujours.

III

Ses Liaisons. — Lise, Eléonore, Emilie.

Dès son adolescence, Demoustier s'était montré sensible aux charmes d'une jeune fille qu'il appelait Lise (1). Il le dit lui-même dans la lettre V :

Ainsi je n'avais pas quinze ans
Lorsque je déclarais la guerre
Au petit prince de Cythère ;
Il en rit fort à mes dépens...

Son plan étant ainsi dressé
Il me tenta par sa franchise
Et se mit dans les yeux de Lise.
J'en fus légèrement blessé...

Mais Lise se moqua de lui. Il en conçut un dépit qui se traduisit par cette élégie, faite sur les bancs du collège et dans laquelle il se plaint des cruautés et des rigueurs de sa belle, comme nous l'avons dit plus haut (2).

Lise perdue... et oubliée, il rencontra Eléonore.

L'amour, comme on peut bien penser,
Ne se rebutant pas encore,
Sur les lèvres d'Eléonore
Fut adroitement se placer...

(1) Le nom de famille de Lise est resté inconnu, comme celui d'Eléonore dont il est question quelques lignes plus loin.

(2) Voir plus haut, I, p.8

Cette fois encore, ce ne fut qu'un culte passager.
Le malin Cupidon

...crut sa puissance établie
Il triomphait !... Il se trompa.
Mon cœur fit tant qu'il s'échappa...

Et le poète prend alors la sage résolution de garder
son cœur et de ne plus aimer. Mais bientôt, dit-il,

Aisément un vainqueur s'oublie.
Je lève les yeux par malheur...
Adieu, ma gloire ! adieu, mon cœur ;
Adieu ! j'ai vu, j'aime Emilie !

Quelle est cette Emilie à qui Demoustier adressait
ses lettres sur la Mythologie ?

On a dit que c'était un souvenir d'un mot de Voltaire qui, montrant un jour le portrait de Mme du Châtelet, dit : — Voilà mon immortelle Emilie.

Emilie était Mlle de la Ville-Leroux, qui épousa plus tard M. Benoist, d'une famille de robe. Celui-ci quitta Paris pendant la Révolution, y revint sous le Directoire ; en 1815, il fit partie de la Chambre introuvable, c'était un ultra-royaliste.

Mme Benoist était peintre estimée, élève de David ; elle produisit beaucoup, et il y avait peu de chefs-lieux de départements qui n'aient le portrait de Napoléon sorti des ateliers de cette artiste. C'était le moment où M. Benoist était chef de division au ministère de l'Intérieur (1).

(1) Ce M. Benoist se trouvait un jour dans un salon où l'on faisait des anagrammes, comme c'était la mode alors. Il demanda qu'on décomposât aussi son nom. Quelqu'un le satisfit tout de suite de cette manière : *Bien sot*. Il n'en demanda pas davantage, dit Rochefort qui rapporte ce fait « d'autant plus que c'était vrai ».

Emilie fut d'abord élève de Mme Vigée Lebrun ; vers 1778 déjà, dit celle-ci « elle peignait au pastel des têtes où s'annonçait le talent qui lui a donné une juste célébrité. » Emilie était la plus jeune de ses élèves.

« J'avais, — dit Mme Vigée dans ses *Mémoires*, — établi l'atelier de ces demoiselles dans un ancien grenier à fourrage, dont le plafond laissait à découvert de grosses poutres. Un matin, je monte et je trouve mes élèves qui venaient d'attacher une corde à l'une de ces poutres, et qui se balançaient à qui mieux mieux.

« Je prends un air sérieux, je gronde je fais un discours superbe sur la perte du temps ; puis voilà que je veux essayer la balançoire, et que je m'en amuse plus que les autres. Vous jugez qu'avec de telles manières il m'était difficile de leur imposer beaucoup. »

Mlle Delaville-Leroux, ou plutôt Leroux-Laville (1) comme on disait sous la Révolution était une des premières élèves de David, avec Girodet, Drouet, Fabre, Gros, etc. On raconte une anecdote sur elle :

« David disait souvent à ses élèves : — Apprenez à faire un grec qui ne soit pas un romain et un romain qui ne soit pas un grec.

Or, un jour, il travaillait à son tableau, le *Supplice des enfants de Brutus* ; il avait effacé vingt fois une tête de jeune fille dont il n'était pas satisfait. Il sort pour penser toujours à cette tête introuvable.

À son retour, la jeune fille était terminée.

David, furieux, demanda : Qui a osé jouer à ce jeu ?

Il ne plaisantait pas, David.

Après bien des hésitations, le coupable se dénonça.

C'était Mlle Leroux-Laville.

En présence de l'aveu fait par la charmante élève,

(1) On l'appelle tantôt de la Ville-Leroux, tantôt Leroux-Delaville, ou encore Roux-Delaville ou Laville-Leroux.

le courroux de David s'apaisa. Il lui dit, en grommelant :

— C'est bien peint, mais vous m'avez fait une grecque au lieu d'une romaine. »

Et il pardonna (1).

Cette anecdote donne une idée du talent de la belle Emilie.

Mlle Leroux-Laville exposa au salon de 1791, *les Adieux de Psyché à sa famille et l'Innocence entre le vice et la vertu*, tableaux dans le genre de David.

Mais elle fut surtout connue comme peintre de portraits.

Elle avait fait aussi le portrait de son poète, mais ce tableau est perdu. Paul Lacroix pense que l'artiste l'aura conservé pour elle, ou bien l'ayant donné à la mère de Demoustier, elle l'aura repris à la mort de cette dame. Quoiqu'il en soit, on ne sait pas ce qu'il est devenu.

Emilie, selon Paul Lacroix, fit les estampes de l'édition des *Lettres à Emilie*, de 1795, portant le nom de Buckingham. Ces dessins sont bien de l'école de David; ils ne portent pas de nom d'auteur et sont souvent signés : Fortier sculp., précédée d'une étoile.

Mlle Leroux-Laville devait avoir 8 ans de moins que Demoustier. Elle avait 16 ans lorsqu'il en avait 24. C'était une jeune fille fort bien élevée, d'une famille honorable; il la rencontra dans le monde et fut charmé de sa beauté, de sa grâce et de son esprit.

De son côté, elle répondit aux avances du poète et devint sa muse inspiratrice.

On s'est demandé pourquoi Demoustier n'a pas épousé son Emilie.

(1) Arsène Houssaye, David, *Histoire de la peinture française sous Louis XVI, la Révolution et l'Empire*, III.

Il est assez difficile de répondre d'une manière positive. Cependant Paul Lacroix a essayé.

Selon lui, Emilie ne demandait pas mieux et aurait préféré le poète à tout autre. Mais, lui, qui s'entendait si bien avec elle en prose et en vers, qui la chantait sur tous les tons, qui la mettait au rang des dieux et des déesses, la comparait à Vénus pour la beauté, à Minerve pour le talent, paraissait ne pas vouloir se marier.

Il se moquait des maris

« Qui, conservant les mœurs de l'âge d'or
Dans Paris affichent encor
La sottise d'aimer leurs femmes.

« Vous concevez bien, Emilie, que cette félicité bourgeoise n'est pas faite pour les demi-dieux :

Une épouse est chez eux meuble de compagnie,
Elle fait les honneurs ; cela sert de maintien
Dans les jours de cérémonie. »

Demoustier n'a pas toujours pensé de la sorte, et Paul Lacroix aurait pu trouver, dans la lettre 28, qui parle de l'hymen, des avantages et des inconvénients qu'on y rencontre, la contre-partie de la citation précédente :

Quoiqu'il en soit, je me résous
A partir pour ce long voyage,
Si je puis courir avec vous
Les hasards du pèlerinage.

Il n'était donc pas si ennemi que cela du mariage, et, s'il n'a pas épousé Emilie, nous croyons que sa santé, toujours délicate, l'en a, seule, empêché.

Il est probable que c'était son désir le plus ardent, et qu'il en ajournait la réalisation à l'époque où sa santé serait rétablie complètement.

C'est dans cet espoir qu'Emilie repoussa divers projets d'union qui se présentèrent. Elle attendait toujours son poète.

Elle l'attendit dix ans et lui, au lieu de reprendre des forces, s'affaiblissait de plus en plus.

Enfin, en 1796, elle devint M^{me} Benoist.

Le livret du Salou de cette année, 1796, enregistra le nom de la citoyenne Benoist, au lieu de M^{lle} Laville-Leroux.

Elle ne peint plus que des portraits, surtout des portraits de femmes et, sous l'Empire, le fameux portrait de Napoléon, envoyé par son mari dans les préfectures.

Cette union prosaïque fut loin d'être agréable à Demoustier. Il y eut, non pas rupture, mais refroidissement.

Cependant, peu après, M^{me} Benoist et Demoustier continuèrent à se voir. Pendant la dernière maladie de ce dernier, elle vint même le consoler à Villers-Cotterêts.

Nous ne connaissons le portrait de M^{lle} Laville-Leroux que par les vers de Demoustier, et, à l'en croire, elle devait être d'une beauté accomplie.

Elle a dû cependant se peindre elle-même, mais où se trouve ce tableau ? Probablement dans la famille.

Paul Lacroix nous apprend que les traits d'Emilie ont été reproduits en gravure dans le frontispice de la sixième partie des *Lettres à Emilie* (Paris, Devaux, an VII, in-18).

Emilie, M^{me} Benoist, mourut vers 1825. La biographie de Rabbe, publiée en 1826, dit que la mort vient de l'enlever récemment.

Dans la dernière visite faite par M^{me} Benoist au lit de mort du poète : « Je vous adore d'amitié, » lui dit ce dernier, en lui tendant la main.

N'est-ce pas là un mot charmant ?

IV

Ses Travaux

Abordons maintenant la partie principale de son existence, ses œuvres littéraires.

Nous n'en parlerons ici qu'en termes généraux, nous réservant d'apprécier chacune de ses œuvres en détail, dans la partie consacrée à la bibliographie.

En 1787, Demoustier travaillait à un ouvrage de jurisprudence que les événements ne lui ont pas permis de terminer et qui n'a jamais été publié.

Il fait allusion à ce projet dans la préface de la seconde partie de ses *Lettres à Emilie* :

Je reprends ces métamorphoses
Dont le récit m'était si doux !
J'abandonne Thémis pour vous
Et les épines pour les roses

Quand Demoustier avait commencé à publier ses premières poésies, c'était avant la Révolution, au milieu de la société riante, insoucieuse et légère des premières années du règne de Louis XVI. On jouait des pastorales à Trianon ; les bergeries de Florian étaient à la mode ; Parny lançait ses poèmes érotiques, inspirations du plaisir et de la volupté ; il y avait dans le monde, et surtout dans la jeunesse, comme un frémissement de sensualité, une ivresse de bonheur, de gaieté et de folie. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau n'étaient plus ; les encyclopédistes et les philosophes,

trop vieux ou morts, laissaient la place à la jeunesse frivole qui, sans songer à l'avenir ni aux orages qui s'amoncelaient à l'horizon, sacrifiait, à l'heure présente, n'écoutait que les rires éclatants, ne chantait que les amours.

Comme les autres, Demoustier suivit le torrent, et son *Voyage à Cythère* en est la preuve.

On peut compter trois périodes dans la vie littéraire de Demoustier.

La première, comprend ses poèmes de jeunesse, le *Siège de Cythère* et différentes petites pièces du même genre, souvenirs du passé, reflets gracieux de la mode du jour, échos lointains d'Anacréon.

La seconde se révèle, par un travail de plus longue haleine, les *Lettres à Emilie sur la mythologie* ; ce n'est plus la poésie érotique ; ce n'est plus le chant de Tibulle célébrant la beauté de Délie ; ce n'est pas non plus une idylle à la manière charmante de Théocrite ou de Virgile, — c'est mieux que cela ; on appellerait cela de nos jours, la science ou l'érudition vulgarisée et mise à la portée de tous et surtout des femmes, si difficiles à intéresser en pareilles matières. Eh bien ! à force d'art, à force de talent, Demoustier y est parvenu et a complètement réussi. Les innombrables éditions de cet ouvrage en sont un témoignage irrécusable.

Et si la mort ne l'avait point enlevé si prématurément et si jeune encore, il se proposait de faire pour la botanique, ce qu'il avait essayé avec tant de succès pour la mythologie. Nous ne doutons point que la réussite n'eût été aussi complète.

Les *Lettres à Emilie* sont donc une seconde face du talent de Demoustier, bien différente de la première par le but utile qu'il s'est proposé et par la manière dont il l'a traité.

On a critiqué le ton léger de l'œuvre et les madrigaux dont elle est parsemée, mais pour se faire lire

des femmes, il ne fallait pas prendre un ton dogmatique et pédantesque qui, assurément, n'aurait guère plu à ses lectrices.

Il n'y a point que les femmes qui lurent les *Lettres à Emilie*. Alexandre Dumas dit, dans ses *Mémoires*, qu'il les savait par cœur, et nous-même, c'est dans une des éditions primitives, ornée des gravures de Moreau le jeune, que nous fîmes, pour la première fois, connaissance avec les dieux et les déesses, les demi-dieux et les nymphes de la fable.

M. Francisque Sarcey, dans un article publié par le journal le *XIX^e Siècle*, et consacré à la dernière édition de Jouaust, dit : « Les *Lettres à Emilie* m'avaient enchanté. Croiriez-vous que j'en retrouve, après quarante ans passés, des lambeaux dans ma mémoire... Je me récitais ces vers avec délices... » (1)

Enfin, la troisième période du talent de Demoustier, sa troisième manière est plus haute et lui aurait certainement acquis plus de gloire encore, c'est son *Théâtre*. Ses premiers essais, le *Conciliateur*, *Alceste à la campagne*, le *Tolérant*, etc., dénotent un talent d'observation et une science de mise en scène, un style coloré, pur, agréable, une entente du trait comique, le tout mêlé au sentiment vrai, à la peinture des mœurs, au piquant du dialogue.

L'expérience aurait pu mûrir son talent et faire de lui un maître du théâtre.

(1) Voici l'appréciation de M. Francisque Sarcey en 1887 :

« Aimable, eh bien, oui ! cela est aimable. J'ai passé mon dimanche à lire le premier volume (de l'édition Jouaust)... Mais après tout, si c'est là un genre faux et archifaux, cet ouvrage en est l'idéal et c'est bien quelque chose d'être resté dans la mémoire des hommes comme le représentant d'un goût démodé. »

Et ailleurs : « J'ai tressailli de plaisir en recevant l'ouvrage : les *Lettres à Emilie*. Tout le monde en parle, car elles sont restées pour tout le monde comme l'expression la plus caractéristique du genre de littérature que Dorat avait mis à la mode. »

Les ouvrages de Demoustier, trop vantés peut-être de son temps, par les femmes que devait naturellement séduire le brillant de son esprit, ont été aussi beaucoup trop décriés, surtout depuis sa mort, par des écrivains qui le trouvent fade, insipide, maniéré, etc.

De son vivant, les critiques le comparaient à Dorat, avec une affectation et une persévérance dont sa modestie seule l'empêchait de se plaindre.

« Quelle ressemblance, dit Camponon (1), pouvait-on remarquer entre Dorat, dont la tête était si vide d'idées, et Demoustier, qui se livrait si facilement à l'abondance des siennes ; entre Dorat, que ses goûts frivoles et l'attrait de la dissipation avaient jetés dans le tourbillon du monde et des plaisirs bruyants, et Demoustier, que ses habitudes paisibles et le charme de l'étude portaient sans cesse vers la retraite et le séjour de la campagne. »

Parmi les ennuis de Demoustier, on cite les critiques qui ne lui manquèrent pas, malgré sa douceur et bien qu'il n'attaquât jamais personne; ses succès lui faisaient des envieux, et ceux-ci ne lui pardonnaient point, comme ce paysan grec qui était agacé d'entendre toujours Aristide appelé le Juste, des auteurs ne pouvaient souffrir de voir louer sans cesse les ouvrages de Demoustier, et peut-être aussi de les voir acheter et lire avec avidité, avec plaisir.

Combien d'autres auraient voulu jouir du même privilège, qui le lui faisaient payer en épigrammes, en coups d'épingles. Alors, comme dans l'antiquité, les insulteurs publics accompagnaient le char du triomphateur.

Demoustier subit, lui aussi, cette épreuve.

(1) Camponon, *Eloge funèbre de Demoustier*, inséré dans la *Décade philosophique*, 1801.

En 1796, Marie-Joseph Chénier publia une *Épître sur la calomnie*, et chercha, comme Gilbert, à flageller

... d'un vers sanglant les grands hommes du jour

Il combat surtout ceux

Qui mettent leurs sottises aux gages d'un libraire.

Après avoir présenté une liste de ces calomnieurs, qui *brisent l'égide des lois*, il arrive à ceux qui *usurpent les cent voix de la renommée*; il cite le cousin Jacques, Baffroi de Regny, avec ses *Luncs*, et Demoustier, avec ses *Commentaires de Marivaux*.

Dès l'apparition de l'*Épître*, de Chénier, on s'est demandé ce que faisait dans cette liste le doux Demoustier qui, certes, n'était pas un calomnieur, ni un de ceux qui brisent l'égide des lois et déchainent les torrents (1).

Cette accusation était si absurde qu'elle ne méritait pas l'honneur d'une réponse.

On a souvent aussi cité l'anecdote de la clef forée. Mais, ce ne fut qu'un ennui passager, et il en a ri lui-même.

Pendant la représentation d'une de ses pièces, *Les trois fils*, Demoustier était assis au parterre, écoutant avec calme les sifflets acharnés contre son œuvre.

Un jeune homme qui était à côté de lui, lui dit tout à coup :

— Monsieur, n'auriez-vous point une clef forée ; je serais désespéré de ne pouvoir siffler ce pitoyable ouvrage.

Pour toute réponse, Demoustier sourit, tira une clef de sa poche, et la remit à son voisin qui se mit à siffler de toute sa force. Vers la fin de la pièce, De-

(1) *Décade philosophique*, 2^e trimestre, an V, p. 33.

moustier invita ce jeune homme à déjeuner pour le lendemain, et lui apprit, « en causant amicalement, qu'il était *coupable de l'ouvrage qu'il avait sifflé la veille* (1). »

Cette aventure a été mise en vaudeville : d'abord sur le théâtre des *Jeunes artistes*, ensuite sur celui des *Troubadours*. Celle-ci, bien supérieure à la première, est de Léger et Creuset, En voici un fragment emprunté au *Courrier des spectacles* :

VALÈRE OU DEMOUSTIER. — Qu'avez-vous de si pressé, M. Claque ?

CLIQUE. — Comment ! on va jouer votre pièce et vous le demandez ? mais des billets, force billets, considérablement de billets !

DEMOUSTIER. — Pourquoi faire ?

CLIQUE. — Pour électriser les spectateurs, étouffer les murmures, exciter l'enthousiasme, écraser la cabale.

DEMOUSTIER. — Loin cette ressource banale.

Un auteur qui sait s'estimer
Peut bien souffrir d'une cabale,
Mais ne sait jamais en former.
Si le parterre l'encourage
Son talent seul en a l'honneur;
Et le mérite de l'ouvrage
Est la cabale de l'auteur

Le reproche le plus général fait aux œuvres de Demoustier est de recéler beaucoup trop d'esprit, « genre de reproche qu'il n'a pas été donné à tout le monde de mériter (2).

Avant d'attaquer, il serait bon de savoir quel but s'était proposé Demoustier et si ce but a été rempli.

(1) Rochefort, *Souvenirs et Mélanges*, I, p. 40. Cet auteur dit que cette histoire eut lieu le 26 février 1797 (et non 1796, comme l'indique par erreur l'*Almanach des spectacles*), c'était le jour de la première représentation des *Trois fils*.

(2) Campenon, *loc. cit.*

C'est encore Campenon qui nous renseigne sur ce point : « Demoustier avait remarqué que les femmes, même celles dont l'éducation paraît le plus soignée, n'avaient que de faibles notions de mythologie. En effet, où les auraient-elles prises, si ce n'est dans d'arides dictionnaires ou d'énormes et fastidieuses compilations ? Il voulait faire pour elles une histoire des dieux de la fable ; cette histoire est présentée sous la forme de lettres, ce qui admet le ton familier ; elle est écrite en prose et en vers, genre qui comporte une grande liberté dans les détails ; enfin, elle est faite pour des femmes, motif qui semble autoriser cette profusion de madrigaux qui s'y trouvent placés à peu près comme des vignettes et des gravures dans les livres sérieux où l'on veut fixer l'attention des enfants. »

On dit qu'Emilie a bien vieilli.

Hélas ! qui ne vieillit pas en ce monde ? Manon Lescaut est plus que notre ayeule ; la nouvelle Héloïse ; la Julie de Jean-Jacques n'est plus de notre monde, nous ne la connaissons plus ; et la Corinne de Mme de Staël ; l'Atala de Chateaubriant, et tant d'autres ; qui les connaît aujourd'hui ? qui s'intéresse à leurs amours ?

On peut toujours recommencer la ballade de Villon sur les dames du temps passé, et les noms changeant, le refrain seul serait toujours exact :

Où sont les, neiges d'antan ?

Mais Emilie ne peut guère vieillir, car ce n'est pas un type. L'auteur s'adresse à toutes les femmes en général, sous le nom d'une seule. Il n'a point fait d'Emilie une personnification vivante, réelle. Il ne la peint pas, il ne donne son portrait ni au moral, ni au physique ; il lui parle seulement. Aussi ne peut-on point dire qu'elle a vieilli.

Son talent peut encore être envisagé sous un autre point de vue, — relativement aux cours publics de

morale et d'histoire, dont nous nous occuperons plus loin.

Le cours de morale a été publié en partie, et devait être beaucoup plus étendu.

De son cours d'histoire, il ne reste que quelques fragments, notamment sa galerie du xviii^e siècle, qui, elle-même n'a jamais été terminée.

Mais ces travaux ne sont pas assez complets, et d'ailleurs ils constituent avec *les Lettres à Emilie sur la Mythologie* un ensemble d'essai de vulgarisation, tentative hardie et nouvelle pour l'époque.

Avec ses *Lettres à Emilie*, Demoustier fit école,

Nombre d'auteurs ont essayé de suivre ses traces, de marcher dans la voie qu'il avait parcourue le premier. Son prodigieux succès avait donné le jour à une foule d'imitateurs. Mais moins heureux ou moins habiles, les auteurs de ces essais sont restés inconnus et leurs œuvres gisent ensevelis dans un profond oubli d'ou, rien ne les tirera.

Ce n'est que dans les catalogues du temps que nous avons pu découvrir quelques exemples de ces imitations.

Parmi les productions écloses alors et cherchant à glaner les miettes de son succès, nous citerons :

La Mythologie des Demoiselles, par Mme de Narp, 1805.

Puis, toujours dans le même genre, *l'Arithmétique d'Emile, la Physique d'Emile*, par Develey, etc., etc.

Emile, c'était l'enfant de la nature, le type créé par Jean-Jacques Rousseau. On ne pouvait guère mettre ces sciences abstraites à la portée des femmes encore moins faire des madrigaux à propos de l'algèbre ou de la physique.

Nous pourrions en citer bien d'autres encore ; — à quoi bon ? ces exemples suffisent.

Ces imitations, bien faites peut-être et pleines de

sciences, avaient pour auteurs des femmes instruites, de savants professeurs, mais ils n'avaient point l'art de Demoustier, ni sa plume délicate et gracieuse. Qui les connaît, aujourd'hui ?

Il y eut encore les *Conversations d'Émilie*, 3 volumes, qui eurent jusqu'à six éditions. L'auteur de ces *Conversations* était cette M^me d'Épinay qui logea, dans un pavillon de son jardin, Jean-Jacques Rousseau, qu'elle appelait son « ours ».

Nous n'en finirions pas, si nous voulions tout citer.

C'était un engouement général, universel qui se traduisait partout et sur tout.

Non seulement les *Lettres sur la mythologie* se trouvaient dans toutes les maisons, où on les lisait avec avidité, les femmes en raffolaient ; mais chaque famille cherchait à en perpétuer le souvenir.

Parmi les enfants nés à cette époque, un grand nombre ont reçu les noms d'Émile ou d'Émilie. C'était le prénom à la mode.

Et à cette époque déjà la mode était la grande souveraine et gouvernait tout.

La mode tenait pour la mythologie et au théâtre, dans les lettres et les arts, jusque dans les actes du gouvernement, on ne voit partout que des réminiscences du paganisme, et des dieux et des déesses de l'antiquité : on peut voir les tableaux de David, de Prudhon, etc., les discours des orateurs, les poésies de Lebrun, Parny, Chénier, etc.

Bien qu'on ait dit que Demoustier imitait Dorat, il n'estimait guère ce dernier. Il professait au contraire, et hautement, les vrais principes de la saine littérature.

Ses amis le consultaient souvent au sujet de leurs œuvres et toujours les conseils de Demoustier étaient suivis. Il ne souffrait pas que l'on s'écartât du bon goût. Modeste, il ne donnait pas ses écrits comme des

exemples, et ne se mettait jamais en avant. Il ne se présentait pas comme un modèle. Son jugement était sévère, mais toujours juste et très sûr. Aussi ne pouvait-on que gagner à le consulter (1).

Son impartialité, sa justice, la rectitude de son appréciation étaient reconnus. On était heureux de savoir ce qu'il pensait d'un ouvrage et on avait recours à lui avant de porter le poème à l'impression. Il indiquait les défauts, les passages à modifier, avec cette urbanité, avec ce tact dont il ne se départissait jamais et qui donnait un grand poids à ses décisions.

Un jeune auteur (2), qui admirait fort Demoustier, lui adressa une pièce de vers. Il en reçut la réponse suivante, qui prouve ce que nous avançons plus haut :

Paris, 12 floréal, an V, (1^{er} mai 1797).

Je suis très sensible, Monsieur, aux vers beaucoup trop flatteurs que vous m'avez adressés. À votre âge on est toujours indulgent. J'ai beaucoup de défauts que vous verrez plus tard ; mais je commence à devenir trop vieux pour me corriger. Ce qui a rendu pour moi le public indulgent, c'est qu'il a cru voir plus de sentiment que d'esprit dans mes ouvrages ; profitez de cet exemple et souvenez-vous que ce qui ne va pas au cœur, ne va pas à la postérité.

DEMOUSTIER.

Dans cette curieuse lettre, l'auteur recommandait d'éviter cet excès d'esprit, qu'on lui reprochait, à lui.

(1) *Note sur les œuvres de Demoustier, Décade philosoph.*, an XII, 1804, 2^e trimestre, p. 232.

(2) M. L. de Rochefort, auteur de *Souvenirs et Mélanges*, Paris, Bossanges, 1826.

V

Sous la Terreur

Nous affirmions, au commencement de cette notice, que Demoustier (1) avait traversé la Révolution, non pas sans s'en apercevoir, mais sans s'y mêler, sans y prendre part d'une façon ou de l'autre, ni pour ni contre.

Ses ouvrages, dont plusieurs sont parus au plus fort de la tourmente, comme nous le verrons plus loin, n'en disent pas un mot. On n'y trouve aucune épithète, aucune épigramme se rapportant aux événements ou aux hommes du jour.

Il semblerait que le poète vivait alors tranquille et heureux, en dehors de la France — et qu'il n'en connaissait ni la tempête qui la bouleversait, ni les différents hommes que le public portait un jour au Panthéon, sauf à jeter, peu après, leurs cendres à la voirie. Ainsi, on ne voit, dans ses œuvres, pas plus Mirabeau que Marat, Danton ou Robespierre, pas plus les Girondins que les Jacobins ou les Royalistes; rien, pas un mot d'éloge ou de blâme.

Cependant il était alors à Paris, au milieu de la fournaise, dans cette atmosphère ardente qui attirait les plus habiles et les entraînait au gouffre. C'est même extraordinaire qu'il ait eu le courage de résister, depuis 1789 jusqu'après thermidor.

(1) Sous la Révolution, il joint le *de* à son nom, et signe Demoustier au lieu de *de Moustier*.

Non seulement, il eut ce courage et cette force, non seulement il ne se mêla jamais aux événements, mais il continuait à s'occuper de ses travaux littéraires, qui ne se ressentent point des préoccupations et des angoisses de l'époque, — et l'on croirait qu'il écrivait au milieu de la paix la plus profonde, dans le calme d'une solitude impénétrable aux bruits du dehors.

Une fois seulement, l'auteur fait une allusion amère aux malheurs du temps, qu'il déplore en ces termes :

Quoi ! vous exigez, Emilie,
Qu'au bruit des canons, des tambours,
Je chante encor pour les amours.

Hélas ! pourrais-je, mon amie,
De Flore et du Printemps vous peindre les beaux jours ?
Quand le deuil de la mort s'étend sur la Patrie ?

« Ma Muse, couverte du voile de la douleur, cherche en silence dans nos forêts profondes et sous nos antres solitaires, un asile où la discorde et la haine n'aient point encore pénétré. Là, gémissant sur le passé, déplorant le présent et lisant dans un sinistre avenir, elle dépose tristement sa lyre détendue, jusqu'au retour incertain de la Paix, des Arts, de la Vertu et du Bonheur.

Si je propose à ses pinceaux légers
Les exploits des héros, les plaisirs des bergers,
Adonis et Vénus, foulant des lits de roses,
Les nymphes, leurs amours et leurs métamorphoses,
L'esprit frappé de sinistres objets,
Elle répand sur ses riants sujets
Un coloris lugubre et terne.

— « Eh ! dit-elle, comment peindre le siècle d'or ?
« Ses tableaux enchanteurs ont si peu de rapport
« Avec celui de la lanterne ! »

« Cependant, quoi qu'elle en dise, je vais essayer de reprendre pour vous les pinceaux et la lyre. Vous le savez, c'est plutôt mon cœur que ma muse qui vous écrit ; et s'il est des révolu-

tions qui puissent influencer sur l'esprit, il n'en est point qui doivent influencer sur le cœur. L'esprit tient à l'art, le sentiment à la nature ; et seule, au milieu des changements universels, la nature ne change point.

.
Tandis que sur nous, Atropos
Promène sa faux homicide,
Des siècles le torrent rapide,
Vers le vaste abîme des temps,
Roule chargé d'événements.
Cependant la simple nature,
Toujours égale dans son cours,
Sur les cendres des morts, sur les débris des tours
Sème au printemps les fleurs et la verdure ;
Et depuis le matin jusqu'au soir de nos jours,
Pour consoler le monde et repenpler la terre,
Elle conserve et régénère
Les vieilles amitiés et les jeunes amours.

On peut ajouter aussi le touchant épilogue de la 5^e partie :

Lorsque assis sur les bords de la Seine sanglante,
J'ébauchais ces légers tableaux,
Souvent j'ai senti les pinces
S'échapper de ma main tremblante.

Avec tous mes amis je me sentais mourir ;
Le ciel avait au meurtre abandonné la terre.
A l'aspect des bourreaux le jour semblait pâlir,
Et la vapeur du sang rougissait l'atmosphère.

Demoustier, assurément, on le voit, était loin de partager les idées du jour.

La preuve, c'est que son nom ne figure pas dans la liste des 118 hommes de lettres, artistes ou savants auxquels la Convention fit distribuer une somme de 244,000 fr. à titre de récompense nationale : les uns

reçurent 3,000 fr., d'autres, 2,000, d'autres, 1,500 (1).

Douze noms manquent à cette liste, ceux des plus célèbres, des plus connus, qui sont restés la gloire de cette époque : Andrieux, Baour-Lormian, Campenon, Chênedollé, Chénier, Collin d'Harleville, Delille, Demoustier, Legouvé, Lebrun, Parny et de Saint-Ange.

Les autres, qui ont profité des récompenses officielles, sont à présent tout à fait inconnus, et leurs noms ne se retrouvent que dans des recueils comme l'*Almanach des Muses*, ou autres semblables, où ils dorment en paix (2).

Demoustier connaissait pourtant Romme, député à la Convention, celui-là même qui fit avec Fabre d'Eglantine le calendrier républicain et remplaça les noms des saints de chaque jour par des légumes, choux, carottes, navets, poireaux, etc.

Nous sommes persuadés que notre aimable compatriote n'a point coopéré à cette transformation bizarre.

C'était pourtant dans le même temps que Delille, sur la demande de Chaumette, membre de la Commune, rimait une hymne qui fut chantée à la fête de l'Être suprême présidée par Robespierre.

Demoustier aimait la plaisanterie. Le numéro des *Petites Affiches*, du 14 thermidor an 2 (2 août 1794) contient une curieuse annonce de notre poète. Il désire acheter une maison et indique l'objet de ses désirs en ces termes :

Je voudrais bien avoir une chaumière
Dont un verger ombrageât le contour
Pour y passer la saison printannière
Avec ma mie, et ma muse et l'amour.

(1) Voyez la liste dans le *Moniteur* du 8 septembre 1795.

(2) Granier de Cassagnac, *Hist. du Directoire*, CXXXIX.

Le caveau frais, la cuisine petite,
Salle à manger de dix pieds de longueur,
Où les amis qui me rendront visite,
Seront toujours mal traités de bon cœur.

Chambre à coucher pour moi, pour mon amie,
Toilette auprès, cabinet à côté
Pour le berceau d'une jeune Emilie,
Plus loin, un lit pour l'hospitalité.

Point de remise, et pour toute écurie,
Humble réduit d'un âne et d'un ânon
Qui servirait de coursier à ma mie,
Et de Pégase aux fils de la maison.

Poulets, dindons et coqs grattant la terre,
De mon fumier disputeront le bien,
Et le chapon, heureux célibataire,
S'engraïssera sans se mêler de rien.

Dans le jardin, auprès du chèvre-feuille,
Vigne, jasmin, pois, chou, rose, navet,
Laitue, œillet, je veux que l'on y cueille
Une salade en cueillant un bouquet.

Avec du temps et de l'économie,
Je payerai tout, quoique poète, mais
La paix du cœur et l'emploi de la vie,
Plutus, ni moi ne les paierons jamais.

DEMOUSTIER

à Paris, rue du Harlay, près le Palais, n° 2.

Cette pièce a été publiée ensuite dans la *Décade* du 20 thermidor, an 2, sous le titre : *Demande particulière*. Elle est précédée des réflexions suivantes : « Nous ne sommes pas dans l'usage d'insérer des demandes du genre de celles qui se font dans les *Petites Affiches*, mais celle-ci, qui se trouve dans les *Affiches* du 14, nous a paru d'un style si extraordinaire que nous avons cru

devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs. D'ailleurs nous avons lieu de supposer qu'il s'en trouvera parmi eux qui pourront satisfaire l'auteur sur l'objet de sa demande. »

Plus tard Demoustier a trouvé moyen de faire entrer cette pièce toute entière dans la sixième partie de ses *Lettres à Emilie* qui ne parurent qu'en 1799. On peut la trouver dans la lettre 73.

En 1725, Demoustier habitait à Paris, rue du Harlay n° 1, mais le soin de sa santé toujours chancelante, lui fit chercher un domicile plus aéré et 3 ans après, il restait rue d'Enfer, n° 763 (1).

Après thermidor, Demoustier revient à Paris chargé des recommandations de sa mère.

Voici une lettre qu'il écrivait à celle-ci à cette époque :

Madame et chère Mère.

Votre silence me fait craindre premièrement que votre santé ne soit dérangée, ensuite que ma réponse pour la farine ne vous ait déplu. Dans ce dernier cas je vous demande pardon de la contrariété que mon zèle inconsidéré vous aura causé, et je vous prie de me renvoyer le petit sac que vous avez du recevoir pour contenir les deux pichets, en me marquant que l'acquisition est impraticable, et pardon encore une fois de vous avoir donné cet embarras.

Toutes les personnes qui savent que je suis d'un pays à huile, (2) me prient de leur en faire venir, à tel prix que ce soit, mais Dieu me garde de vous donner de pareilles corvées. Je vous prierai de me mander que l'on ne peut s'en procurer à aucun prix raisonnable.

La paix avec la Sardaigne et les cercles de l'Empire est faite, l'empereur l'a signée comme Electeur. Cette nou-

(1) P. Lacrox annonce par erreur n° 768. Notre chiffre est pris sur un acte notarié.

(2) L'huile de faine ; la faine est en effet une des récoltes de la forêt de Retz ; c'est le fruit du Hêtre, un fruit triangulaire qui produit une huile très estimée.

velle, qui est encore secrète, a cependant fait baisser d'un quart l'or et l'argent, il faut espérer que tout s'en suivra.

On donne bientôt mon ouvrage, j'en ai lu un hier au grand Opéra (1) avec un succès marqué. J'espère avoir un hyver brillant.

J attends mon pain, et vous embrasse comme un enfant embrasse sa nourrice.

Votre fils

DEMOUSTIER.

Paris, ce 5 août 1795.

A LA CITOYENNE

DEMOUSTIER

A Villers-Cotterest

Remarquons que si, sur l'adresse de sa lettre « à la citoyenne Demoustier, à Villers-Cotterêts », il prend la dénomination en usage alors; dans l'intérieur, il conserve le ton respectueux « Madame et chère mère » plus de citoyen, plus de tutoiement.

Ce simple fait n'annonce pas que Demoustier aimait beaucoup les innovations mises à la mode par le nouveau régime.

Son affection pour sa mère ne s'est jamais démentie: il avait pour elle une profonde vénération, un véritable culte.

Elle le lui rendait bien, car il était sa joie à elle, son bonheur, sa gloire,

(1) Probablement Apelle et Campaspe, voir plus loin cette pièce.

V.I

Sous le Directoire. — Les Lycées.

La tourmente révolutionnaire avait tout détruit : école, collège, académie.

Aussitôt la Convention disparue, ce fut partout, parmi ceux qui avaient pu échapper au cataclysme, hommes et femmes, comme une soif ardente d'instruction, de littérature, de poésie. Les curieux et les délicats, privés depuis longtemps, cherchaient en vain de quoi se distraire, pour oublier la période sanguinaire qui venait de se terminer à peine.

On était avide de discours pacifiques et de vers élégiaques. Les pastorales renaissaient comme au temps de Marie-Antoinette à Trianon.

Pour satisfaire, ce goût du public, on rétablit les lycées.

Créés avant la Révolution, les lycées étaient tombés et ce n'est qu'après leur rétablissement, sous le Directoire, qu'ils jouirent de leur plus grande vogue.

Ces lycées n'étaient pas seulement des établissements littéraires. C'étaient des lieux de réunion pour la société élégante, un bal, un concert, un café, une académie...

Après avoir professé les lettres, les sciences et les arts, on dansait, on faisait de la musique, on absorbait du café, ou du thé, on consommait des sorbets et des glaces, on y enlevait des ballons, et on terminait par un feu d'artifice.

Cet assemblage nous paraît étrange aujourd'hui, mais la société d'alors voulait goûter toutes les jouissances à la fois ; si longtemps sevrée de plaisir, elle mêlait, sans en être choquée, les délassements de l'intelligence, avec les divertissements des plaisirs et des sens ; les pèlards avec la poésie, le bal avec la morale. Tout cela sur la même affiche, sur le même programme.

Ce fut une rage, une fureur, bien plus une mode, qui dura de 1797 à 1802.

On comptait, en 1797, 25 lycées à Paris (1), mais les plus fréquentés, ceux qui eurent le plus de succès, furent le lycée Marbeuf, à l'hôtel de ce nom, le lycée du cercle de l'*Harmonie*, le lycée des Arts, tous deux au Palais-Royal, le lycée des Étrangers et le lycée républicain Thélusson.

Pour donner plus d'attrait à ses séances, chaque lycée cherchait à obtenir le concours des talents les plus connus, des personnages les plus sympathiques et jouissant à un titre quelconque de la faveur du public.

Demoustier naturellement fut recherché l'un des premiers et, comme nous le verrons tout à l'heure, ses conférences ou ses cours, comme on les appelait, étaient très suivis. Du reste, il n'était pas en mauvaise compagnie.

Bertin d'Antilly, dans son journal le *Thé* (2), nous a conservé le programme d'ouverture du plus brillant de ces lycées, celui du cercle de l'*Harmonie* :

L'ouverture du Lycée du cercle de l'Harmonie aura lieu l'octidi 18 floréal an V (dimanche 7 mai 1797), à 6 heures du soir. La séance sera suivie d'un concert.

M. de la Harpe prononcera un discours d'ouverture.

M. Boisjolin, professeur d'histoire à l'école Centrale du Panthéon et M. Baour-Lormian, lui succéderont.

(1) Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, CXLIV et le 18 fructidor, ses causes et ses effets, t. 2, p. 40.

(2) Le *Thé*, n° 22.

M. Demoustier doit se faire entendre.

Le premier cours commencera le 26. Il aura pour objet l'histoire de la poésie du siècle de Louis XIV.

Le premier cours de littérature sera dirigé par M. de la Harpe.

Le second par M. de Fontanes.

Le premier cours de morale par M. Demoustier.

Le second par M. Bernardin de Saint Pierre.

Les autres professeurs seront :

M. Mentelle, pour la géographie.

M. Lalande, pour l'astronomie.

M. Røederer, pour l'économie politique.

M. Marmontel, pour l'histoire.

Les abonnés du cercle de l'Harmonie auront la jouissance du Lycée, comme les souscripteurs à venir auront celle des bals et des concerts.

Voici maintenant le compte rendu de cette séance du 18 floréal :

L'orateur des dames, M. Demoustier a prouvé à ce sexe aimable et sensible que la vertu seule peut lui assurer le sceptre que les grâces lui ont confié ; ensuite les conduisant par un sentier de fleurs, vers le temple de la morale, il leur en a fait voir le péristyle, avec la promesse de leur en ouvrir les portes à la première séance.

M. Delille de Salles, auteur de la *Philosophie de la nature* a lu un *Précis historique de la vie du Bon La Fontaine*.

M. de la Harpe a traité cette question : « La comédie est-elle plus difficile que la tragédie ? » après avoir discuté le pour et le contre avec cette force de raisonnement qui lui est personnelle, il a donné gain de cause à la tragédie. M. de la Harpe a fini par recommander aux poètes comiques l'étude des mœurs. Les ridicules sont du moment ; les mœurs, des siècles.

La séance s'est terminée par un concert. Mademoiselle Rosine a chanté un air de Paëziello et l'a embelli du double charme de la voix et de l'exécution. Madame Molinos a excité un enthousiasme universel dans un *Concerto* de harpe (1).

(1) Bertin d'Antilly, le *Thé*, n° 25.

Voir aussi sur les lycées, l'*Histoire du Directoire*, Granier de Cassagnac, t. I^{er}.

L'entrepreneur du cercle de l'*Harmonie*, dit cet auteur, faisait bien

La même année, 1797, Demoustier était aussi professeur de morale au Lycée républicain et au Lycée des étrangers, — en 1798, au Lycée des arts.

On le voit, tous voulaient l'avoir, tous le réclamaient.

Le cours de morale était fait pour les femmes, qui accouraient en foule entendre des leçons de leur professeur bien-aimé.

L'éditeur de ce cours, qui n'a pas été terminé, dit dans sa préface : « Dans chacune de ses séances, notre aimable moraliste exposait à ses chères disciples, les opinions et les principes jadis professés par les plus célèbres philosophes de l'antiquité. C'était là, en quelque sorte, le canevas de ces leçons, où, employant tour à tour le précepte et le sentiment, il rappelait adroitement aux femmes et les secrets les plus sûrs de l'art de plaire et les moyens enfin de jouir, dans toutes les époques de leur vie, d'un bonheur fondé sur la sensibilité et la vertu. »

La physionomie de ces cours nous est donnée par les frères de Goncourt (1).

les choses. Il en avait ouvert les portes aux hommes de lettres et aux artistes. Voici les noms des personnes les plus distinguées qu'on y rencontrait habituellement :

Joseph Lavallée, de Flins, Marmontel, de Nivernais, Hoffmann, Audin-Rouvière, Lebrun, Sauriguère, de Montesquiou, Granié, Delille, de la Lande, de Fontanes, Ferlus, Ginguené, de la Chambassière, de la Harpe, de Boisgelin, Legouvé, Ducis, Arnault, Collin d'Harleville, Lemercier, Bertin d'Antilly, Rœderer, Corancez, Langlois, Suard, Lacretelle, Parny, Andrieux, de la Plâtrière, François de Neufchâteau, Demoustier, Bernardin de Saint-Pierre, Baour-Lornian, Château-neuf, Pastoret, Boissy d'Anglas, Talleyrand-Périgord.

Mesdames de Bourdié, de Beaufort, de Guibert, Constance Pipelet, Cherubini, Lesueur, Méhul, Martini, Bruni, Sarrete, Boieldieu, Garat.

Mesdames de Valbonne, Dècle, Ray, etc.

Le cercle de l'*Harmonie* était, comme on voit, fort bien hanté, car les noms de ces habitués forment à peu près dans son entier le livre d'or de la littérature du Directoire.

(1) de Goncourt, *la Société française pendant le Directoire*, p. 247.

Toutes ces belles rangées en cercle, habillées du plus neuf et du plus joli, souriant du plus frais, sont les muses inspiratrices de ce doux orateur, le plus aimable des pédagogues : Demoustier, le berquin de l'amour. C'est aux dames que Demoustier a consacré son cours préliminaire de morale ; et que de miel autour de la coupe ! Que de fleurs autour du devoir ! Le doux grondeur que ce Labruyère à genoux devant les sourires ! Et qui, parmi celles qui viennent l'écouter, n'est prévenue d'avance en faveur du disciple de Fontenelle et d'Algarotti, et ne lui est reconnaissante ? S'il n'a mis des mouches et des pompons à la philosophie de Newton, s'il n'a mis du galant dans la gravitation, il a enjolivé le Styx. Marivaux descendu aux enfers de Virgile, il a fait lécher à Cerbère les jolis petits pieds d'Emilie. Et pour le Lycée, les charmantes bluettes qu'il cueille aux champs, à Villers-Cotterêts, dans les bois de Noue... »

« Le précieux génie que ce Demoustier pour un lycée du Directoire ! . . . et trouvez concert mieux goûté par un public de femmes que la mélodie cadencée de ses petites phrases, de ses petits compliments et de ses petites malices. Le rare prédicateur de femmes ! et ne semble-t il pas un joli abbé de mythologie, « le mignon des Grâces » qui, en chaire, la voix perlée et flûtée, l'organe insinuant, peignait tout en miniature, jusqu'à l'Enfer et au péché ?

« C'est un miracle qu'à ce même Lycée, une autre parole soit applaudie à côté de la parole de Demoustier... »

Demoustier allait aussi souvent au Lycée Thelusson, dirigé par Lebrun. C'est là que le 10 nivôse an VI, 30 décembre 1797, il vit pour la première fois L. de Rochefort qui, pour son début, avait lu une petite pièce de vers.

Voici comment ce dernier raconte cette entrevue :

« J'ai passé là une soirée charmante: M. Demoustier y était; je me suis fait connaître à lui Il m'a témoigné du plaisir à me voir, m'a dit des choses très gracieuses, et m'a donné de flatteurs encouragements... » (1)

(1) *Souvenirs et Mélanges*, I, p. 272.

VII

L'Institut

L'Académie française, fondée par le cardinal de Richelieu, et les autres académies, dues à Colbert, celles des inscriptions et belles-lettres, de peinture et de sculpture, d'architecture et de musique, furent supprimées par la Révolution.

Mais un décret de la Convention remplaça, en 1794, ces académies par un Institut national divisé en quatre classes :

- 1° Sciences physiques et mathématiques ;
- 2° Sciences morales et politiques ;
- 3° Littérature ;
- 4° Beaux-Arts.

Chacune de ces classes se divisait en plusieurs sections.

C'est sous le Directoire seulement que l'Institut fut organisé, conformément au décret de la Convention.

Outre les membres titulaires, chaque classe a des membres associés et des membres correspondants.

Ces divers membres se recrutent par l'élection, quand une vacance se produit.

Or, en 1799, une place de membre associé est vacante à l'Institut, pour la classe de littérature et des arts, section de poésie.

Notre poète se présente et a pour concurrents Flins et Rouget de l'Isle, auteur de la *Marseillaise*, alors dans toute sa vogue.

Le 5 prairial an 7, Demoustier remporte la majorité des suffrages et est élu.

Il avait obtenu 136 voix, Flins, 121, et Rouget de l'Isle, 117.

Cette nomination prouve quelle haute estime ses contemporains avaient pour le talent de Demoustier, et ce n'étaient pas seulement les femmes qui l'admiraient, c'étaient les savants, les littérateurs, les poètes, ses confrères enfin.

Par ce témoignage public, ils justifiaient le succès de ses œuvres et lui donnaient une consécration solennelle, en admettant l'auteur parmi eux.

Le même jour, Pougens était élu dans la section des langues anciennes.

Quelques mois auparavant, le poète Delille, nommé en 1796, avait été rayé de la liste des membres dans la séance générale du 5 pluviôse an 7. Voici les motifs de cette radiation :

« Enfin l'Institut national s'est lassé de l'indifférence du poète Delille qui, depuis 3 ans qu'il est nommé et après plusieurs lettres qui lui ont été adressées, n'a pas daigné répondre, ni écrire un mot... sa place, dans la section de poésie, a été déclarée vacante à une très grande majorité. » (1)

Mais sur la fin de frimaire, Delille annonça son retour à Paris. Il n'avait point reçu avis de sa nomination à l'Institut ni des différentes lettres obligeantes que le président lui avait adressées. On expliqua alors que le poète en eut connaissance seulement après la mort de sa nièce qui interceptait ses lettres. Devant cette démarche, tout fut oublié et Delille vint siéger à l'Institut à côté de Collin d'Harleville et d'Andrieux.

(1) *Décade philosophique*, pluviôse an VII.

VIII

Démarches pour l'établissement d'un Collège à Villers-Cotterêts.

Demoustier, sous le Directoire, connaissait Bennezech, alors ministre de l'Intérieur.

Il adressait des vers et des couplets aimables à sa fille, vers qui n'ont pas été publiés et que nous trouvons dans les manuscrits offerts par M. Le Prieur de Blainvilliers, parent du poète, à la ville de Villers-Cotterêts en 1854.

Il profita de ses relations avec le ministre pour obtenir l'ouverture d'une institution secondaire à Villers-Cotterêts, avec le titre de collège.

Ce collège, où sont allés nos grands-parents, a compté parmi ses élèves Alexandre Dumas et Demolombe. Il était dirigé par le vénérable abbé Grégoire, ancien vicaire de Villers-Cotterêts.

Demoustier avait déjà fait des démarches dans ce but même sous la Convention, en l'an 2.

Voici les lettres qu'il écrivait à ce sujet au maire de Villers-Cotterêts et qui sont conservées dans les archives de la ville :

Première Lettre

Citoyens,

Je vous fais passer le travail de *Ronme* rapporteur du Comité d'instruction publique et membre de la Convention, il me l'a confié hier pour que nous puissions en conférer aujourd'hui.

Vous verrez, citoyens, par ce travail, surtout par le *deuxième tableau*, que dans une commune composée de huit mille (+) habitants il y aura six écoles primaires et plus bas (++) vous remarquerez que, pour six ou sept écoles primaires, il y aura une école *secondaire*.

Or, voici l'observation que je vais faire à Romme et ce que j'espère lui faire ajouter à son rapport : « Lorsqu'un canton composé d'un certain nombre de *petites* communes composera un nombre d'habitants suffisant pour avoir six ou sept écoles *primaires*, il sera établi dans le *chef lieu* de ce canton une école *secondaire* afin de procurer aux citoyens de la campagne le même avantage qu'à ceux des villes, où un pareil nombre d'écoles *primaires* autorise l'établissement d'une école *secondaire*. »

Si le citoyen Romme, comme je l'espère, ajoute cet article dans son rapport, en faveur de la population des campagnes, vous êtes assurés, citoyens, d'obtenir une école *secondaire*. En effet la population de votre canton approche de 8000 habitants. Vous avez 21 communes et assurément vous aurez plus de six écoles primaires ; car s'il faut six écoles pour 8000 habitants réunis, il en faut un bien plus grand nombre lorsque cette population est *dispersée* dans vingt et une communes. — Je vous manderai demain le succès de ma conférence avec Romme. C'est un citoyen aussi modeste qu'il est instruit ; il m'a témoigné de la confiance ; j'espère qu'il adoptera mes représentations ; et s'il les adopte, vos vœux seront bientôt exaucés ;

Votre pétition devient inutile dans ce moment jusqu'à ce que le décret soit rendu. *La population* décidera seule l'établissement des écoles, et les *avantages locaux* ne seront que des considérations *accessoires* qui ne détermineront à rien sans la *population*.

Je poursuis le recouvrement de ce qui vous est dû pour le *séjour* des volontaires. Je n'ose encore vous indiquer l'époque de ce remboursement.

Salut et fraternité.

Votre concitoyen DEMOUSTIER.

Je vous prie de communiquer ma lettre et le travail de Romme, à nos frères de l'assemblée populaire.

Paris ce Octidi, 28 brumaire an 2^e de la Rep. Fr. une et indivisible.

Deuxième Lettre

Citoyens

J'ai été admis hier au comité d'instruction publique, quoique ce jour ne fût pas destiné aux Pétitionnaires.

J'ai conféré avec le comité sur son plan d'institution et il paraît certain que vous aurez une école secondaire. La seule objection qu'on m'ait faite a été *le voisinage de Soissons*. J'y ai répondu d'une manière qui a paru satisfaire le comité, il a pris surtout en considération notre canton composé de *vingt et une* communes, ce qui nécessitera un nombre d'Ecoles *primaires*. Quant aux avantages *locaux*, ils ont fait une impression très favorable.

Plusieurs membres m'ont engagé à paraître à la barre de la Convention pour la presser de terminer cette importante opération. J'ai résisté au désir que j'avois d'y paraître et je vous en dirai la raison à mon tour.

Je vais retourner au bureau des fonds pour terminer, s'il est possible, votre vieille affaire ou au moins pour fixer l'époque à laquelle elle sera terminée.

Je me haterai en suite de retourner au milieu de vous. Heureux, mes chers compatriotes si j'y trouve de nouvelles occasions de vous prouver que je suis votre frère.

DEMOUSTIER.

Ce décadi 3^o Brumaire, de l'an 2^e de la République Française une et indivisible.

P. S. Je vous prie de communiquer ma lettre à mes frères de l'assemblée populaire (1)

Quelques jours après, en effet, Demoustier revenait à Villers-Cotterêts, et cherchait à consoler sa mère justement effrayée des évènements de Paris.

(1) L'inventaire des archives de la ville indique trois lettres et nous n'avons trouvé, dans les dossiers, que les deux précédentes. Qu'est devenue la troisième ?

IX

Affaire particulière

Qu'on nous permette de citer un fait intime de la vie de Demoustier, fait peu intéressant peut-être, mais qui fait bien connaître son caractère et l'estime particulière que l'on avait pour lui, en même temps qu'il offre une peinture réelle de l'époque, et qu'il est tout local.

Nous ne citons que pièces en mains, les documents authentiques sont en notre possession.

La vente rapide des *Lettres à Emilie* et le succès de ses premières pièces de théâtre lui procurèrent un certain bénéfice, considérable pour l'époque et dont il envoyait une partie à sa mère, non point pour la secourir, elle n'en avait pas besoin, mais pour en effectuer le placement.

C'était l'an III de la République.

Le placement fut vite trouvé. Elle s'adressa à son notaire Leroy, qui lui procura un emprunteur, le citoyen Mannoury la Brunetière, propriétaire et cultivateur à Oigny (1). Ce ci devant noble était gêné : il reçut de Demoustier 6,000 livres à titre de prêt et signa une constitution de rente de 240 fr. à 4 %, le 21 germinal an III. L'acte porte que les 6,000 livres furent données en assignats.

Bientôt les assignats perdirent énormément de leur valeur. Demoustier, dont l'esprit d'équité ne pouvait

(1) En 1780, François de Meulan, seigneur d'Oigny, mourut, laissant deux filles, qui héritèrent de la seigneurie. L'une d'elles, Sophie-Madeleine-Nicole de Meulan, épousa Charles Mannoury de la Brunetière qui devint, par ce mariage, propriétaire du château et des terres d'Oigny. Sa présence en 1795 indique assez qu'il n'émigra pas.

profiter de la dépréciation du papier-monnaie, réduisit sa créance à 868 livres, par l'écrit ci-dessous :

« Je soussigné reconnais que M. Delabrunetière m'a remis en deux billets à ordre de lui, la somme de 868 livres 17 sols, à laquelle, suivant l'échelle proportionnelle nous avons réduit les 6000 livres portés au présent contrat que je dépose aujourd'hui entre les mains du citoyen Grégoire pour la remettre à M. Delabrunetière, aussitôt que lesdits billets seront quittancés. La présente reconnaissance, après l'acquiescement des deux billets vaudra quittance de remboursement.

« A Villers-Cotterêts le 14 fructidor an cinq.

C.-A. DEMOUSTIER. »

Demoustier perdait plus de 5,000 livres. Mais ce n'est pas tout. Les billets ne furent pas payés à leur échéance. Le notaire Grégoire réclama au nom de son client et reçut la réponse suivante :

Oigny 4 frim. an 6.

Je suis étonné, Monsieur, que M. Demoustier vous parle encore des deux billets à ordre que je lui ai souscrits — aussitôt que mon bois m'a été payé par M. Desprez, je remis un billet à ordre à M. Demoustier qu'il a accepté en me demandant si j'acquitterais le second à son échéance. A cette dernière question je répondis que je ne prévoyais pas le pouvoir. M. Demoustier me dit obligeamment qu'il attendrait.

Ce billet était de 400 livres payable à Paris. C'est celui que vous m'avez vu recevoir de M. Desprez. M. Demoustier m'a proposé une reconnaissance. Il m'a dit qu'il vous préviendrait que je reprendrais le billet acquitté et que je pouvais être tranquille.

Je le suis encore avec un aussi honnête homme que M. Demoustier. Je compte autant sur sa délicatesse que sur la votre. . . .

Salut et sincère amitié.

MANNOURY.

Bref, Demoustier attendit et perdit tout. Les billets sont encore avec la reconnaissance. (1).

(1) Le tout est en notre possession.

X

Maladie et Mort de Demoustier.

Déjà, en 1797, l'hiver avait été pénible pour lui. Aussi le Lycée républicain, en annonçant les divers cours de La Harpe, Brongniard, Sicart, Andrieux et de Fontanes, ajoute :

« Le citoyen Demoustier, qui a été retenu tout l'hiver par le mauvais état de sa santé, commence actuellement son cours de morale. » (1). (1^{er} floréal an V, avril 1797.)

Voici une lettre qu'il écrivait à son ami Deshayes, à cette époque, et qui donne des détails précis sur l'état de sa santé :

Compiègne, le 30 Thermidor an V.

Mon bon ami, ma santé décline depuis cinq mois ; mais, depuis quinze jours surtout, l'affaiblissement est tel, les crachements si affreux, la toux si continue, qu'il est impossible que j'y résiste longtemps. Je prends le lait d'anesse ; mais je ne peux plus monter à cheval, et, il y a quatre jours, j'ai craché le sang à pleine cuvette ; et je le crache encore un peu. Point de sommeil, ni d'appétit ; fièvre continue, et sueurs toutes les nuits. Aussi ne suis-je plus qu'un squelette ambulante : je songe souvent à mon ami Deshayes, à sa charmante compagne que j'aime comme ma sœur ; et je me recommande à leur souvenir — je vous embrasse tous deux du plus profond de mon cœur.

DEMOUSTIER,

Chez Madame CARBON, à Compiègne.

Ma Sœur t'embrasse.

AU CITOYEN DESHAYES,
Aux archives du ministère de l'Intérieur,
à Paris.

(1) *Décade philos.* 3^e trim. an V, p. 176.

La maladie qui le minait fut longue et pénible.

Malgré sa faiblesse, il n'en continuait pas moins ses travaux littéraires.

Le nombre d'ouvrages dont il a laissé les projets, et que l'on a trouvés inachevés à sa mort, est tel, dit M. Renouard, son éditeur, « que la vie la plus laborieuse et la plus heureusement prolongée, n'eut certainement point suffi pour leur entier achèvement. »

Aussitôt qu'il avait l'idée d'un nouveau travail : poème, comédie, opéra ou autre, il s'y attachait avec une sorte d'enthousiasme ; et tout de suite, il le commençait. Il traçait le plan, en faisait l'esquisse et souvent brodait quelques portions de cette œuvre.

La plupart de ces ébauches sont perdues aujourd'hui. Remises en grande partie aux parents et aux amis du poète, elles sont conservées par leurs descendants comme de précieux autographes, et n'apparaissent que rarement dans les ventes publiques.

Une collection, incomplète malheureusement, avait été réunie par l'éditeur Renouard. Mise en vente à son décès, en 1854, elle a été achetée par un parent de Demoustier, M. le baron Le Prieur de Blainvilliers, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et offert gracieusement par lui à la bibliothèque de Villers-Cotterêts, qui la possède en ce moment.

A Paris, où il était seul, Demoustier prenait peu de soins de lui ; il négligeait sa santé pour ses travaux, ce qui faisait le désespoir de sa pauvre mère. Malgré les sages recommandations qu'elle lui fit, il ne cessa point de travailler, et au printemps de l'an VIII (1800), ses amis inquiets remarquaient chez lui, dans son humeur, dans ses discours et sur ses traits, une vague mélancolie, C'était un des symptômes de la grave maladie qui le minait sourdement. Il était sans cesse fatigué, ses forces semblaient le trahir, une course l'épuisait, le bruit de Paris l'étourdissait.

Au milieu de l'été, il eut un moment d'angoisse cruelle. Sa maladie fit des progrès rapides : il eut comme un pressentiment de sa fin prochaine, et bien qu'il eut une pièce prête à être lue au Théâtre Français, il résolut de revenir près de sa mère, qu'il aimait tant, et dont il était tant aimé.

Il quitta Paris vers le milieu d'août et vint s'installer à Villers-Cotterêts.

« Tout souffrant qu'il était, le chantre de l'amour filial voulut en être le héros ! » (1).

C'était le moment où les émigrés revenaient, en l'an 8.

Paris reprenait sa physionomie animée et joyeuse. Chaque diligence amenait de nombreux voyageurs. Les parents, les amis restés à Paris étaient heureux de se retrouver et de revoir les amis partis depuis si longtemps ; ils se jetaient dans les bras les uns des autres.

Un tableau du peintre Boilly a parfaitement rendu cette scène (2). Il représente la cour des Messageries de la rue Notre-Dame-des-Victoires (3).

Demoustier prit cette diligence triste et seul, pour ne plus revenir. Avant son départ, il assista à l'une de ces arrivées bruyantes, remplies d'émotion, de larmes et d'éclats de rire, de questions et de caresses ; le mari

(1) *Plutarque du jeune âge*, art. Demoustier.

(2) Ce tableau se trouve au Musée du Louvre. Une gravure en a été publiée dans le *Magasin pittoresque* 1855, p. 12.

(3) Il y avait alors trois moyens pour aller de Paris à Villers-Cotterêts.

Ou prendre la malle-poste qui partait tous les jours à midi de Paris et arrivait à minuit à Villers-Cotterêts.

Ou la diligence partant du bureau central des Messageries de France, rue Notre-Dame-des-Victoires, quittait le lundi Paris et arrivait le lendemain ; retour vendredi, arrivée à Paris samedi

Ou le coche (même bureau) partant le jeudi et arrivant le vendredi ; retour lundi, arrivée à Paris mardi.

Pour prendre la poste, il fallait un passeport que l'on délivrait au bureau de la poste aux chevaux, rue Contrescarpe-Saint-André-des-Arts, chez M. Péan, maître de la poste aux chevaux, à Paris.

retrouvait avec joie sa femme et ses enfants, déjà bien grandis et qu'il reconnaissait à peine ; la mère revoyait son fils, la jeune fille sautait au cou de son père, les amis accueillèrent les amis, et tout ce monde, heureux de vivre et de retrouver la patrie, épanchait une joie bruyante et sans gêne.

Et lui, notre pauvre compatriote, était là, souffrant et livide ; en présence de cette scène, il songeait qu'il partait pour toujours peut-être, pour un exil dont on ne revient pas....

Mais bientôt on l'appela. Il monta en voiture et il pensa à sa bonne mère et à son pays.

Les tendres soins de sa mère, le bonheur qu'il se promettait près d'elle, l'air pur de la forêt, ne purent lui rendre la santé, ses forces s'affaiblissaient de jour en jour.

L'hiver vint, sombre, triste. Les feuilles tombant une à une des arbres, semblaient enlever avec elles et emporter autant de parcelles de son existence.

Il se levait toujours et allait faire une promenade quotidienne au parterre, alors plein de grands arbres centenaires.

C'est dans une de ses dernières promenades qu'il traça sur l'écorce d'un hêtre situé près de l'ancien rond de danse, du côté de la Faisanderie, les vers suivants :

Ce bois fut l'asile chéri
De l'amour autrefois fidèle ;
Tout l'y rappelle encore et le cœur attendri
Soupire en se disant : — C'est ici que Henri
Soupirait près de Gabrielle.

L'arbre, sur lequel Demoustier a gravé ces vers, a été abattu sous le règne de Louis-Philippe (1).

(1) Voyez notre *Histoire de Villers-Cotterêts*, p. 102.

« Hélas ! disions-nous, des moissonneurs sont venus et sans respect « pour l'amadryade au front couronné de verdure, » qui protégeait, comme une égide sacrée, le chant du poète, ils ont fauché l'arbre séculaire, et l'écorce et les vers ont été immolés sans pitié au foyer de quelque « béotien », côte à côte avec le brandon de bois mort. »

Bientôt le froid devint plus vif ; la neige couvrit la terre. Il ne sortait plus. D'ailleurs, il ne pouvait plus sortir.

Alexandre Dumas consacre dans ses *Mémoires* quelques lignes à Demoustier « dont tout Villers-Cotterêts vénérât la mémoire ».

« Ma mère — écrit-il — me disait souvent que jamais homme plus doux, plus sympathique, plus charmant, n'avait existé.

« Il voyait à 40 ans, juste à l'âge où mon père est mort, venir la fin de toutes choses avec la pieuse tranquillité des bonnes natures. La veille de sa mort, ma mère était près de son lit et, sans en avoir, lui donnait des espérances. Il lui souriait doucement, et regardait un rayon de ce beau soleil de printemps qui n'est pas encore le soleil véritable, mais un premier sourire de la nature.

« Demoustier mit la main sur sa main, et la regardant :

« — Chère madame Dumas, lui dit-il, il ne faut pas se faire illusion : le bouillon ne passe plus, l'eau ne passe plus, le lait ne passe plus, il faut bien que je passe. » (1)

Parmi les pièces, que nous avons compulsées et à l'aide desquelles il nous a été possible de faire cette

(1) Alexandre Dumas, *Mémoires*, 1^{er} vol. p. 270.

notice, il en est une, peu importante, mais qui est remarquable parce qu'elle est écrite par Demoustier la veille même de sa mort.

Ces lignes, à peine formées, ont été trouvées le lendemain dans sa chambre et retracent exactement l'emploi de la journée qui a précédé son décès.

Il a commencé par des actes de bienfaisance : sa mère, très charitable, ne repoussait jamais les indigents.

Les amis sont ensuite venus s'inquiéter de sa santé et demander de ses nouvelles.

Pour le distraire, dans la soirée, on a fait de la musique, et sur sa demande, après le souper, on a un peu dansé. Mais ces danses ont été courtes. Personne n'avait le cœur de s'amuser, quand on savait que la mort implacable attendait sa proie.

Il a distribué lui-même, à titre de souvenirs, entre ses parents et ses amis, quelques-uns des objets qui lui avaient appartenu, ainsi que divers manuscrits, et son portrait.

Cette distribution faite, comme malgré eux, les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes ; pour les tranquilliser, le mourant leur donne rendez-vous pour le lendemain — et le lendemain, il avait rendu son âme à Dieu.

Voici cette pièce entière :

Mon Dernier Jour

Si j'approchais du bout de ma carrière,
Chaque matin un vieillard malheureux,
Un orphelin, une indigente mère,
Viendraient me voir et s'en iraient heureux

(Encore bienfaisance — puis assemblée d'amis)

O mes amis, de nos jeunes années,
Près de mon feu, venez m'entretenir.
Pour prolonger nos heures fortunées,
Les Dieux nous ont donné le souvenir.

Chacun de nous avait une Emilie
Dont il prônait la beauté, la candeur.
Elle est fidèle autant qu'elle est jolie !
Nous nous trompions, mais quelle douce erreur !

Et nos serments, nos ardeurs éternelles,
Nos billets doux et nos vœux innocents !
Avouons le, nous encensons nos belles
A peu de frais, mais c'était de l'encens !

Il nous valait plus que le bonheur même :
Regards furtifs, demi mots, petits soins :
L'amour enfant met le bonheur suprême
Dans les faveurs qui lui coûtent le moins

(Ici arrivent les amis pour la soirée. — Leur entrée. Leur tristesse en me voyant changé.)

« Qu'il est changé ! quelle métamorphose ! »
De ma paleur, pourquoi vous alarmer ?
Touchez mon front de vos lèvres de rose,
Sous votre haleine, il va se ranimer.

(Caresses des amies — Soupé).

Rions, chantons ; pétillante saillie,
Bouillants désirs, impétueux transport,
Partez ! De loin je suivrai la folie,
Je ne ris plus, mais je souris encor.

Fils d'Apollon, accordez votre lyre
Pour soutenir vos accords cadencés,
Dieu des raisins, enflamme leur délire.
Chantez, Plaisirs, et vous, Grâces, dansez.

(Concert et bal d'amitié. —

Petits présents. Je leur distribue mes effets. — Puis mes manuscrits. — Puis mon portrait.

Je leur donne rendez-vous à demain pour tromper leur amitié.

Seul, je me couche et rêve à eux, en sentant approcher la mort de mon sein).

Non, sa chaleur n'est pas toute glacée.
De souvenir, je le sens tressaillir.
Votre image est ma dernière pensée
Et « je vous aime » est mon dernier soupir.

(Et le lendemain Demoustier n'existait plus).

Ainsi, après avoir parcouru avec douleur toutes les périodes de la pulmonie, il mourut dans les bras de sa mère, à Villers-Cotterêts, le 11 ventôse an 9 (2 mars 1801).

Son convoi funèbre eut lieu avec la plus grande solennité. Toute la ville y assistait.

Ses cendres reposent dans le petit cimetière de Villers-Cotterêts, à l'ombre de quatre sapins.

Sur la tombe s'élève un monument de pierre, surmonté d'une colonne tronquée, symbolisant sa vie brisée, interrompue avant l'âge.

Sur une plaque de marbre noir est gravée l'inscription suivante :

SOUS CETTE PIERRE REPOSE DU SOMMEIL DES JUSTES
CHARLES ALBERT DEMOUSTIER, MEMBRE ASSOCIÉ
DE L'INSTITUT NATIONAL, NÉ A VILLERS-COTTERÊTS
LE 13 MARS 1760. ET DONT L'ÂME PAISIBLE RETOURNA
AU SEIN DE L'IMMORTALITÉ, LE 11 VENTOSE AN IX
(2 MARS 1801) DE LA RÉPUBLIQUE

En ces mots l'amitié consacra son histoire :
Il montra les talents aux vertus réunis ;
Son esprit lui donna la gloire
Et sa belle âme des amis (1).

Repose en paix, ombre chérie !

« La mort de Demoustier, dit Campenon, (1) excita les regrets de tous ceux qui ont su apprécier le talent modeste et gracieux à qui l'on doit les *Lettres à Émilie*. et beaucoup d'autres ouvrages, trop nombreux peut-être, mais tous remarquables par un ton spirituel et

(1) Ces quatre vers sont extraits d'une pièce de Légouvé intitulée : *Aux Manes de Demoustier*.

(1) Campenon, *Notice sur Demoustier*.

délicat ; elle a laissé des regrets plus amer encore au petit nombre d'êtres qui, liés avec lui d'habitudes ou d'amitié, n'ont plus que le souvenir de ses vertus douces, de son âme excellente, de son caractère affable et bon, qualités rares, qu'un grand talent ne suppose pas toujours, mais dont il ne dispense jamais. »

Le 27 germinal an 9 (17 avril 1801), au lycée de Paris, une séance a été consacrée à célébrer la mémoire de Demoustier. L'assemblée était brillante et nombreuse, dit la *Décade*, (1)

On y a entendu une notice aussi simple qu'élégante du citoyen Fayolles sur la vie et les ouvrages de Demoustier.

Deux amis du chantre d'Emilie, Campenon et Legouvé ont occupé le reste de la séance.

Campenon a lu un fragment inédit d'un cours de morale du poète, ouvrage en prose mêlé de vers, comme les *Lettres sur la Mythologie*. Dans ce fragment, qu'on a applaudi avec transport, l'auteur développe, avec autant de grâce que de clarté, la morale aimable de Platon et le dogme ingénieux de la métempsycose.

Legouvé a célébré son ami dans une élogie touchante où brillent les vers de génie et les vers de sentiments. C'est ainsi qu'Ovide a chanté la mort de Tibulle.

Le 20 floréal an 10 (11 mai 1801), à la Société philotechnique de Paris, Guichard a lu une notice de Hecquet sur Charles-Albert Demoustier ; il a exprimé les regrets de la Société sur la perte de ce littérateur distingué qu'elle comptait parmi ses membres ; il a fait ressortir ses vertus sociales et domestiques et a rappelé ceux de ses ouvrages dans lesquels il s'est peint lui-même sans en avoir l'orgueilleuse prétention.

(1) *Décade philosophique*, (germinal an 9).

XI

Bibliographie.

Liste des Ouvrages de Demoustier.

Voici maintenant, dans l'ordre chronologique, les œuvres du poète.

Pour en donner une idée suffisante, sans les analyser, ce qui donnerait, à notre simple étude, des proportions trop considérables, nous nous bornerons à une brève appréciation, puisée dans les journaux et publications de l'époque.

Lettres à Emilie

Les *Lettres à Emilie sur la Mythologie* furent le premier titre littéraire de Demoustier, et eurent, dès leur apparition, un succès étonnant, incroyable, inouï, succès qui se perpétua jusqu'à nos jours, ainsi qu'on peut en juger par le nombre considérable d'éditions successives parues depuis près d'un siècle, et dont la dernière, par Jouaust, remonte à quelques années seulement.

Il n'y a évidemment que les ouvrages d'une réelle valeur qui jouissent d'une faveur aussi persistante, surtout après que les romantiques, les réalistes, les naturalistes et, il faut le dire, presque tous les auteurs de dictionnaires ou de biographies ont, tous sans exception, cherché à amoindrir, à annihiler cette œuvre en la déclarant pleine d'afféterie, de préciosité et d'ineptie.

On peut se demander pourquoi cet acharnement pro-

longé contre un travail qui, s'il n'est point parfait, possède néanmoins de réelles qualités, — et à côté de ce dédain, trop outré des critiques, pourquoi aussi l'accueil du public est-il toujours si favorable ? Il y a là une contradiction qui ne peut s'expliquer que par l'attrait de la lecture, d'un côté, joint à l'impuissance des critiques de l'autre, impuissance de production et, comme le disait Emile de Girardin, défaut d'influence sur les lecteurs.

S'il en était autrement, il y a longtemps que les *Lettres à Emilie* seraient tombées dans le vaste sépulcre de l'oubli, avec tant d'autres productions de cette époque.

Dans ces *Lettres*, l'auteur fait connaître les dieux de la fable, les demi-dieux et les héros mythologiques.

Pour donner une idée du sujet et de la manière dont il a été traité par le poète, nous nous bornerons à citer le Conseil des douze grands dieux, *dii majores* :

Sur son trône resplendissant,
D'abord le maître du tonnerre,
Mouchant trois fois, trois fois toussant,
Débite, d'un air imposant,
Un beau rapport qu'il a fait faire
Par Apollon, son secrétaire ;
Puis Junon, d'un ton aigre-doux,
Le contredit à l'ordinaire.

Alors Neptune, son beau-frère,
Raccommode les deux époux ;
Vesta, leur commune grand'mère,
Veut opiner : Mars la fait taire,
Et d'un seul mot sabre l'affaire.....

Moins tranchant et plus réfléchi,
D'un ton plus grave et plus mûri,
Vulcain rompt enfin le silence :
Mais Vénus, avec nonchalance,
S'écrie : « Ah ! grâce, s'il vous plaît !
» Un mari voit, entend, se tait,
» Et s'en tient au droit de présence ».

Puis, d'un regard de complaisance
Flattant Jupin, dicte l'arrêt
Que Mercure écrit tout d'un trait,
Et qu'ils avaient dressé d'avance.

Diane murmure en secret ;
Cérès rougit d'impatience ;
Tandis qu'enrageant en silence,
Minerve opine du bonnet. (1)

Nous verrons tout à l'heure le nombre d'éditions de ces *Lettres à Emilie*.

Il nous paraît utile de donner d'abord la nomenclature des diverses œuvres de notre poète, en suivant l'ordre chronologique, — c'est-à-dire la date de leur publication ou, pour les pièces de théâtre, la date de leur première représentation.

Le Siège de Cythère

Poème avec cette épigraphe : *Continuerais-je ?* (2).

Ce poème devait avoir dix huit chants, mais les six premiers seulement sont parus et ont été publiés en 1790.

Vénus, reine de Gnide, et Cupidon, roi de Cythère, sont en guerre. Vénus s'est emparée par surprise de Cythère, et l'Amour fait le siège de sa capitale, ayant, pour allié, l'Hymen.

L'auteur donne une idée du plan qu'il a adopté :
« Les hommes, dit-il, prétendent que l'empire de
« Cythère leur appartient : peut-être n'ont-ils pas tort.
« Les femmes prétendent que cet empire est leur
« domaine : peut-être ont-elles raison. Mais l'hymen,
« en partageant cette puissance réelle ou imaginaire,
« met ordinairement les deux parties d'accord, et tout
« est pour le mieux. »

(1) Lettre première, 1^{re} partie.

(2) Paris, Cailleau, 1790, in-8, 109 pages.

C'est un poème assez bizarre, en vers de huit syllabes, dans lequel sont entremêlées la mythologie et la vie moderne. Il contient des descriptions charmantes et des tableaux tout à fait gracieux. Malgré cela, la lecture en est difficile, pour ne pas dire ennuyeuse,

Aucune réponse favorable n'ayant été faite à son épigraphe : *Continuerai-je ?* l'auteur se le tint pour dit, et abandonna le *Siège de Cythère*. Il ne le termina jamais.

La Liberté du Cloître

Poème en trois chants et en vers de dix syllabes (1).

La suppression des ordres religieux votée par l'Assemblée, et que le gouvernement ne défendit même pas, donna à Demoustier l'idée de ce poème, qui fut, pour ainsi dire, improvisé.

C'est presque une œuvre de circonstance, mais au lieu de traiter la question philosophique et morale, au lieu de l'aborder sérieusement, Demoustier en fit un poème plaisant, dans le genre de *Vert-Vert*. Point de passion politique, point de polémique, mais de légères peintures, des tableaux charmants et dignes de Gresset, des amours badins, voilà en quoi consiste la *Liberté du Cloître*. A la lecture, c'est gentil, pimpant, musqué, élégant, — oui, seulement le titre est trompeur et promet autre chose.

L'*Almanach des Muses*, annonce en ces termes, la *Liberté du Cloître* : — « Très peu d'action, de la facilité qui dégénère souvent en négligence, de jolis « détails. »

(1) 1790, in-8, chez Bossanges, Paris, 47 pages.

Alceste à la Campagne

Comédie en trois actes en vers (1)

Ecrite en 1783, ainsi que le prouve la date inscrite sur le manuscrit original, qui était en la possession de M. de Soleinne (n° 3,074 de son catalogue).

Cette pièce ne fut représentée que cinq ans plus tard, en 1790, sur la scène du Théâtre Feydeau qui, alors, rivalisait avec le Théâtre Français.

A peu près en même temps que Fabre d'Eglantine composait le *Philinte*, de Molière, Demoustier faisait représenter *Alceste à la campagne*.

Comprenez-vous ? Alceste, le misanthrope si bien décrit par notre grand comique Poquelin. Il fallait être bien sûr de soi ou bien téméraire pour oser essayer une suite du *Misanthrope*, après Molière.

Demoustier l'essaya et son œuvre fut accueillie avec enthousiasme.

Quoi ! après la verte critique de Jean-Jacques Rousseau contre la pièce de Molière, qu'il considérait comme contraire à toute saine morale, en s'écriant : « Voilà donc la vertu ridicule ! ! »

Rousseau, malgré son talent, n'a point compris Molière ; le grand comique n'a pas voulu ridiculiser la vertu, mais seulement cette âpreté, cette rudesse qui l'accompagnent trop souvent. Alceste est un honnête gentilhomme, mais il donne à sa vertu une humeur insociable, qui lui ôte de ses agréments, sans ajouter à sa force. Molière a combattu ce qu'il y a de farouche, de sauvage dans Alceste, et surtout, comme dit Jules Janin, « cet oubli continuel de ces innocentes formules que le monde appelle la politesse, et qui rendent la vie à ce point complaisante et facile, qu'il faut être

(1) Paris, chez Barba, 1790 et 1798, in-8.

vraiment un misanthrope, c'est-à-dire un homme presque mal élevé, pour faire tant de bruit contre cette monnaie courante de saluts, de sourires, de baise-main, sans laquelle il n'y a pas de société possible. » Voilà ce qu'a voulu prouver Molière, mais il n'a jamais songé à ridiculiser la vertu.

Fabre a changé *Philinte* : il en a fait un homme faible, lâche, égoïste ; il a dénaturé cet honnête homme généreux et brave, mais qui sait vivre avec son temps et avec les hommes.

Tandis que Demoustier a transporté Alceste à la campagne. Il ne le change pas, il le complète, il le convertit, il l'humanise, il le corrige.

Et il a réussi. La pièce fut jouée avec succès (1).

Le Conciliateur ou l'Homme aimable

Comédie en 5 actes en vers,

Représentée sur le théâtre de la *Nation*, le 29 septembre 1791 (2) ;

Obtint un brillant succès et augmenta beaucoup la réputation de Demoustier. Le style, sans atteindre ceux des maîtres de la scène, Molière ou Regnard, étincelle cependant de traits spirituels et piquants. Le premier acte fut universellement loué pour son exposition fait avec beaucoup d'art et de clarté, et le dénouement est heureusement amené.

(1) A propos du *Théâtre* de Demoustier, M. Paul Lacroix dit que notre compatriote a écrit quelques pièces de théâtre, mais que très peu ont été jouées.

C'est là une erreur qui se trouve réfutée par la nomenclature que nous donnons ici, en y ajoutant le compte rendu des journaux de l'époque. Presque toutes ses pièces, au contraire, ont été représentées et souvent même avec un succès marqué.

Nous indiquerons aussi celles qui n'ont pas franchi la publicité de la scène, et sont restées dans ses manuscrits.

(2) Paris, Maradan et Desenne, an 2, 1794, in-8.

Avec un pareil sujet, il y avait deux choses à craindre, — ou faire du conciliateur une sorte de don Quichotte civil et paisible, voulant apaiser les querelles, se trouvant partout où il n'avait que faire pour remplir sa mission, — ou autrement un flatteur se trouvant de l'avis de tout le monde, et partant une espèce d'hypocrite dissimulant son opinion. Demoustier a su éviter ces écueils en donnant à son héros un caractère de franchise et d'honnêteté qui ne se dément point, genre de convenance, dit Campenon, « qu'il devait saisir plus aisément que qui que ce soit, parce qu'il en avait le sentiment dans l'âme ».

Aussi a-t-on dit de lui, en parlant de cette pièce :

Et quand il peignit l'homme aimable
Il était devant son miroir.

Pour donner une idée du succès constant de cette pièce, il nous suffirait d'indiquer ce qu'elle a produit à l'auteur.

D'après des extraits de délibérations du conseil d'administration du théâtre Feydeau et les reçus signés par Demoustier, il lui a été payé :

Le 30 nivôse an 4, 6550 livres 14 sols 3 deniers pour une représentation du *Conciliateur* du 12 frimaire précédent. (1)

Le 30 pluviose même année, 15290 livres pour une représentation de la même pièce donnée le 24 de ce mois.

Il est vrai que ces payements étaient faits en assi-

(1) D'après le compte établi sur l'un de ces extraits, Demoustier avait pour honoraires le 7^e du produit net de la représentation.

Voici les chiffres portés :

<i>Conciliateur</i> , 12 frimaire, an 4	
Recettes brutes	53955 livres
A déduire	8100
	<hr/>
Net	45855
Dont le 7 ^e est de	6550 livres 14 sous 3 deniers.

gnats, mais, même en tenant compte de la dépréciation à cette époque au cours du jour, on aurait 800 fr. d'argent pour 6000 fr. d'assignats, ce qui ferait encore un produit assez joli.

Ce n'est pas tout, le public aimait beaucoup cette pièce. On la donnait encore en 1797, au théâtre Feydeau, dans une représentation gratis « de par et pour le peuple ».

Les journaux du temps racontent un incident de cette représentation.

« Vers le milieu de la pièce, le balcon de droite, surchargé de spectateurs, fit tout à coup entendre un craquement, puis commença à s'affaisser. Mais ceux qui le remplissaient, au lieu de fuir, se cramponnèrent aux planches ou à leurs voisins, continuant de regarder avidement le spectacle, dont ils ne voulaient pas perdre un mot. Il en résulta un tumulte qui fit crier au reste de la salle : — Silence ! A la porte ! On n'entend pas ! » Le balcon de gauche se mit à injurier celui de droite. Une lutte de paroles s'engagea. Le spectacle fut interrompu, si bien que les acteurs se virent obligés d'intervenir et que Fleury, allant de l'un à l'autre balcon, essaya de calmer l'irritation réciproque. Enfin, la paix se rétablit et le spectacle continua heureusement sans catastrophe. »

Voici comment MM. Porel et Monval parlent, dans leur ouvrage sur l'Odéon, du *Conciliateur* :

« 19 septembre 1791, brillant succès du *Conciliateur ou l'Homme aimable*, comédie en 5 actes et en vers de Demoustier, avec Fleury dans le principal rôle (t. 1, p. 87). »

Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1793, le Comité de Salut public fit fermer le théâtre de la Nation, et arrêter les comédiens et comédiennes, ainsi que François de Neufchâteau.

Demoustier s'était retiré à Villers-Cotterêts près de

sa mère; il travaillait à l'ombre des vieux chênes druidiques, laissant passer la tempête.

Le théâtre de la Nation, ci-devant Théâtre Français (l'Odéon) reste fermé pendant 10 mois ; il est rouvert le 27 juin 1794.

Le 3 et le 9 septembre, on reprend le *Conciliateur* avec Molé.

Cette pièce est encore reprise au théâtre Feydeau, en 1795, pour la pièce de rentrée de Fleury.

Dans un catalogue d'autographes de M. Charavay, nous trouvons une lettre de Demoustier au libraire Maradan (l'an 2) il lui offre le *Conciliateur* pour 1,500 fr. et c'est lui, en effet, qui l'a édité à cette époque.

L'Amour Filial

Comédie en un acte, mêlée d'ariettes, représentée au théâtre Feydeau, le 6 mars 1792 (1) musique de Pierre Gaveaux.

* Cette pièce, qui fut accueillie avec une grande faveur, est connue aussi sous deux autres titres : on l'appelle tantôt *les Deux Suisses*, tantôt *la Jambe de Bois*. Elle est tirée d'un conte de Gessner.

Ce ne sont que des scènes de sensibilité très goûtées à cette époque, surtout au théâtre.

Chaque soir, le public bissait le couplet final :

LOUISE, au public :

De la vertu sans ornement
Il faut toujours peindre l'image ;
Ne cherchez point d'esprit dans cet ouvrage ;
Il n'est dicté que par le sentiment.
Pour en pratiquer la morale,
Embrassez vos parents ce soir,
Et par amour, remplissez le devoir
De la piété filiale !

(1) Imprimé à Paris, Huet, éditeur, an 2, 1794.

Gaveaux a écrit une musique simple et agréable. qui était tout à fait en rapport avec le sujet de la pièce. (1)

C'est par *l'Amour filial et les Deux Journées* que l'on a fait, le 4 juillet 1800, la réouverture du théâtre Feydeau (2).

Et l'on sait que, pour la réouverture, si l'on n'a pas de pièce nouvelle, on en choisit toujours une dont le succès est bien établi et incontesté.

Constance

Comédie en 2 actes en vers, 1792

Cette pièce n'a pas été imprimée.

Elle est citée seulement dans le *Dictionnaire bibliographique* de Quérard.

Le Paria et la Chaumière Indienne

Opéras-comiques en un acte chacun

(Paroles de Demoustier, musique de Gaveaux)

Ont été représentés tous deux le même jour, le 8 octobre 1792, pour la première fois, sur le théâtre Feydeau. (3)

Ces deux pièces n'en forment pour ainsi dire qu'une seule, la seconde est la suite de la première. Elles sont tirées du roman de Bernardin de Saint-Pierre, qui parut en 1790 et se trouvait alors dans les mains de tout le monde.

Demoustier fit le poème et Gaveaux, la musique. Le *Moniteur* rend compte de la première représentation en ces termes (n° du 15 octobre 1792) :

(1) Une représentation de *l'Amour filial* du 19 pluviôse an 4 produisit à Demoustier 288 livres ; — et 6 représentations, données en juillet 1792, lui rapportèrent 168 livres, mais alors les assignats n'étaient pas encore trop dépréciés.

(2) *L'Odéon*, par MM. Porel et Monval, 1 vol., p. 192.

(3) Non imprimé.

« Ces deux nouveautés ont été fort bien accueillies du public.... »

Ce qui n'empêche pas une légère critique sur des situations souvent invraisemblables ou choquantes, inévitables dans les pièces de théâtre dont les sujets sont puisés dans les romans. Là où le narrateur peut à son aise préparer le lecteur, l'auteur dramatique, obligé de brusquer l'action, est gêné par l'étroite limite du temps :

« Cette remarque, ajoute doucement le *Moniteur*, est *peut-être* applicable à l'intérêt presque passionné que prennent subitement l'un pour l'autre le paria et la jeune veuve qui, la minute d'auparavant, trouvait tout simple de se brûler sur un bûcher pour rejoindre un mari dont la cendre est encore chaude. »

La musique fut très appréciée. Le compositeur Gaveaux jouait le rôle du paria dans les deux pièces. Les autres rôles étaient remplies par Mmes Scio et Lesage, MM. Valère et Châteaufort qui, tous, « ont été fort applaudis. »

Les Femmes

Comédie en 3 actes

Représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 19 avril 1793. (1)

(1) Dans les premiers jours d'avril 1793, en vertu d'un arrêté du Directoire du département de Paris, le théâtre de la Nation (Comédie française) fait inscrire sur sa façade :

UNITÉ, INDIVISIBILITÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT

Quelques jours après, comme si le théâtre eût été étranger aux événements du dehors, il donna le 19 avril une aimable comédie en 5 actes en vers de Demoustier, *les Femmes*, qui fut réduite en 3 actes à la seconde représentation. Dans cette pièce jouaient Louise et Emilie Contat, Lange et Devienne, MM. Fleury et Dazincourt.

« Le roi est mort, la tragédie court les rues — dit Ducis — et cependant on joue une pièce légère et badine, » (Porel et Monval, *l'Odéon*, 1^{er} vol., p. 93).

Cette date nous étonne beaucoup aujourd'hui : nous comprenons difficilement qu'à cette époque si troublée, 3 mois après l'exécution de Louis XVI, alors que la terreur régnait, au plus fort de la Révolution enfin, il se soit trouvé à Paris un public pour voir et applaudir une pièce comme celle-ci, toute de sentiment, pleine de madrigaux, de pointes, un vrai marivaudage.

Est-ce donc qu'au milieu de l'ardente fièvre révolutionnaire, malgré le désordre de la rue, les massacres des prisons, les séances des clubs et du comité de Salut public, au plus ardent de la lutte entre les Girondins et les Montagnards, on pouvait encore se plaire aux simples œuvres d'esprit, saisir les délicatesses du style, les douceurs des pastorales, admirer les gracieux tableaux de Boucher ou de Wateau, si élégants, si pimpants, mais où respire tant de calme ?

Il paraît cependant qu'il en était ainsi puisque les pièces de Demoustier se jouaient alors et obtenaient un vrai succès.

Peut-être après tout, le contraste entre l'œuvre théâtrale et la sombre réalité produisait-il l'effet d'une douche sur un malade. C'était un calmant qui faisait un instant oublier les douleurs et les maux de l'heure présente.

Quoiqu'il en soit, ces pièces étaient fort bien accueillies : les comptes-rendus des journaux de l'époque en donnent la preuve irréfutable.

D'abord, la comédie *les Femmes*, fut composée en 5 actes, mais, comme l'auteur l'explique lui-même dans sa préface, les détails infinis des vertus, des ridicules et des grâces du sexe aimable qu'il peignait s'offraient à son imagination sous des formes si riantes et si multipliées qu'ils entravaient la marche de l'action « car alors il y en avait une, »

Il fut décidé que l'ouvrage serait réduit en 3 actes et ne présenterait plus que des tableaux. « Mon pauvre

enfant fut donc mutilé, dit-il ; pendant l'opération, je ne pus retenir mes larmes paternelles et, malgré les applaudissements du parterre, je sens que mon cœur saigne encore. »

Parmi les scènes supprimées, il en est une qu'il regrettait surtout. Justine annonçait le châtement d'un criminel d'Etat. La curiosité s'empare de toutes les femmes, au point de remettre à Justine une bourse pour louer des places afin de voir le supplice. Alors une pauvre mère se présente à la fenêtre avec deux petits enfants. Aussitôt la compassion remplace la curiosité. Les femmes lui donnent avec empressement l'argent destiné à voir le criminel.

Il y avait aussi une scène du directeur de conscience (en 93 !), prêchant l'abstinence et disant :

Femme qui tous les ans jeûne quarante jours
Fait bien ; mais celle aussi qui dans tous ses discours
S'abstiendrait tout ce temps de médisance même,
Pourrait bien se vanter de faire un bon carême.

Deux scènes de caquets ont encore disparu, mais malgré tout, la pièce reste intéressante, et la grâce des détails fait oublier le défaut d'intrigue.

Il y a des vers réellement bien frappés, tels que ceux-ci, par exemple :

Laissons la vengeance vulgaire
Se consoler du mal par le plaisir d'en faire.
Ce plaisir n'est pas fait pour les cœurs délicats ;
C'est en les obligeant qu'on punit les ingrats.

Une pointe acerbe est lancée par Justine ; quand toutes les femmes sont parties, elle dit :

Je me retire,
Je ne laisse après moi personne pour médire.

Pour prouver le succès de cette pièce à son apparition, il suffit de citer le produit des représentations. Les chiffres sont plus éloquents que les paroles :

Demoustier reçut, pour deux représentations des *Femmes*, les 14 et 24 pluviôse an IV, 18,226 liv. 10 sols en assignats.

Et pour une autre du 4 ventôse, 15,626 liv. 10 sols.

Cette pièce n'étant qu'en trois actes, l'auteur ne touchait que le dixième de la recette, d'après le compte :

Produit brut	183.265 livres.
A déduire	27.000

Reste 156.265 livres.

dont le dixième, pour l'auteur, est de 15,626 livres 10 sols (1).

A propos de cette pièce, l'auteur dit :

« Une jeune femme, très aimable, mais qui se trompe quelquefois, me disait un soir, en sortant de ma comédie : — Il faut que vous connaissiez bien les femmes ! — Au contraire. — Comment, au contraire ? — Oui, si je les connaissais, aurais-je essayé de les peindre ? — Vous les jugez donc indéfinissables ? — En général. — Et vous les aimez ? — En particulier. — Savez-vous bien que vous n'êtes pas trop conséquent ; vouloir peindre ce qu'on ne peut définir ! — Madame, un peintre amoureux d'une coquette, veut peindre jusqu'à ses caprices ; son imagination court sans cesse après les traits fugitifs de celle qu'il adore ; heureux d'en saisir deux ou trois entre mille, il les rapproche dans son ébauche ; le pinceau rapide brûle et anime la toile ; le portrait est-il fini ? la maîtresse est-elle ressemblante ? Non, mais il s'est occupé d'elle. »

(1) Nous possédons la quittance donnée par Demoustier à l'administration du théâtre Feydeau, le 30 ventôse an IV.

Cette pièce fut souvent jouée à Paris, et elle fit avec succès le tour de la France, même longtemps après la mort de l'auteur. (1).

Nous trouvons, dans le *Journal de Poitiers* du 26 mars 1803 (5 germinal an XIII), le compte rendu d'une représentation de cette pièce donnée sur le théâtre de cette ville :

La charmante pièce des *Femmes* a été jouée deux fois sur le théâtre de cette ville, et y a obtenu le succès qu'elle mérite. Le sexe aimable dont le poète a peint quelques faibles défauts, le babil, l'inconséquence, la médisance, les petites jalousies, a bien senti que M. Demoustier n'avait pas voulu l'offenser. Ces ombres légères n'ont été mises au tableau que pour faire ressortir les qualités essentielles, les grâces et les vertus de ses modèles. Le penchant à l'amour, les soins délicats, la bienfaisance, la constance, la générosité, composent le fond du caractère des femmes dont cette pièce offre l'image. L'action dans laquelle ce caractère se déploie, les incidents qui le font ressortir, sont préparés de manière que l'amour propre ne peut pas être blessé de la critique, et que la pudeur et la délicatesse ne peuvent pas rougir de l'éloge. Les détails en sont charmans, plein d'esprit, le style pur et soigné. Le rôle original, neuf et vrai d'*Ursule*, a fait beaucoup de plaisir ; ce charmant mélange de dévotion et d'amour, un langage si tendre, une prière si fervente ! combien de femmes s'abusent ainsi ! et qu'il est heureux celui qui devient l'objet secret des vœux passionnés qu'elles croient adresser au ciel ! . . .

Il eut été possible peut-être de présenter d'autres caractères, de donner plus d'expressions à ceux qui ont été tracés ; mais M. Demoustier ne voulait que faire sourire. L'auteur des *Lettres à Emilie* n'a jamais chargé sa palette de couleurs fortes ; ce sont des fleurs qu'il a voulu peindre, et il a relégué dans un coin du parterre les moins belles et les moins parfumées.

(1) Cette pièce a eu deux éditions :

1° Paris, Maradan, an III, 1795.

2° Paris, Barba, an VI, 1798.

En 1824, on reprenait à l'Odéon, la pièce des *Femmes*, de Demoustier (1).

Enfin, on en faisait une seconde reprise, au même théâtre, en 1846 (2).

Le Divorce

Comédie en deux actes en vers (3).

Voici, d'après M. Rochefort, l'anecdote qui a donné le sujet de la pièce :

« Dans ces jours de douleurs et d'immoralité, où l'on avait proclamé le « sacrement de l'adultère », une femme, jeune et jolie, et mère, voulut être séparée de son époux, lequel gémissait d'un caprice qui, sans doute, ferait le malheur de tous deux. L'interprète de la loi fut obligé de remplir son office et de prononcer le divorce. Ils avaient un fils qui, de droit, appartenait à son père. La mère voulut l'avoir et l'emmener au moment où elle allait quitter, pour toujours, la maison qu'elle avait habitée depuis son mariage :

— Fuyons vite ! s'écria-t-elle, en entraînant son fils par la main.

— Papa vient-il avec nous ? lui dit l'enfant tout ému.

Ce mot l'arrête, l'éclaire, produit une révolution et des remords. La femme, les yeux baignés de larmes, va se jeter dans les bras de son époux qui, oubliant ses torts et sa faiblesse, ne se souvient jamais que de son amour et de son repentir. »

Le *Divorce* fut choisi par Picard, pour les débuts de sa troupe, le 6 mai 1801, dans la salle Louvois (4).

(1) Porel et Monval, *Odéon*, 2^e vol., p. 50.

(2) Id., p. 261.

(3) Paris, Maradan, an III, 1795.

Paris, Barba, an XI, 1803, in-8.

(4) Porel et Monval, *l'Odéon*, t. I, p. 195.

La Pétition d'une Jeune Infortunée

Cette pétition n'est autre chose qu'une pièce de vers composée par Demoustier au plus fort de la Terreur, et qui, dit un contemporain, « fait autant d'honneur à son talent qu'à son courage. »

En voici le sujet : Louis XVII venait de mourir dans son cachot du Temple, empoisonné, selon les uns, victime des cruautés de son geôlier, d'après d'autres. — Sa sœur, Madame, existait encore, mais peut-être allait-elle subir le même sort, lorsqu'un membre de la Convention, le secrétaire du nouveau Comité de salut public élu après le 9 thermidor, entreprit de la sauver, en demandant de l'échanger contre les prisonniers détenus en Autriche.

Cette proposition finit par être acceptée et Madame fut sauvée.

Demoustier devança cette proposition par la pièce dont nous parlons et qu'il appelle modestement « romance. » Cette pièce a été imprimée dans le volume des *Poésies* de l'auteur.

Sophronyme

Opéra-comique en un acte (1)

Représenté au théâtre Feydeau, le 13 février 1793 ; la musique est de Gaveaux.

Cette pièce agréable a été accueillie avec faveur par le public

Le Tolérant

ou la Tolérance Morale et Religieuse

Comédie en 5 actes en vers (1)

Jouée au théâtre de la rue Feydeau le 4 floréal, an 3 (24 avril 1795).

(1) Paris, Huet, an III, 1795, in-8.

(1) Paris, Huet, an 4, 1796, in-8°.

Le tolérant a un fils et une fille et l'indulgence qui a présidé à leur éducation, a établi entre le père et les enfants une confiance sans borne. Deux voisins, un juif et un chrétien ont, au contraire, traité durement leurs enfants, et n'ont point leur amitié. Le fils du catholique est devenue athée ; la fille du juif n'aspire qu'à s'affranchir du joug paternel. Elle s'adresse au fils du tolérant qui, usant de délicatesse, la ramène aux pieds de son père. De son côté, la fille du tolérant convertit l'athée, paye les dettes de jeu et soigne une blessure qu'il a reçue dans un duel. A la fin tout s'arrange et un double mariage termine la pièce.

Il y a beaucoup de détails brillants qui ont été très loués. On a remarqué que c'était moins la tolérance des religions que la douceur nécessaire pour l'éducation qui avait été peinte par l'auteur. C'est une des plus plaisantes situations de *Zadig* mise sur la scène; seulement dans *Zadig*, l'action se passe en Perse.

Demoustier a obtenu un succès avec *le Tolérant*, qui est bien dans l'esprit doux et conciliant de son auteur.

Cependant, on lui a reproché de n'avoir pas tracé un portrait complet de ceux qu'il voulait ramener à la douceur : « Combien, en effet, ne reste-t-il pas d'intolérants, de ces gens toujours prêts à soupçonner des intentions perverses dans ceux qui ne parlent point leurs idées et pour qui c'est être scélérat que de n'être pas de leur avis ? Il y a aussi ceux que rien ne satisfait, néglige-t-on un salut, une visite, une réponse à une lettre, il se croient offensés et ne parlent que de haine ; — puis les intolérants cruels que l'amour-propre et la vanité dominant » ; — et l'on a cité comme exemple de ce dernier genre « Robespierre faisant massacrer les citoyens qui n'avaient pas trouvé ses discours assez beaux ». (1)

(1) *Décade philosophique*, 3^e trimestre, an 3, p. 300.

Demoustier, qui ne voulait raviver aucun des tristes souvenirs encore si nouveaux alors de la Terreur n'a pas parlé de ces intolérants et il a bien fait, lui qui n'était pas homme de lutte, ne pouvait et ne voulait exciter aucune passion, même à titre de représailles.

Sageret prit, le 22 avril 1795, la direction du théâtre Feydeau et la première nouveauté qu'il donna fut, le 23 avril, le *Tolérant*, en cinq actes et en vers libres, de Demoustier, avec Molé, Fleury, Dazincourt, Saint-Fal, Mlles Mars et Mezeray dans les principaux rôles.

L'auteur fut redemandé et vivement applaudi (1).

Agnès et Félix ou Les Deux Espiègles

Opéra-comique en deux actes,

Représenté au théâtre Feydeau le 24 août 1795 ;
musique de Devienne.

Deux jeunes gens veulent se marier contre la volonté de leurs parents et, malgré leurs précautions, ils sont surpris en tête à tête. Le père de Félix, qui est juge, ordonne de jeter son fils en prison. Agnès, déguisée en garçon, finit par gagner le geôlier, qui en fait une sentinelle. Les deux espiègles trouvent moyen d'enfermer juge et geôlier et de s'évader ensemble. Ils reviennent pour demander et obtenir leur pardon.

On retrouve dans cette pièce toutes les qualités de Demoustier. Quant à la musique, elle est de Devienne, et a été jugée assez insignifiante par les critiques du temps.

« Plusieurs airs n'ont paru que des réminiscences. »

La pièce était montée avec beaucoup de soins, mais, comme le dit la *Décade*, « il ne faudrait qu'un peu diminuer la longueur des entr'actes, et ne pas laisser au public le temps de se fâcher : les entr'actes font tort aux actes. »

(1) Porel et Monval, *l'Odéon*, I, p. 296.

L'Éloge de Madame Du Boccage

Contenant un rapport sur ses ouvrages, a été lu par Demoustier à la séance publique du Lycée des Arts, du 30 germinal an IV (18 avril 1796).

Cette dame, qui existait encore alors, était âgée de 86 ans, elle mourut en 1802, un an après Demoustier (1).

En écoutant le pompeux éloge de Demoustier, elle lui répondit :

— Vous m'accablez sous un flot de roses ! (2)

Les Trois Fils ou L'Héroïsme Filial

Drame en trois actes en vers.

Représenté au théâtre français de la rue Feydeau, en 1796.

Cette pièce est tirée d'une nouvelle de Florian, intitulée *Selico*. En voici le sujet : Une récompense considérable est promise au dénonciateur d'un assassin. Trois fils, pour ôter leur mère de la misère, imaginent d'obtenir cette récompense en se donnant, l'un, comme l'assassin, les deux autres, pour ses dénonciateurs. Mais le juge découvre la supercherie et sauve la famille

(1) Madame Fiquet Du Boccage, née Marie-Anne Lepage (1710-1802), se fit connaître en 1746 par un poème couronné par l'Académie de Rouen. Appuyé par Fontenelle et Voltaire, sa réputation grandit rapidement. Elle publia une imitation du *Paradis perdu* (1748), *La Mort d'Abel* (1762), *La Colombiade* (1756), une tragédie : *Les Amazones*, qui fut jouée onze fois (1749); des lettres et quantité de pièces fugitives. On lui avait donné cette devise : *Forma Venus, arte Minerva*.

A propos du *Paradis perdu*, François Yart fit cette épigramme :

« Sur cet écrit, charmante Du Boccage,
Veux-tu savoir quel est mon sentiment ?
Je compte pour perdus en lisant ton ouvrage,
Le Paradis, mon temps, ta peine et mon argent. »

Mais quand Demoustier fit son éloge, elle était très âgée et l'on ne se souvenait plus que de ses succès.

(2) de Goncourt, *la Société française sous le Directoire*, p.

de l'opprobre d'une condamnation, ainsi que de l'infortune.

On disait que ce fait était arrivé réellement. Deux reproches ont été lancés contre le sujet choisi par le poète : « D'abord, le dévouement des fils est plus blâmable qu'intéressant, puisque pour empêcher leur mère de mourir de misère, ils arriveraient à la faire mourir de honte ou de douleur. »

Ensuite, c'est là un drame amphibie, pour lequel l'auteur était impropre, lui, si habile dans le genre aimable et la peinture des mœurs, « Sa main, habituée à n'effeuiller que des roses, ne devait pas chercher à manier les couleurs noires. »

Le succès fut moyen : un succès d'estime. De jolis vers, comme on en trouve toujours dans les œuvres de Demoustier, sans couvrir l'irrégularité du fonds vicieux, provoquèrent les applaudissements et sauvèrent la pièce d'une chute complète (1).

Ce qui n'empêcha point qu'elle ne fut sifflée ; c'est pendant une représentation des *Trois fils* qu'eût lieu l'aventure de la clef forée, dont nous avons parlé plus haut.

Porel et Monval (*Histoire de l'Odéon*), disent que les *Trois fils* ont fait une chute complète (t. I, p. 300).

Ces auteurs annoncent que cette représentation eut lieu le 26 février 1797.

Les Thermopiles

Opéra

Cette pièce, dont la musique est de Méraux, professeur de musique à l'Institut, n'a jamais été représentée. On en a trouvé le livret dans les papiers du compositeur, mort à 52 ans, en floréal an V (mai 1797).

(1) *Décade philosophique*.

Elle est citée dans le *Dictionnaire des Opéras*, de Clément.

La Toilette de Julie

Comédie en un acte en vers

Cette pièce a été représentée au Théâtre Français et imprimée dans le *Théâtre*, de l'auteur, édition Renouard.

C'est un bijou de grâce et de finesse.

Apelle et Campaspe

Opéra en un acte en vers, avec ballets

Représenté à l'Opéra, le 12 juillet 1796 (24 messidor an VI).

C'est l'histoire d'Alexandre faisant faire le portrait de Campaspe, et forcé de la céder au peintre Apelle, qui l'aime et en est aimé. Le sujet a été traité par Demoustier avec beaucoup de simplicité ; on lui a reproché d'avoir trop francisé ses personnages et d'avoir donné à Ephestion le rôle mesquin d'un confident subalterne. Mais la scène principale était fort soignée et à effet. L'entrée d'Apelle était aussi théâtrale et les accessoires n'ont pas été négligés.

Le style est léger ; les madrigaux foisonnent. Demoustier, habitué à des succès d'un autre genre, n'a regardé ce petit acte que comme un délassement.

Il a cependant donné à Eler, l'auteur de la musique, l'occasion de développer le germe d'un talent réel ; en effet, ce dernier a composé des morceaux pleins de chaleur, de sentiment et d'énergie.

Malgré cela, cette pièce n'eut guère de succès.

Voici le programme de cette pièce. — programme que nous avons retrouvé et qui porte la signature de l'auteur :

APELLE
ET CAMPASSE ,
OPÉRA EN UN ACTE,

PAR LE CITOYEN DEMOUSTIER ,
MUSIQUE DU CITOYEN ELER ;

Représenté pour la première fois sur le
Théâtre de la République et des Arts,
le 24 Messidor, an 6.

A PARIS,
Chez HUET, Libraire et Éditeur de Pièces
de Théâtre, rue Vivienne, N.º 8.

A N V I.

P E R S O N N A G E S .

APELLE. Le Cit. LAINÉ.	CAMPASPE. La cit. LATOUR.
ALEXANDRE. ADRIEN.	ERIPHILE. GUÉNAY.
EPHESTION. LAFOREST.	

CHŒUR DE FEMMES ET DE GUERRIERS.

P E R S O N N A G E S D A N S A N T S .

B A B I L O N I E N S .

Le citoyen VESTRIS , la citoyenne GARDEL.
Les citoyens Deschamps , Cantagrel , Bordet , Honoré.
Les citoyennes Bourgeois l'aînée , Denisavircel , Gabriel première , Hordé.

P E R S A N S .

La citoyenne CLOTILDE.
Les citoyennes Félicité , Léon , Hortense , St.-Léger.

M A C É D O N I E N S .

La citoyenne VESTRIS.
Les citoyens Delahaye , Béguin , Casimo , Courtois.
Les citoyennes Barée , Langlois , Gauthier , Bourgeois.

E S C L A V E S .

Le citoyen NIVELON , la citoyenne COLLOMB. Les citoyens
SOYON , BRANCHU.
Les citoyens Guéneté , Auguste , Verneuil , Frossard.
Les citoyennes Buisson , Dufresne , Deslauriers , Seuriot.

S U I T E D ' A L E X A N D R E .

Le citoyen BEAULIEU. Les citoyennes CHEVIGNY , CHAMEROY.

E L È V E S D ' A P P E L L E .

Les citoyennes MOUROY , MILLIÈRE , LOUISSE.
Les citoyens Éve , Marette , Biquier , Rivière. Les citoyennes
Telle cadette , Gabriel deuxième , Boilay , Victoire.

La Scène est à Babylone , dans le Palais
d'Alexandre.

Epicure

Opéra comique en trois actes

Musique de Méhul et de Chérubini; représenté à l'Opéra-Comique le 14 mars 1800.

Demoustier a voulu montrer Epicure sous un jour nouveau et n'en fait pas un débauché vulgaire. Voici la donnée de la pièce: Aspasia aime Epicure qui ne s'en doute pas, et lui annonce que quatre soupirants demandent sa main, un sybarite, un stoïcien, un héraclite larmoyant et un rieur, Démocrite. L'opposition de ces quatre personnages est une idée fort comique. Ils sont éconduits et soupçonnent Epicure d'en être cause, aussi jurent-ils de se venger. Ils le font jeter en prison, mais le philosophe supporte avec courage la persécution; l'innocence de son âme adoucit ses maux et le console jusque dans les fers. Enfin, il est traduit devant l'Aréopage, accusé de séduire la jeunesse et de prêcher la corruption. Il se défend en exposant les principes les plus purs de sa morale. Aspasia vient dévoiler le véritable motif de l'accusation et Epicure, absous, pardonne à ses ennemis.

On a trouvé que cette pièce contenait de jolis vers, mais que le cadre était trop étroit pour un sujet comme celui-là, qui aurait exigé quelques développements.

L'élégance du style, l'expression brillante n'empêchèrent pas la critique qui trouva le sujet vide et dépourvu d'émotion.

Aussi la première représentation fut-elle froide, plus même, — si l'on en croit le compte rendu fait par un journal du temps, la *Décade* (2^e trimestre, an VIII, p. 564), cependant « grâce à la musique et à des détails de style qui annoncent une plume distinguée, la pièce

(1) Paris, Huet, an VI, 1798.

a triomphé à la seconde représentation des contrariétés qu'elle avait éprouvées à la première. »

La musique est de Méhul et de Chérubini. Le premier acte, de Chérubini, renferme un air très joli et une finale « richement dessinée » ; au second, tout entier de Méhul, on remarqua un morceau voluptueux, d'Epicure, et un chœur de l'effet le plus harmonieux ; le troisième acte a très peu de musique.

L'acteur Solié a parfaitement joué et chanté le rôle long et difficile d'Epicure.

XII

Ouvrages inédits.

Nous allons compléter cette nomenclature par la liste des ouvrages inédits laissés par Demoustier et qui méritent d'être signalés.

Outre un assez grand nombre de poésies fugitives se trouvant dans ses manuscrits ou sans doute perdus dans des autographes épars, nous citerons :

Caroline de Lichtfield

Comédie en 5 actes en vers

C'est cette comédie qui devait être présentée au Théâtre-Français, lorsqu'il est mort, ainsi que l'a révélé Campenon dans son article sur Demoustier.

Elle est citée dans *la France littéraire* de Quérard et n'a pas été imprimée.

On cite encore les titres de deux pièces qui seraient dûes à notre auteur, mais malgré nos recherches, nous n'avons pu en trouver trace.

Ce sont:

Macbeth

Opéra tiré de Shakespeare

et **Paris**

Opéra

Ces deux pièces n'ont pas été imprimées ; elles ne se trouvent pas non plus dans les manuscrits possédés par la ville de Villers-Cotterêts.

L'*Almanach des Muses* de l'an X, 1801-1802, contient une pièce en prose de Demoustier.

Plusieurs littérateurs ont fondé, en 1797, un journal intitulé *l'Ami des Arts*, qui paraissait tous les cinq jours. Rochefort en faisait les frais. Miger traitait la politique ; Theveneau, la critique ; Demoustier, Lebailly, Lebrun, Legouvé, Mazoyer, Desforges, Grancher, avaient promis des poésies.

Tableau ou Galerie du XVIII^e Siècle

Parmi les ouvrages inédits, le plus important ou du moins celui qui aurait dû être un des plus considérables, c'est le *Tableau ou galerie du XVIII^e siècle*.

Demoustier choyait tout particulièrement ce poème : il fondait sur lui l'espoir de sa renommée. Malheureusement, il ne nous en a pas même laissé le plan, nous n'en avons que des fragments trop courts pour juger de l'ensemble de cette œuvre.

On sait seulement qu'il se proposait de retracer les événements les plus frappants et les personnages les plus célèbres du siècle. Nul doute que son esprit et son cœur n'eussent répandu un vif intérêt sur ce travail : il avait pu voir la plupart des hommes dont il parlait et peut-être connaissait-il des détails piquants et ignorés.

La mort est venu le frapper au début de sa tâche, alors que quelques épisodes à peine avaient été jetés sur le papier.

Ainsi il ne nous reste qu'un dialogue entre Mme de Maintenon et Ninon de Lenclos, un portrait de Mme de Montespan, la mort de La Vallière et la mort de Louis XIV.

Toujours le vers est facile, coulant, gracieux, un peu maniéré peut-être, mais agréable et rapide. Quelques citations suffiront pour apprécier le genre de l'auteur.

Mme de Maintenon, après avoir raconté sa vie à Ninon de Lenclos, termine ainsi :

L'hymen enfin sur les degrés du trône
Me fit asseoir près du plus grand des rois,
Et, sans régner, je l'aidais quelquefois
A supporter le poids de sa couronne.

Malgré sa grandeur, elle est loin d'être heureuse :

Que le bonheur, Ninon, est loin de moi !
J'aime Louis, je l'estime et l'admire ;
Mais si j'avais, d'un pasteur ou d'un roi
A préférer la houlette ou l'empire,
J'irais au champ retrouver l'âge d'or.
C'est mon secret : et vous êtes encor
La seule au monde à qui j'ose le dire.

Mme de Maintenon, si enviée, regrettait sa jeunesse si pauvre. A la cour il lui fallait

... prodiguer ses soupirs généreux
Pour un sultan fatigué d'être heureux,
Puis, amuser un homme *inamusable*.

Aussi elle versait des larmes amères. Elle languit ainsi trente ans. Un jour,

— Je n'y tiens plus, disait-elle à son frère,
Je veux mourir ! — Vous comptez donc, ma sœur,
En Paradis, épouser Dieu le Père ?

La Montespan est peinte en quelques vers bien touchés.

D'un vain éclat son esprit revêtu,
Erra toujours de caprice en caprice.
Mille agréments, cent défauts, pas un vice,
Des qualités, mais pas une vertu...

Un parallèle entre Montespan et La Vallière : pour les rois, Vénus modeste a peu de prix, dit-il,

- Junon, moins belle et moins tendre et plus fière
Asservit mieux Jupiter et sa cour.
Ainsi l'orgueil l'emporte sur l'amour,
Et Montespan supplanta La Vallière!

Nous parlions tout à l'heure de détails inconnus, en voici un entre autres: Ninon de Lenclos raconte sa vie et ses aventures, elle cite une foule de noms, Coligny, Condé, Saint-Evremont, Villarceaux, Chapelle, etc., et continue: (1)

Tout fut heureux ; même je vous avoue
Que je tentai le père Bourdaloue.
Il résista, non sans émotion,
Et me donna sa bénédiction.
Elle opéra : bientôt je devins mère.
D'un œil malin, et la ville et la Cour,
Du nouveau-né consultant tour à tour
Les traits charmants, cherchaient ceux de son père,
Puis s'écriaient : — C'est l'enfant de l'amour !

Dans une des séances de l'Institut (2^e trimestre de l'an VIII, 1800), classe de littérature et des beaux-arts, Demoustier a lu un fragment de la *Galerie du XVIII^e siècle*. « Dans ce morceau, qu'on peut dire singulièrement saillant, dit le rédacteur du compte-rendu des travaux, La Porte du Theil, le citoyen Demoustier représente l'état où se trouvait la France à la mort de Louis XIV et au commencement de la Régence. Parcourant d'un pas rapide cette immense galerie, la pensée ne laisse échapper l'image d'aucun de ces hommes si célèbres que l'on n'apprécie pas toujours à leur juste

(1) Cette portion du poème a été lue par l'auteur à la séance publique de l'Institut du 15 nivose an VIII et a été vivement applaudie

valeur. Sans prévention, sans flatterie, il leur départ, à chacun l'éloge ou le blâme qu'ils ont réellement mérité, et dans cette distribution il exerce le tact le plus fin. Sous sa plume, souvent deux mots peignent l'homme tout entier et une seule épithète en dit autant que l'histoire. On voit qu'il aime surtout à rendre justice aux généraux habiles, dont les talents donnèrent tant d'éclat au long règne du prince, qu'il nous montre ici terminant sa carrière. En les louant avec autant de libéralité que de grâce, le citoyen Demoustier ne fait qu'acquiescer la dette nationale. »

On était alors sous le Consulat et tout se ressentait de la gloire nouvelle acquise par nos victoires, aussi le compte-rendu y fait allusion en terminant ainsi :

« De pareilles louanges sont bien légitimes, ajoutons qu'elles ne sont pas moins adroites. Combien n'en serez vous pas flattés, ô vous tous, qui depuis cinq années avez élevé si haut la gloire de vos armes, guerriers immortels, honneur de la Patrie ! Vanter tout ce qu'ont fait de beau vos illustres devanciers, c'est vous dire : Voyez quels exploits vous avez effacés ! »

L. de Rochefort nous apprend, dans ses *Souvenirs et Mélanges*, que Demoustier avait entrepris un ouvrage dans le genre du sien : chaque matin il écrivait ses souvenirs de la veille.

Il ajoute : « Pourquoi n'a-t-on pas eu l'attention de faire paraître ces *Souvenirs*. Que de choses piquantes, curieuses, instructives n'y trouverait-on pas ! »

Ces *Souvenirs* n'ont pas été retrouvés.

Outre *la Galerie du XVIII^e siècle*, et son *Cours de morale* en prose et en vers, Demoustier a laissé un ouvrage intitulé *Des Consolations*, un autre ayant pour titre *La première année du mariage*.

Camponon cite aussi des *Lettres à Emilie sur l'histoire*, mais nous n'en avons trouvé aucun fragment.

XIII

Editions diverses des Œuvres de Demoustier.

EDITIONS DES « LETTRES A EMILIE SUR LA MYTHOLOGIE »

Les *Lettres à Emélie* ont eu un succès retentissant, universel, comme peu d'ouvrages en obtiennent.

Aussi, sans compter les nombreuses éditions qui ont répandu dans toute la France les *Lettres à Emilie* et les traductions qui en ont été faites à l'étranger; les contrefacteurs s'en sont enparé, ainsi que nous l'apprend Renouard dans la préface de son édition de 1817.

Une de ces contrefaçons a été imprimée à Brunswich en 1800.

La première partie des *Lettres à Emilie* fut publiée en 1786, (Paris. Grangé, et chez tous les marchands de nouveautés, in-8, 168 pages). P. Lacroix estime que cette indication fait présumer que l'ouvrage a été imprimée aux frais de l'auteur.

L'approbation de Scdis, censeur, est du 15 février 1783 et le privilège du roi du 13 avril 1786. « Il y avait donc, dit Lacroix, plus d'une année d'intervalle entre l'approbation et le privilège. Un pareil délai n'est explicable que par les hésitations de l'auteur ou celles de la personne qui avait peut-être le droit de s'opposer à la publication de cet ouvrage, à elle dédié et inspiré par elle » c'est à dire Emilie.

Dans cette première partie les lettres étaient signées: D.M.T. (de Mous-Tier).

La seconde partie porte la date de 1788, chez Grangé.

La troisième, 1789.

La quatrième, en 1790, chez Desenne.

La cinquième en 1796.

En 1790, parut une édition en 4 volumes in-18 des 4 premières parties.

Cette édition qui est la seconde est citée dans le *Lexicon der franzosischen schriftsteller* de J.-S. Ersch (Hambourg-Hoffmann. 1797).

Les contrefaçons de cette édition furent nombreuses.

Une d'elles porte le titre : 4^e édition (Liège de l'imprimerie des Associés, 1790, 4 volumes in-18).

Une autre : Paris, 1792, in-18 avec figures non signées, porte 3^e édition.

On connaît encore une édition en 2 volumes in-18 avec de jolis frontispices non signés, imprimés à Paris, mais portant cette rubrique : Londres. 1792.

Une autre : Paris, 1792, avec belles figures de Queverdo, 2 volumes in-8.

Une autre : Paris 1793, in-12, avec les mêmes figures.

Une autre encore : Buckingham, 1795, in-8, avec gravures de Fortier.

La sixième et dernière partie ne parut qu'en frimaire an VII (1799), et déjà le succès avait été si grand que l'on prenait des mesures contre les imitateurs.

« Pour que le public ne soit point trompé par de misérables contrefaçons, toujours très fautive et dans lesquelles on trouve des phrases de moins, pour peu que les intérêts des contrefacteurs l'exigent, nous avons pris le parti de signer tous les exemplaires, des deux formats, au verso de la première page et nous désavouons tous ceux qui ne seront pas revêtus des signatures Devaux et Patris. »

C'est de Patris que Renouard a acheté l'ouvrage en 1801.

ÉDITIONS COMPLÈTES DES « LETTRES A EMILIE »

Patris, 1786-1798, 6 parties, in 8 et in-18.

Renouard, 1801, 6 tomes, 36 fig. de Monnet, in-8.

id. 1804-1809, 6 parties en 3 vol. in-8, ornées de 3 fig. de Moreau (1), 25 fr. ; sur vélin, 50 fr. ; fig. avant la lettre, 66 fr. — 6 parties, in-18, avec 37 fig., 12 fr., vélin, 15 fr. — 6 parties in-12, 21 fr. ; vélin, 30 fr.

Des exemplaires sur vélin jaune brun ont été tirés de l'édition de 1804 et de celle de 1809, et qui se vendaient 100 fr. l'in 8. et 75 fr. l'in-12.

Didot, 1809, fig. de Moreau, in-12.

Alex. Briand, 1812, 6 parties, in-18.

A.-A. Renouard, 1812, 6 parties en 3 vol., avec 6 gr., 3 fr.

id. avec 6 fig de Moreau, 4 fr. 50.

id. avec 13 gr., 8 fr.

id. deux nouvelles édit. semblables, 1817. 1824

Ch. Desoer, 1813. 3 vol in-16, 3 fr. 75. Cette édition fait partie de la « Bibliothèque portative du Voyageur ».

Robert, 1813, in-16, 6 parties, avec 6 gr.

Guichard aîné, Avignon, 1814-1821, 6 vol. in-18, édition commune.

Corbet, Dabo. Paris. 1815. 6 vol. in-18 raisin, 62 gr., 15 fr.

Menard et Desenne, 1818, 6 parties, in-18, 13 fig., 10 fr. ; in-12, avec fig., 12 fr. ; vélin, fig. avant la lettre, 24 fr., (fait partie de la « Bibliothèque française »).

Leprieur, 1818, 2 vol. in-12. 30 fig., 6 fr.

id. 1818, in-12, avec 12 fig., 4 fr. (Edition destinée à la jeunesse et à l'usage des pensions, dans laquelle on a remplacé, adouci ou supprimé tous les passages qui pouvaient rendre la lecture de ce livre dangereuse.)

Dabo, 1818-1824, 6 vol. in-18 grand raisin, 69 gr., 15 fr. ; et 2 vol. in 8.

Vauquelin, 1818, 6 parties, in-18, 3 fr. 60.

(1) Le célèbre dessinateur Moreau le Jeune a fait pour l'édition de Renouard des *Lettres à Emilie* une série de dessins.

Dans l'*Art au XVIII^e siècle* des frères de Goncourt, 3^e série¹ p. 172, nous trouvons à ce sujet la mention suivante :

« *Lettres à Emilie sur la Mythologie* par Demoustier. Edition Renouard. 29 estampes de Moreau — 36 dessins originaux de Moreau pour cette édition plus 24 autres plus petits, joints à 14 dessins de Le Barbier et au dessin du portrait par Gaucher se vendaient 520 fr. à la vente Renouard. Ils sont aujourd'hui chez M. de Villeneuve.

- Saintin, 1819, 3 vol. in-32, 4 fr.
id. 1826, 4 vol. in-32, avec 100 gr. au trait, 4 fr. 50.
J.-B. Garnery, 1820, 6 parties in-18.
Tenré, 1820, 2 vol., in-8, fig. de Choquet.
Chassaignon, 1824, 6 parties in-18.
Froment, 1824-1826, 3 vol. in-32, avec 3 fig., 10 fr.; ou
9 fig., 12 fr.
Lemoine, 1826, 4 vol. in-32, 3 fr. (dans la « Bibliothèque
en miniature »).
Froment, 1828, 2 vol. in-8, fig. de Desenne.
Jozon et Chauvet, 1828, 2 vol. in-8.
Lebigre frères, 1832, 3 vol., fig. de Fauchery.
Langlois, 1834, 2 vol. in-18, avec notes de Touchart-La-
fosse, 10 fr. Cette édition est la seule des six faites depuis 1827
qui mérite d'être distinguée.
Ardant, 1841, 2 vol. in-8, 8 fr.
Didier, 1842, 1 vol. in-32, 3 fr. 50.
Furne, 1859, 1 vol. in-8, 7 fr.
Lecrivain et Taubou, 1859, 1 vol. in-8, 1 fr.
Furne, 1868, 1 vol. in-8, fig. de Moreau.
Bernardin Béchét, 1869, 1 vol. in-8, 2 fr.
Garnier frères, 1870, 1 vol. in-12, 3 fr.
Jouaust et Sigaux, 1884, in-12, 3 vol. in-16, avec eau forte,
de Lalauze. Préface de P. Lacroix — dans la *Bibliothèque des
Dames* — 22 fr.

Les *Lettres à Emilie* avaient pénétré jusque dans les séminaires pour lesquels on avait fait une édition *ad-hoc*, édition choisie et expurgée, vers 1830.

Les *Lettres à Emilie* ont été traduites :

En portugais : *Cartas a Emilia sobre a Mythologia, traduzidas em linguagem*, par J.-P.-B. primeira parte. Paris, Bobée, 1819, in-12.

En anglais, vers 1800 (cité par Campenon).

En espagnol, par don J. M del Castillo. Th. Barrois, 1837, 3 vol. in-18, 15 grav., 12 fr.

Et en allemand (1).

(1) « La langue allemande ne doit pourtant guère se prêter à ce genre de madrigal », dit M. Francisque Sarcey.

EDITIONS DE SON THÉÂTRE

Le *Théâtre* de Demoustier a été imprimé chez Renouard, en 1804 et 1809. 2 volumes in-12 et in-18.

Cette publication ne comprend que *le Conciliateur, les Femmes, Alceste, le Divorce, la Toilette de Julie et l'Amour filial.*

Comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs pièces de théâtre ont été publiées séparément lors de leurs représentations et quelques-unes même ont eu plusieurs éditions.

EDITIONS DES ŒUVRES DIVERSES

Le même éditeur a publié les œuvres diverses de Demoustier, comprenant son *Cours de morales, les Consolations*, poésies et théâtre, 1804, 2 volumes in-8 avec portrait, 5 volumes in-18 et 5 volumes in-12.

ŒUVRES COMPLÈTES

L'édition complète des œuvres laissées par Demoustier a été confiée par la famille aux quatre meilleurs amis du poète : Collin d'Harleville, Legouvé, Campenon et Roger.

Ils ont rempli cette mission consciencieusement en publiant l'édition en 5 volumes chez Renouard.

En annonçant cette publication dans *la Décade*, Roger ajoute : « S'il en coûte de rassembler les manuscrits d'un ami qui n'est plus, il est doux et glorieux de publier tout ce qui peut agrandir sa mémoire et le recommander à la postérité ».

COURS DE MORALE ET CONSOLATIONS, suivis d'une notice sur la vie et les ouvrages de Mme Dubocage, du *Voyage de l'amitié* et de poésies diverses. (Paris, Renouard, 1804, 1809, 3 volumes in-17 et in-12 sur velin.)

Dans son *Traité de morale*, il venge Epicure des reproches immérités et rétablit sa mémoire : c'était un philosophe aimable de l'Attique qui prêchait la volupté, mais la volupté vertueuse, et dont l'abus a conduit à la corruption, aux excès de la débauche qu'Horace désignait ainsi :

Epicuri degrege porcum
(Porc du troupeau d'Epicure)

La partie consacrée à Thalès est aussi traitée avec beaucoup de soins ; on y trouve « des pages bien pensées et des vers très heureux ».

Un fragment de ce *Cours de morale à l'usage des dames* a été lu par l'auteur à l'ouverture du Lycée républicain le 11 frimaire an V, le même jour que La Harpe y recommençait son cours de littérature interrompu par la Révolution.

Voici une leçon d'Epicure qui mérite d'être citée :

« — L'ambition du bonheur est l'écueil.
Qui marche à la grandeur, marche vers sa ruine.
Notre vie est pareille au cours
De cette onde naissante et pure :
Comparons les. J'aime à puiser toujours
Mes exemples dans la nature.
Voyez dans mon champêtre asyle,
Serpenter ce jeune ruisseau.
Entre la fleur et le roseau
Il poursuit sa course tranquille.
Bientôt par cent détours divers,
Egaré, loin de sa patrie,
Il va traverser des déserts :
Voilà l'image de la vie.

Plus loin son onde ambitieuse,
Fuyant des rivages obscurs,
D'Athènes va baigner les murs ;
Elle en sort limpide et fongueuse.
Dans une heureuse obscurité,
Tant qu'elle fut ensevelie,
Rien n'altérait sa pureté :
Voilà l'image de la vie.

Enrichi du tribut limpide
Que lui portent mille ruisseaux,
Il devient fleuve et de ses eaux
Il étend la marche rapide.
Son cours étonne l'univers,
Amphitrite lui porte envie...
Il disparaît au sein des mers !
Voilà l'image de la vie.

On a dit que, dans son *Cours de morale*, on retrouvait la peinture des sentiments et des vertus qu'on admirait dans l'auteur pendant sa vie.

Les Consolations, publiées par Renouard dans les œuvres de Demoustier, sont une espèce de roman, dont le plan n'est pas bien neuf, mais qui se rachète par un grand charme dans les détails

Demoustier a coopéré à la rédaction du recueil intitulé *Les Veillées des Muses*.

C'était un recueil périodique des ouvrages en vers et en prose, lus dans les séances du lycée des étrangers, et publié par Arnault, Laya, Legouvé, Vigée, Ducis, etc. Le premier numéro parut en l'an VI (1798-1799).

XIV

Les Portraits de Demoustier

Il a été fait un grand nombre de portraits de Demoustier.

D'abord, celui peint à l'huile par Mlle De la Ville-Leroux dont parle le bibliophile Jacob. (1)

Ensuite un dû au pinceau de Pajou. (2)

Nous ne pouvons pas dire s'il y en a eu d'autres de son vivant.

Mais les portraits gravés sont nombreux.

Il y en a en tête de plusieurs éditions de ses *Lettres à Emilie*.

La ville de Villers-Cotterêts en possède plusieurs, de même que le musée de Soissons ; pour notre part, nous en possédons cinq, notamment :

Un de Pajou, gravé, par Alex. Tardieu.

(1) Mme Benoist, née De la Ville-Leroux, outre le portrait de Demoustier et les nombreux portraits de Napoléon dont nous avons parlé, a fait le portrait du maréchal Brune, qui est à Versailles, ainsi que celui très réussi d'Elisa Bonaparte en toilette de cour, qui, dit un auteur « est aussi remarquable que ceux des meilleurs maîtres de cette époque ». Elle avait obtenu une médaille de première classe en 1804 (Marmottan, *l'Ecole de peinture française de 1789 à 1830*, p. 459).

(2) Pajou (Jacques-Augustin) 1766-1828), exécuta un grand nombre de portraits depuis 1793, notamment celui de Demoustier, qui était très ressemblant et a été plusieurs fois gravé.

Un d'Achille Deveria, gravé par Croutelle et daté de 1824.

Un de Fremy, d'après Pajou.

Il en existe encore beaucoup d'autres sans signature et plus ou moins bien réussis.

Les meilleurs sont assurément ceux de Pajou, Deveria et Fremy.

Enfin, pour être complet nous devons mentionner celui dessiné tout exprès pour cette notice par notre habile collègue et ami M. Paul Laurent.



LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1887

Bureau.

- MM. CHORON, Président.
FOSSÉ D'ARCOSSE, Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
A. MICHAUX, Vice-Secrétaire-Archiviste.
COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons,
Trésorier.

Membres Titulaires.

MM.

- 1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier
de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand,
Officier de l'Instruction publique.

MM.

- 1847 FOSSÉ D'ARCOSE, *, ancien Président du Tribunal de Commerce de Soissons.
- 1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
- 1850 PÉCHIEUR (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'Académie.
- 1859 CHORON, ancien Maire, ancien Député,
- 1863 LAURENT, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.
- 1864 MACÉ, Architecte à Soissons.
- 1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.
- 1867 MIGNEAUX *, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.
- 1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.
- 1869 WADDINGTON, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à Paris.
- 1870 COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons.
- 1872 SALINGRE, Artiste peintre à Soissons.
- 1874 MICHAUX, Alexandre, Imprimeur à Soissons.
- 1874 BRANCOURT (l'abbé), Curé de Fluquières.
- 1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.
- 1874 LEGRY, Conseiller général, Maire de Vailly.
- 1874 MOREAU (Frédéric), *, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
- 1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Corcy et Longpont, Officier d'Académie.
- 1875 LHOTTE, conducteur-principal des ponts-et-chaussées à Soissons.

- 1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, * Evêque de Soissons et Laon.
- 1876 Comte DE MONTESQUIOU (Fernand), *, ancien Conseiller d'Etat, à Longpont.
- 1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.
- 1877 DELORME, Notaire à Soissons
- 1878 BRUN (Félix), employé au ministère de la guerre, à Paris.
- 1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons.
- 1879 DE BARRAL (le vicomte), *, ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1879 LELAURIN, propriétaire à Bucy-le Long.
- 1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, *, ingénieur en chef au Havre.
- 1882 d'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.
- 1883 VAUVILLÉ, propriétaire à Paris.
- 1883 CAILLET, ancien notaire à Soissons, Conseiller d'arrondissement.
- 1883 CIROU, notaire à Villers Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'Abbé) Secrétaire de l'Evêché de Soissons.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron) *, à Vauxcastille, ancien Sous-Préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
- 1885 BESNARD, architecte à Soissons.
- 1886 JUDAS, Bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 LEBON Alphonse, propriétaire à Soissons.
- 1886 PLATEAU, propriétaire à Hartennes.

MM.

- 1886 FIRINO, propriétaire à Fontenoy.
- 1886 CAIX DE ST-AYMOUR, à Vauxbuin.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1887 DE CARDEVACQUE, propriétaire à Arras.
- 1887 BRUNEHANT père, fabricant de sucre à Pommiers.
- 1887 BRUNEHANT fils, à Pommiers.

Membres Correspondants.

- 1847 POQUET (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
- 1849 MATTON, Archiviste du département, à Laon, Officier de l'Université, Chevalier de la Légion d'honneur.
- 1852 PARIZOT, (l'abbé) aumônier de l'Hôtel-Dieu de Laon.
- 1853 BARBEY, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry.
- 1856 PILLOY, agent-voyer d'arrondissement à Saint-Quentin.
- 1863 DOUBLEMART, statuaire à Paris.
- 1863 DE MARSY (Arthur), propriétaire à Compiègne.
- 1863 MORSALINE, architecte à Château-Thierry.
- 1869 CHERVIN, directeur de l'Institut des Bègues, à Paris.
- 1869 PIETTE (Edouard), *, président de la Société archéologique de Vervins.
- 1869 PAPILLON, propriétaire à Vervins.
- 1871 MILLER, membre de l'Institut, à Paris.
- 1871 MONTAIGLON (DE) professeur à l'école des Chartes.
- 1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.
- 1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.

MM.

- 1874 ANGOT (l'abbé), curé-doyen de Villers-Cotterêts.
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.
1875 JACOBS (Alphonse), attaché aux Archives de la Belgique.
1876 MORILLON, membre de la Société de *l'Histoire de Paris et des villes de France*, à Paris.
1877 LEDIEU, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Fourdrinoy.
1878 CORROYER, Architecte à Paris.
1878 DAEMERS DE CACHARD, professeur à Bruxelles.
1879 Le R. P. CALIXTE, au couvent de Cerfroid.
1881 BINART, ancien notaire à Braine.
1882 WOLFF, ancien commissaire-priseur à Soissons
1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.
1882 TOULOUZE, Antiquaire à Paris.
1887 LALOUETTE-FOSSIER, propriétaire à Marle.
1887 SERRURE (Raymond), à Paris.



LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à
Toulouse.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,
à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry le-François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres.

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,
à Nevers.

NORD

- Commission Historique du Nord, à Lille.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, à Dunkerque.

OISE

- Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.
Société Historique de Compiègne.
Comité Archéologique de Senlis.
Comité Archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS

- Académie des Sciences d'Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

- Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONE

- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

- Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.
Société Linnéenne du Nord de la France.
Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN

Société Littéraire et Scientifique de Castres.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.
Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de
l'Yonne, à Auxerre.
Société Archéologique de Sens.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonian, à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DIX-HUITIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1887

PREMIÈRE SÉANCE. — 10 JANVIER 1887.

	Pages
Décès de M. Hachette, président de la Société de Château-Thierry	2
Comptes du Trésorier	2
Comptes de l'abbaye N.-D. au 14 ^e siècle, par M. Plateau	3
Situation financière de la ville de Soissons sous la Révolution, par M. Collet	8

2^e SÉANCE. — 7 FÉVRIER.

Décès de M. Salleron	17
M. Blamoutier, élu membre titulaire	18
M. Lalouette-Fossier, élu membre correspondant	18
Renouvellement du Bureau	19
Tableau offert par M. Deviolaine	19
Statue de Marquette, missionnaire au Canada, au xvii ^e siècle	19
Légende sur l'origine Troyenne de Soissons	20
Divers comptes de l'hôtel-de-ville de Soissons au xv ^e siècle, par M. Plateau	20

3° SÉANCE. — 7 MARS.

	Pages
M. de Cardevacque, d'Arras, élu membre titulaire	24
Annonce du Congrès archéologique de France, tenu à Soissons.	24
Fouilles de la villa d'Ancy	25
Prononciation du nom de famille d'Alexandre Dumas, Davy de la Pailleterie	25
Testament du général Dumas	25
Note sur M. Demolombe.	26
Nouveau classement des Monuments historiques du département de l'Aisne	30

4° SÉANCE. — 4 AVRIL.

M. Raymond Serrure, de Paris, élu membre correspondant. .	35
Archéologie Américaine, rapport par M. Plateau	35
Inscription gravée, trouvée à Rouge-Maison, près Vailly, par M. Legry.	39

5° SÉANCE. — 2 MAI.

Programme du Congrès de la Société archéologique de France.	42
Ordre des réunions.	45

6° ET 7° SÉANCES. — 6 ET 13 JUIN.

Séances préparatoires au Congrès	47, 49
Congrès archéologique de France	52
Première séance, jeudi 23 juin ouverture.	52
Séance du soir	67
Journée du vendredi 24	58
— samedi 25	60
— dimanche 26.	62
Banquet et toasts	64
Journée du lundi 27	70
Session de Laon	71

8° SÉANCE. — 4 JUILLET.

M. Bruneant, père, élu membre	80
Vœu en faveur du déblaiement du théâtre gallo romain de Soissons	81
Sur l'épidémie de 1668, par M. Plateau.	81
*Bref du pape Clément VII, en faveur de l'église d'Hartennes, par le même	87

9^e SÉANCE. — 1^{er} AOUT.

	Pages
M. Bruneant [fils, élu membre	93
Les armes de Soissons, par M. Plateau	93
Médailles antiques, trouvés à Soissons, par le même . . .	95

10^e SÉANCE. — 3 OCTOBRE.

Mort de M. Fossé d'Arcosse	104
Ancien Cimetière de Cuisy-en-Almont	102
Note sur Longueval (Pierre tombale et Verrière)	103
— Barbonval (Pierres tombales, Cloche et Croix)	106
— Révillon (Cloche)	109

11^e SÉANCE. — 7 NOVEMBRE.

Noviodunum	112
Fouilles de la Villa d'Ancy	114

12^e SÉANCE. — 5 DÉCEMBRE.

Tombeau de Saint-Drausin par M. Collet	121
Luc-Vincent Thiéry, par le même	125
Rentrée du Collège de Soissons en 1792, par M. Choron . . .	137

DEUXIÈME PARTIE

Charles-Albert Demoustier. — Sa Vie et ses Œuvres	1
I. — Sa naissance — Parenté avec Racine et la Fontaine. — Sa jeunesse	3
II. — Demoustier avocat et homme du monde	10
III. — Ses liaisons. — Lise, Eléonore, Emilie	17
IV. — Ses travaux	23
V. — Sous la terreur	33
VI. — Sous le Directoire. — Les Lycées.	40
VII. — L'Institut	45
VIII. — Démarches pour l'établissement d'un Collège à Villers- Cotterêts	47
IX. — Affaire particulière	50
X. — Maladie et mort de Demoustier.	52
XI. — Bibliographie. — Liste des ouvrages.	61
XII. — Ouvrages inédits	87
XIII. — Editions diverses des Œuvres de Demoustier	92
XIV. — Les Portraits de Demoustier	99

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DIX-HUITIÈME VOLUME

(2^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

	Pages
Abbaye Notre-Dame (compte au xiv ^e siècle)	3
Ancy (fouilles de la villa d')	25, 114
Amérique (archéologie en)	35
Archéologie Américaine.	35
Armes de Soissons	93

B

Banquet du Congrès archéologique de France	69
Barbonval (Cloche, Croix et Pierres tombales)	106
Berzy (le Congrès à)	58
Blamoutier (M.) élu membre	18
Braine (le Congrès à)	62
Bref de Clément VII, église d'Hartennes	87
Brunchant père (M.), membre nouveau	80
Brunchant fils, (M.) id.	93
Bruyères-sous-Laon.	72
Bureau (renouvellement)	19

C

Canada (statue de Marquette, missionnaire au)	19
Card-vacque (M. de) élu membre	24
Cerseuil (fouilles)	114
Chivy-les-Etouvelles,	73
Classement nouveau des Monuments historiques	31
Cloches de Barbonval	105

	Pages
Cloche de Révillon	109
Collège de Soissons, rentrée en 1792	137
Compte du Trésorier	2
Comptes de l'abbaye Notre-Dame au 14 ^e siècle	3
Comptes de la ville de Soissons, sous la révolution	8
Comptes de l'hôtel-de-ville de Soissons, au 15 ^e siècle	20
Congrès archéologique à Soissons	42, 47 et s.
— — à Laon	71
Coucy-le-Château, id.	73
Coucy-la-Ville, id.	76
Courmelles (excursion du Congrès).	58
Croix de Barbonval	106
Crypte de Saint-Médard.	57
Cuisy-en-Almont (fouilles de)	102

D

Date de la Crypte de Saint-Médard.	57
Déblaiement du théâtre antique.	81
Décès de M. Hachette, de Château-Thierry	2
— de M. Salleron	17
— de M. Demolombe	26
— de M. Fossé d'Arcosse	101
Demolombe	26
Demoustier. — Sa Vie et ses Œuvres. (2 ^e partie) .	1
Dumas (général Alexandre) son testament.	25
— comment on prononçait son nom	25
Drausin (Saint) (Tombeau de)	124

E

Eglise d'Hartennes (bref de Clément VII)	87
Epidémie de 1668 à Soissons	81
Excursion du Congrès	58 et s.

F

Fossé d'Arcosse (mort de M.)	101
Fouilles de la villa d'Ancy	25, 114

G

H

Hachette (mort de M.), président de la Société archéologique de Château-Thierry	2
Hartennes (bref concernant l'église d')	87
Hôtel-de-Ville de Soissons, comptes au 15 ^e siècle.	20

I

J

K

L

La Ferté-Milon (le Congrès à)	60
Lalouette-Fossier (M.) élu membre correspondant	18
Laon (session du Congrès)	71
Légende sur l'origine troyenne de Soissons	20
Longpont (le Congrès à)	59
Longueval (Pierre tombale et Verrière)	103

M

Marquette, missionnaire au Canada	19
Médailles accordées par le Congrès à Soissons	63
— — — à Laon	75
Médillons antiques trouvés à Soissons	95
Membres nouveaux :	
— MM. Blamoutier	18
— De Cardevacque	24
— Brunchant père	80
— Brunchant fils	93
Monuments historiques (nouveau classement)	30

N

Nouvion-le-Vineux	72
Noviodunum	63, 80, 112

O

Ordre des réunions du Congrès	45
Origine troyenne de Soissons (légende)	20

P

Pailleterie (Davy de la) prononciation	25
Pierre gravée de Rouge-Maison	39
Pierres tombales de Barbonval	106
— — de Longueval	103
Pommiers (le camp de)	63, 80
Presles-et-Thierry	72
Programme du Congrès	42
Prononciation du nom de la Pailleterie	25

Q

R

Récompenses accordées par le Congrès	63, 75
Renouvellement du bureau	19
Rentrée des classes au Collège de Soissons en 1792	137
Révillon (Cloche)	109
Révolution (situation financière de la ville de Soissons)	8
Rouge-Maison, inscription gravée	39

S

Saint-Drausin (Tombeau)	121
Saint-Médard (date de la Crypte)	57
Salleron (décès de M.)	17
Séance du Congrès archéologique de France.	52
Serrure (M. Raymond) membre correspondant	35
Soissons, Abbaye Notre-Dame (comptes au 14 ^e siècle).	3
— Armes.	93
— Comptes de l'hôtel-de-ville au 15 ^e siècle	20
— Légende sur l'origine troyenne	20
— Rentrée du Collège en 1792.	137
— Situation financière sous la révolution.	8
— Tenue du Congrès archéologique de France.	42 et s.
— Trouvailles au xvi ^e siècle	95
Statue de Marquette	19

T

Tableau offert par M. Deviolaine	19
Testament du général Alexandre Dumas	25
Théâtre antique de Soissons.	81
Thiéry (Luc - Vincent)	125
Tombeau de Saint-Drausin	121

U

Urcel	73
-----------------	----

V

Villa d'Ancy (fouilles)	25, 114
Vailly, inscription sur pierre.	39
Villers-Cotterêts (le Congrès à).	60
Vorges	72

MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Bulletin* de la Société Historique et Archéologique de Soissons paraît annuellement.

Il forme un beau volume accompagné de plusieurs dessins.

Le prix est de 5 francs.

Tout ouvrage déposé est annoncé dans un numéro du *Bulletin*.

Les Membres titulaires de la Société paient une cotisation annuelle de dix francs, et ont droit, chacun, à un exemplaire du *Bulletin*.

Pour être Membre correspondant, il suffit d'être présenté par trois Membres titulaires.

Les Membres correspondants peuvent assister à toutes les séances ; ils ont voix délibérative dans les discussions scientifiques seulement.

Les Membres correspondants paient chacun cinq francs et ont droit à la réception du *Bulletin*.